

# **Le sport au service du changement social**

## **Un outil à développer**



Réalisé par : BORER Camille

Promotion : BAC11 FTS ES

Sous la direction de : DARBELLAY Karine

Février 2015, Sierre

Source de l'image de titre : Chris Fahey, Wikimedia Commons,  
[http://commons.wikimedia.org/wiki/File:A\\_child\\_at\\_a\\_Shepherd\\_of\\_the\\_Hills\\_Children%27s\\_Foundation\\_home\\_in\\_San\\_Antonio,\\_Philippines,\\_participates\\_in\\_a\\_footrace\\_during\\_a\\_community\\_service\\_project\\_March\\_23,\\_2013\\_130323-N-VN372-321.jpg?uselang=fr](http://commons.wikimedia.org/wiki/File:A_child_at_a_Shepherd_of_the_Hills_Children%27s_Foundation_home_in_San_Antonio,_Philippines,_participates_in_a_footrace_during_a_community_service_project_March_23,_2013_130323-N-VN372-321.jpg?uselang=fr)

*Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure.*

*Je, Camille Borer, certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteur·e·s, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche.*

*Le masculin est utilisé dans ce travail comme le représentant des deux genres.*

## REMERCIEMENTS

De tout cœur, je tiens à remercier :

- Karine Darbellay, ma directrice de mémoire, pour sa disponibilité, ses encouragements, ses conseils et son enthousiasme
- Les professionnels des ONG *Imbewu*, *Sport the Bridge* et *Right to Play*, qui, avec gentillesse, ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions
- Toute l'équipe de sportanddev, qui m'a permis de développer ma connaissance du domaine S&D
- Ma famille, pour leur soutien inconditionnel
- Florence et Julie, pour leur grain de folie qui m'inspire à aller toujours plus loin
- Alizée et Noé, pour leur soutien et leur confiance
- Charly et tous mes amis, qui m'encouragent et croient en moi

CE TRAVAIL EST POUR VOUS...

**MERCI !**

## RÉSUMÉ

Depuis quelques années, et notamment depuis que l'ONU a déclaré 2005 comme étant « l'année internationale du sport et de l'éducation physique », le sport semble faire de plus en plus d'émules. En effet, perçu par certains comme une profession, un business ou un outil politique, le sport peut également être associé à des valeurs fondamentalement positives qui ont un pouvoir transformateur.

Dans le domaine du développement et de la coopération internationale, de plus en plus d'ONG, d'organismes internationaux et de fédérations sportives se servent du sport et des valeurs qu'il porte afin d'atteindre des buts sociaux ou des objectifs de développement.

Cependant, certaines questions se posent : le sport est-il réellement intrinsèquement positif ou est-il un outil ? Le sport peut-il agir seul ou est-ce que d'autres éléments sont à prendre en compte ?

Pour apporter quelques réponses et découvrir les spécificités de l'utilisation du sport, ce travail se concentre sur les ONG qui mettent en place des programmes de développement par le sport. Au fil du document, différents aspects liés au succès des activités basées sur le sport seront révélés et des explications sur le lien entre certains thèmes tels que l'éducation, le partenariat et la durabilité seront données.

En 2000, lors d'un célèbre discours, Nelson Mandela a dit : « *Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il a le pouvoir d'inspirer. Il a le pouvoir d'unir les gens comme peu d'autres choses l'ont. Il parle aux jeunes dans une langue qu'ils comprennent. Le sport peut créer l'espoir où autrefois il n'y avait que désespoir. Il est plus puissant que les gouvernements pour briser les frontières raciales* ».

Et aujourd'hui, qu'en est-il ? Le sport est-il toujours aussi puissant que le disait Mandela ? Le sport permet-il vraiment de créer un changement social ?

## MOTS-CLÉS

Sport – Développement – Intervention sociale – Outil – Education – Projet – Programme – ONG – Changement social – Valeur – Durabilité – Partenariat – Enfance – Action

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	8
1.1. Thématique et problématisation .....	8
1.2. Question de recherche et objectifs .....	8
1.3. Motivations.....	9
1.4. Lien avec le travail social.....	10
2. Cadre théorique .....	11
2.1. Le sport .....	11
2.1.1. Qu'est-ce que le sport ?.....	11
2.1.2. Le sport comme outil d'intervention sociale.....	16
2.1.3. Et le jeu ? .....	19
2.2. Le changement social.....	20
2.2.1. Définitions et distinctions .....	20
2.2.2. Les facteurs, les conditions et les agents de changement social.....	22
2.2.3. Processus du changement social .....	22
2.3. Les organisations non gouvernementales .....	23
2.3.1. Eléments historiques.....	23
2.3.2. Définition .....	26
2.3.3. Domaines d'interventions et modes d'actions .....	29
2.3.4. Typologie des ONG .....	29
2.3.5. Statut, rôle et fonctionnement.....	31
2.3.6. Financements.....	33
2.4. Le développement.....	33
2.4.1. Eléments historiques.....	33
2.4.2. Définitions.....	34
2.4.3. Les différents thèmes du développement .....	38
2.4.4. Quelques principes, complexités et limites de la coopération au développement....	38
2.5. A la croisée des termes.....	39
2.5.1. Le développement par le sport .....	39

2.5.2.	Sport, développement et changement social .....	43
2.5.3.	Le role des ONG dans l'aide au développement.....	44
3.	Hypothèses de recherche.....	46
3.1.	Hypothèse 1 .....	46
3.2.	Hypothèse 2 .....	46
3.3.	Hypothèse 3 .....	47
4.	Méthodologie.....	48
4.1.	Terrain de recherche.....	48
4.1.1.	Les ONG .....	48
4.1.2.	Les organismes internationaux.....	49
4.2.	Echantillon.....	50
4.3.	Méthode de récolte des données.....	51
4.3.1.	Entretiens .....	51
4.3.2.	Documents écrits.....	52
4.4.	Analyse .....	52
4.4.1.	Précision et nomenclature .....	53
4.5.	Ethique .....	53
4.6.	Limites méthodologiques.....	54
5.	Résultats de l'analyse des données.....	55
5.1.	Analyses des données récoltées .....	55
5.1.1.	Les aspects positifs du sport .....	55
5.1.2.	Le sport est un moyen d'action, un outil d'intervention .....	63
5.1.3.	Les facteurs de réussite d'un projet de développement par le sport .....	67
5.1.4.	Créer un projet .....	74
5.1.5.	Provoquer un changement social.....	75
6.	Synthèse de l'analyse .....	77
6.1.	Vérification des hypothèses .....	77
6.1.1.	Hypothèse 1 .....	77
6.1.2.	Hypothèse 2 .....	77
6.1.3.	Hypothèse 3 .....	78

6.2.	Est-ce vraiment le sport qui crée le changement ?.....	78
6.2.1.	Et qu'en disent les interlocuteurs ?.....	80
6.1.	Limites de l'analyse.....	80
6.2.	Aller plus loin.....	81
6.2.1.	Perspective de recherche.....	81
6.2.2.	Pistes d'action.....	81
7.	Conclusion.....	83
7.1.	Synthèse générale.....	83
7.2.	Bilan professionnel.....	84
7.3.	Bilan personnel.....	85
7.4.	Le mot de la fin.....	85
8.	Sources.....	87
8.1.	Bibliographie.....	87
8.1.1.	Articles.....	87
8.1.2.	Livres.....	88
8.1.3.	Rapports annuels et documents officiels.....	89
8.1.4.	Autres.....	89
8.2.	Cyberographie.....	90
9.	Annexes.....	92
A)	Guide d'entretien.....	92

## 1. INTRODUCTION

Citée dans le *Code de déontologie du travail social en Suisse*, la définition du travail social donnée par la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux<sup>1</sup> stipule que « la profession de travailleur social cherche à promouvoir le changement social... » (Beck, 2010). A partir de là, il est important de se questionner sur la manière d'encourager ce changement et sur les outils dont disposent les travailleurs sociaux pour y parvenir.

Dans le but d'obtenir un début de réponse à ce questionnement très vaste, l'objet de la recherche exploratoire présentée ici s'intéresse donc de façon plus précise à un outil, un acteur et un domaine d'intervention. En effet, bien que les facteurs permettant de créer un changement social soient multiples et infiniment variés, ce travail cherche à démontrer la manière dont l'utilisation du sport par des ONG de développement peut amorcer ce changement.

### 1.1. THEMATIQUE ET PROBLEMATISATION

Lorsqu'un problème existe dans une société, il est nécessaire de trouver des solutions permettant de l'atténuer ou de l'éliminer. Parfois, des mesures efficaces sont prises par les gouvernements dans le but d'améliorer le bien-être de ses citoyens. Malheureusement, cela n'arrive ou ne suffit pas toujours, et c'est alors au peuple de compenser et/ou de proposer d'autres solutions. Dans de tels cas, les individus et collectivités qui souhaitent un changement ont parfois besoin d'être appuyés, aidés dans leurs démarches, d'où l'intervention des travailleurs sociaux, d'associations, d'organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Dans le domaine du développement, un grand nombre d'ONG intervient dans le but de changer les conditions de vie des usagers. D'une manière générale, leurs actions sont dirigées par des principes tels que les droits humains et la justice sociale, mais leurs façons de travailler et les outils qu'elles emploient sont très variés.

Parmi ces outils, le sport semble être de plus en plus apprécié. En effet, il est souvent perçu comme étant intrinsèquement bon : important pour rester en bonne santé, rassembleur, porteur de valeurs positives telles que le dépassement de soi ou le travail en équipe, etc. Cependant, les points plus négatifs rattachés à cet outil sont très rarement évoqués, ce qui soulève une véritable interrogation et amène au sujet central de cette recherche.

Ainsi, le thème principal de ce travail de recherche est le sport comme outil de développement et de changement social pour les ONG.

### 1.2. QUESTION DE RECHERCHE ET OBJECTIFS

Suite aux premières lectures effectuées dans le but de définir la thématique abordée, la question de recherche de ce travail, complétée d'une précision permettant de mieux cerner l'objet de la recherche, a pris la tournure suivante :

« En quoi le sport est-il un outil permettant de créer un changement social ? L'exemple des ONG et du sport comme outil de développement »

---

<sup>1</sup> (FITS ou IFSW pour International Federation of Social Workers, en anglais)



De plus, en lien avec la question de recherche, des objectifs de recherche ainsi que des objectifs personnels à atteindre au travers de ce travail ont été définis.

#### OBJECTIFS DE RECHERCHE

---

- Déterminer les apports de l'utilisation du sport comme outil de développement ou d'intervention sociale
- Définir l'origine et les raisons de l'utilisation du sport comme outil
- Comprendre le processus de mise en place d'un projet dans une ONG
- Définir ce que signifie « changement social » et quels mécanismes le rendent possible
- Découvrir le développement international, ses mécanismes et ses limites

#### OBJECTIFS PERSONNELS

---

- Effectuer un premier travail de recherche
- Développer ma compréhension de domaine du développement par le sport
- Comprendre l'utilisation de l'outil « sport » afin de le développer dans ma pratique professionnelle
- Découvrir les ONG comme un potentiel lieu de travail
- Enrichir mes connaissances du travail social en abordant un sujet « global »

### 1.3. MOTIVATIONS

Ayant effectué un travail sur le sport et le développement de la confiance en soi dans le cadre de mon travail de maturité, c'est dans une idée de continuité que je me suis, dès le départ, intéressée à reprendre le thème très vaste qu'est le sport pour mon travail de Bachelor. Parallèlement à cela, j'ai cherché à développer mon sujet autour d'un champ de travail possible pour les travailleurs sociaux, mais dont on parle très peu : le domaine du développement. En effet, après avoir étudié pendant trois ans divers aspects de ma future profession à un niveau plutôt local, j'ai ressenti le besoin de me tourner vers le côté davantage global de mon métier. En parlant de travail social « global » j'ai alors beaucoup pensé à la justice sociale et à la répartition des richesses dans les différents pays du monde, et ai choisi de diriger mon thème sur les organisations non gouvernementales qui, d'une part, sont d'importantes actrices dans les domaines humanitaire et du développement, et d'autre part, semblent être un lieu de travail tout à fait adapté aux compétences des professionnels du social.

Au fil de mes premières recherches, j'ai alors cherché à combiner les aspects « sport », « ONG » et « développement » afin de trouver ma question de recherche. Après quelques essais, j'ai finalement réalisé que la question que je me posais réellement était : « Comment peut-on changer les choses grâce au sport ? ». A partir de cela, j'ai réussi à formuler une question de recherche me permettant de lier tous ces thèmes. De plus, la notion de changement social évoquée dans cette question traduit en réalité la principale raison de choix mon professionnel : la volonté de pouvoir permettre un changement.

Au final, ce qui me motive particulièrement dans ce thème, est la complexité des liens entre les différents concepts abordés et le fait qu'il fasse le lien entre les connaissances acquises au cours de ma formation et celles que je souhaite acquérir afin de compléter mon profil professionnel.

En effet, à l'avenir, je souhaite poursuivre des études dans le domaine du développement et ce mémoire constitue donc pour moi une chance de développer des compétences et connaissances du travail effectué dans un cadre international, tout en démontrant mon vif intérêt pour ce domaine.

#### 1.4. LIEN AVEC LE TRAVAIL SOCIAL

Afin d'explicitier encore quelque peu les liens entre mon sujet de travail de Bachelor et le travail social en général, il semble nécessaire de reprendre chacun des principaux concepts de ma question de recherche.

##### LE SPORT, UN OUTIL

---

Chaque jour, les travailleurs sociaux doivent faire preuve de créativité pour atteindre leurs objectifs de travail. Afin d'y parvenir, différents outils existent. Bien que rarement développé dans le contexte de la formation, l'outil « sport » existe bel et bien. Utilisé par certaines institutions en Suisse, ce travail s'intéressera à ce qu'il peut apporter dans un contexte de développement.

##### LES ONG, UN ACTEUR ET UN POTENTIEL EMPLOYEUR

---

Au sortir de la formation HES en travail social, différents lieux de travail s'ouvrent pour les diplômés. Souvent, nous parlons des foyers pour enfants ou adolescents, des lieux d'accueil et ateliers pour personnes en situation de handicap, des services sociaux ou encore des centres de loisirs. Malgré le fait qu'elles soient peu mises en avant en tant que telles, certaines organisations non gouvernementales constituent cependant un lieu de travail idéal pour l'exercice des compétences des travailleurs sociaux. De plus, tout en étant un potentiel employeur, les ONG sont aussi des acteurs reconnus dans le travail sur le respect des droits de l'Homme ou de la lutte contre la pauvreté, ce qui correspond aux buts recherchés et exprimés par les institutions sociales suisses.

##### LE DEVELOPPEMENT, UN CHAMP D'INTERVENTION

---

Un travailleur social a la possibilité et la chance de pouvoir intervenir dans une multitude d'endroits, tous plus intéressants les uns que les autres. Notamment de par les valeurs qu'il véhicule, le champ du développement semble être très proche de celui, plus général, du travail social. Effectivement, lorsqu'on parle d'égalité et de justice, il est impossible de ne pas faire de lien avec la pratique des travailleurs sociaux en Suisse.

##### LE CHANGEMENT SOCIAL, UN BUT

---

Les professionnels du social s'engagent chaque jour pour le bien-être des usagers dont ils s'occupent. Parfois, s'engager veut dire accompagner, parfois cela signifie défendre et faire bouger les choses. Au travers de la formulation « changement social » est évoqué le but ultime de chaque personne qui s'engage dans ce métier, c'est à dire créer un changement durable afin de permettre aux gens de vivre de la manière dont ils méritent de vivre.

## 2. CADRE THEORIQUE

Au chapitre précédent, a été introduite la question de recherche qui guidera ce travail. Pour rappel, cette question, accompagnée d'une précision sur le contexte auquel s'intéresse cette recherche, est la suivante : « En quoi le sport est-il un outil permettant de créer un changement social ? L'exemple des ONG et du sport comme outil de développement ».

Dans le but de comprendre la base des différents thèmes abordés, le cadre théorique qui suit va présenter chacun des concepts utilisés dans l'ordre où ils apparaissent dans la question de recherche (c'est-à-dire le « sport », le « changement social », les « organisations non gouvernementales » et le « développement »). De plus, à la suite des explications sur ces quatre thématiques, se trouvera un sous-chapitre mettant en avant les liens entre les différents concepts étudiés. Cette partie est intitulée « A la croisée des termes ».

### 2.1. LE SPORT

Pour débiter ce cadre théorique, ce sous-chapitre aborde le concept « sport ». En effet, cette recherche s'intéressant au sport dans un contexte social, il semble naturel de définir, dans un premier lieu, de quoi il s'agit exactement. Ainsi, cette partie sera composée d'éléments sur la définition du sport et sur le rôle qu'il prend dans le cadre d'interventions sociales.

#### 2.1.1. QU'EST-CE QUE LE SPORT ?

##### DEFINITIONS ET ELEMENTS HISTORIQUES

---

Aujourd'hui, chacun est en mesure de se faire une idée de ce qu'est le sport, car, comme le dit si bien Jacques Defrance, « le sport occupe une grande place dans la vie sociale actuelle » (p. 4, 2011). Le Larousse en ligne, qui constitue une littérature accessible à tous, présente en effet une définition qui semble se rapprocher de celle que la plupart des gens se font du sport (c'est-à-dire exercices physiques, jeux individuels et collectifs, compétition,...). Ainsi, ce dictionnaire définit le sport comme étant une « activité physique visant à améliorer sa condition physique » ou comme l'« ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, donnant généralement lieu à compétition, pratiqués en observant certaines règles précises » (Dictionnaire Larousse, 2013).

Cependant, plusieurs auteurs sont d'accord sur le fait qu'établir une définition de ce qu'est réellement le sport est une tâche complexe et beaucoup de propositions différentes existent. Pour Gasparini et Vieille-Marchiset, par exemple, « le sport désigne une réalité complexe [car] son unité apparente cache la diversité des manières de la pratiquer » (p. 17, 2008). D'après leur ouvrage, le sport a souvent été défini comme une pratique institutionnalisée engageant le physique et la compétition, jusqu'au jour où les sociologues et démographes ont porté cette notion à quelque chose de plus global et où l'activité est « sportive » dès que celui qui la pratique la pense comme telle. Cette proposition n'ayant évidemment pas été admise par les adeptes du sport attachés aux notions de compétition et d'association, les co-auteurs parlent alors du sport comme un concept « difficile à circonscrire » (Gasparini et Vieille-Marchiset, 2008).

Face à cette complexité, le texte qui suit propose un éventail de définitions qui permettront de comprendre différentes dimensions du concept « sport ».

Tout d'abord, dans son ouvrage intitulé « Sociologie du sport », Defrance amène la dimension culturelle en expliquant que, les limites du sport étant relativement différentes d'un pays à l'autre, « on ne dispose pas d'une définition internationalement reconnue comme pertinente » (Defrance, p. 98, 2011). Ainsi, allant au-delà des différences de cultures et de temps, il établit une série de critères permettant de déterminer si une activité peut être caractérisée comme sportive ou non. Ces critères sont les suivants : « la façon de pratiquer », « le contexte et, spécialement, la situation compétitive », « le label institutionnel » et « la présence de règles posées comme "sportives" », et ils servent de guide à qui souhaite proposer une définition du sport pour une période donnée (Defrance, loc. cit.)<sup>2</sup>.

De son côté, Jean-Pierre Augustin, qui considère le sport comme « un ensemble mis en système », propose une définition originale. En effet, il s'appuie sur son expérience de géographe pour discuter de la séparation du sport en deux catégories : les « sports de compétition », qui sont les pratiques sportives institutionnalisées, normées et réglées, et les « pratiques ludo-sportives » ou loisirs, qui englobent les activités sportives pratiquées sans compétition et hors club (p. 363, 2011). Selon lui, ces deux catégories, qualifiées de « cultures sportives » (Augustin, loc. cit.), permettent de mettre en avant différentes caractéristiques du sport et offre ainsi une façon de les classer. Une différence entre les sports (qui impliquent « un ensemble de situations motrices », « un système de règles », « un enjeu lié à la compétition », et « un caractère institutionnel » (Augustin, p. 364, 2011)) et les pratiques ludo-sportives<sup>3</sup> (souvent non institutionnalisées) est donc faite ; sans pour autant éliminer le point commun entre ces deux formes d'activités, qui réside dans le fait que toutes deux ont pour base le mouvement (ou « situations psychomotrices ») (Augustin, 2011). A cela, il ajoute un élément intéressant en expliquant que les situations motrices sont un « système d'interaction global entre un sujet agissant, l'environnement physique et d'autres participants éventuels » (Augustin parlant de Parlebas, p. 365, 2011), ce qui montre qu'un lien entre le sujet et son environnement existe, y compris lorsqu'on parle de pratique sportive.

Ensuite, pour aller au-delà des différents éléments apportés, la proposition de Jacques Defrance (déjà cité plus haut dans le texte) selon laquelle la définition du sport est changeante est à prendre en compte. En effet, selon lui, une définition se construit petit à petit et se modifie au fil du temps, en fonction de la situation et du contexte dans lesquels elle est donnée, et en fonction de celui qui la crée (institution sportive, sciences sociales, sportifs, ...) (Defrance, 2011). Cette information permet dès lors d'explorer la définition du sport au travers d'une perspective temporelle.

### **Du loisir à la performance**

Puisque qu'une définition évolue avec le temps, un bref aperçu historique sur l'évolution du sport semble donc indispensable si l'on souhaite mieux comprendre le concept de sport. En effet, alors qu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle le mot « sport » désigne « une nombreuse série d'amusements, d'exercices et de simples plaisirs » (Pierre Larousse, cité par Jacques Defrance, p.

---

<sup>2</sup> L'auteur explique que ces critères sont ce qui doit être questionné afin d'obtenir une définition du sport à un certain moment. Par exemple, si l'on souhaite connaître la définition du sport à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, s'interroger sur ces cinq critères permet d'obtenir une réponse (explications d'après Defrance, 2011).

<sup>3</sup> Commentaire de l'auteur : Présentées de cette manière, les pratiques ludo-sportives peuvent apparaître comme dépourvues de compétition. Cependant, la compétition semble également être présente dans des activités ludo-sportives, à la différence qu'il ne s'agit cette fois pas de compétitions « institutionnalisées ».

99, 2011), sa signification change à l'arrivée de la codification des jeux physiques anglais, entre 1850 et 1870, pour devenir une activité physique, athlétique « supposant une dépense d'énergie musculaire, un engagement compétitif, etc. » (Defrance, 2011). Ensuite, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le sport se spécifie avec le succès toujours plus important des compétitions et spectacles sportifs (p. ex. les Jeux Olympiques) et se détache de certains loisirs (le croquet, p. ex.), de l'éducation physique scolaire et de l'entraînement militaire, jusque-là également considérés comme sports. Puis, un écart se creuse entre la définition plutôt tranchée<sup>4</sup> du célèbre Pierre de Coubertin et celle de ceux (enseignants, parents, ...) qui sont en faveur d'un sport qui se rapproche davantage du jeu. D'ailleurs, c'est à ce moment-là que les éducateurs physiques profitent de formuler leur propre définition du sport. George Hébert, auteur de l'ouvrage « Le sport contre l'éducation physique » définit le sport comme étant « tout genre d'exercice ou d'activité physique ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini : une distance, une durée, un obstacle, une difficulté matérielle, un danger, un animal, un adversaire et, par extension, soi-même » (Hébert, 1925, cité par Defrance, p. 101, 2011).

### **À la recherche d'une définition commune du sport**

Vers 1950-1960 en France, les définitions données par les sciences humaines et sociales prennent de l'importance : le sport commence à être envisagé sous l'angle de l'anthropologie et on cherche à le définir comme quelque chose de commun à toutes les civilisations. Ainsi, en 1987, Betbeze écrit : « le sport est donc un universel culturel qui repose sur les bases biologiques, au même titre que l'alimentation ou la sexualité » (in CREDOC, cité par Defrance, p. 104, 2011).

Finalement, les premiers travaux de sciences humaines sur le sport apportent plusieurs dimensions de définition et certains auteurs mettent ces points de vue en commun afin de créer une « définition sociale » (Defrance, 2011). Tel en est le cas pour Magnane, qui définit le sport de la manière suivante : le sport est « une activité de loisirs dont la dominante est l'effort physique, participant à la fois du jeu et du travail, pratiquée de façon compétitive, comportant des règlements et des institutions spécifiques, et susceptible de se transformer en activité professionnelle » (Magnane, 1964, cité par Defrance, p. 105, 2011). Cette définition montre alors l'apparition de la notion de loisir.

### **Le sport comme ordre social**

Tout comme Jacques Defrance ou les auteurs sur lesquels il s'appuie dans son ouvrage, d'autres personnes se sont intéressées à la définition du sport. Maxime Travert et Jean Griffet, par exemple, proposent plusieurs définitions en fonction de différents points de vue. Ici, le point de vue des sociologues et du rapport à la société semblent particulièrement intéressants, puisque, dans leur article tiré de l'ouvrage intitulé « La culture sportive », les co-auteurs citent Bourdieu et définissent le sport comme étant un « espace social structuré qui produit du capital

---

<sup>4</sup> « Le sport est le culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le désir de progrès et pouvant allé jusqu'au risque » et « Il doit être pratiqué avec ardeur, je dirais même avec violence. Le sport ce n'est pas l'exercice physique bon pour tous à condition d'être sage et modéré ; le sport est le plaisir des forts, ou ceux qui veulent le devenir » (définition tirée du manuel intitulé « Pédagogie sportive » de Pierre de Coubertin (1922), citée par Defrance, 2011).

symbolique, classe les individus, légitime et perpétue un ordre social » (Travert et Mascret, p. 16, 2011).

### **Etablir une définition du sport**

Tout au long du chapitre, nous avons vu que le lien entre sport et loisir est constamment interrogé dans le temps et que ce qui est considéré comme « sport » est variable en fonction des cultures (pays) et du temps. Cependant, malgré la complexité à définir un concept tel que le sport, les différents éléments développés nous permettent d'élaborer une proposition de définition. Ainsi, pour ce travail, nous parlerons du sport comme étant un effort physique pratiqué sous forme de compétition ou de jeu<sup>5</sup>, dans un cadre institutionnalisé ou non, de manière professionnelle ou sous forme de loisir. De plus, nous garderons à l'esprit que le sport est producteur de capital symbolique et qu'il possède un caractère universel.

## **VALEURS ET FONCTIONS SOCIALES DU SPORT**

---

Après avoir amené différentes définitions du sport, il est maintenant important de développer le concept un peu plus et de parler des valeurs et fonctions sociales du sport.

### **Des valeurs humanistes et de changement social**

Dans l'introduction de son ouvrage, Michel Attali parle du sport de la manière qui suit : « loin de n'être qu'une simple activité motrice, le sport est investi de fonctions, de rôles, voire de missions inscrits dans des valeurs consubstantielles à son organisation et à son développement » (p. 9-10, 2004). Par là, l'auteur affirme donc que le sport est porteur de valeurs (on parle ici, notamment, de valeurs « humanistes » où l'on retrouve l'idée de progrès, d'équité et de justice sociale) et n'est pas uniquement une activité au caractère physique. De plus, il ajoute que, pour la plupart des gens, « la simple confrontation au sport, à sa pratique, son règlement permettrait [...] de changer l'homme et, par conséquent, la société » (Attali, p. 14, 2004). Pour Gasparini cependant, si le sport est communément accepté comme ayant une fonction sociale d'intégration et pouvant produire un comportement citoyen et éthique, c'est en raison du fait que « le schème des vertus sociales et éducatives du sport est suffisamment vague [...] pour emporter une adhésion peu critique » (p. 7, 2008)<sup>6</sup>.

### **Des valeurs à nuancer ?**

Ainsi, lorsque les aspects positifs amenés par le sport sont définis et que le sujet des valeurs est abordé, il est important de se souvenir que ces dernières sont évaluées de manière subjective (Attali, 2004). D'ailleurs, dans son article intitulé « Sport, insertion, intégration », Patrick Mignon oppose d'emblée certaines valeurs à des éléments propres au sport. Il écrit : « Dans sa fonction idéale, le sport est synonyme de justice et d'égalité des chances, de participation à la société, d'amélioration personnelle, de discipline – individuelle et collective, morale et physique. Il contribue ainsi à la transformation de l'individu en citoyen et crée des modèles, des figures exemplaires. Mais la réalité de la compétition et le culte de la victoire viennent s'opposer à ces valeurs [...] » (Mignon, p. 15, 2000).

---

<sup>5</sup> A comprendre ici comme une activité sans enjeu, à laquelle on prend part pour le plaisir de participer (voir sous-chapitre « Et le jeu ? »)

<sup>6</sup> Commentaire de l'auteur : Les bienfaits du sport sont envisagés par la population sans soulever de grands questionnements. Cependant, il est possible de porter un œil davantage critique sur les fonctions sociales du sport.

Par là, l'auteur donne une confirmation que chacune des valeurs attribuées au sport est à relativiser, même s'il met ensuite en avant le fait que la pratique sportive peut être comparée au travail ou à l'école, dans le sens où il s'agit d'un univers social différent de la famille et permettant une compréhension de la société. De plus, grâce à, notamment, l'apprentissage du respect des règles, de la vie en groupe et de l'expérimentation de ses propres limites et capacités, le sport a également une fonction socialisatrice (Mignon, 2000).

### **Des fonctions physiques et symboliques**

Ensuite, certains auteurs imputent au sport des fonctions sociales. Jacques Defrance, dans son livre sur la sociologie du sport, sépare les fonctions en deux catégories : fonctions physiques et fonctions symboliques.

En ce qui concerne la première catégorie, il s'agit de tout ce qui a trait au corps et aux bienfaits de l'exercice corporel. Selon une réflexion menée depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (comme nous l'avons montré dans le chapitre historique), la pratique sportive « transforme le pratiquant dans son corps même, ou dans ses conduites » (Defrance, p. 72, 2011). Ainsi, le sport contribuerait à « renforcer le corps ou tremper les caractères » (Defrance, loc. cit.). En plus de cet élément, d'autres semblent jouer un rôle important. L'idée que le sport est également bénéfique pour la santé est aujourd'hui plus que communément admise : d'après les scientifiques, le sport contribue à la sensation de bien-être et agit sur les caractéristiques morphologiques et physiologiques. Des travaux ont d'ailleurs montré que « les individus s'adonnant à une activité physique sont moins malades (morbidité) et meurent moins vite (mortalité) que des individus sédentaires » (Defrance, p. 73, 2011). Puis, Jacques Defrance parle d'« amélioration du bien-être social » et explique que la pratique d'un loisir sportif a des portées réparatrices qui permettent « de retrouver un équilibre physique et psychique perturbé par le travail » (p. 76, 2011). Finalement, l'idée que le sport ait une fonction de « dérivation de l'agressivité et de réduction de la tension sociale » (Defrance, loc. cit.) est amenée<sup>7</sup>.

La deuxième catégorie de fonctions est celle des fonctions dites « symboliques ». Dans ce groupe, le sport est comparé au cinéma ou encore à la politique, en raison des personnalités qu'il met en lumière pour leurs performances ou leurs exploits. Au travers de ces personnes qui font figures de réussite, l'individu peut trouver un modèle auquel il peut s'identifier de manière individuelle ou collective. Un sportif peut alors jouer le rôle du héros auquel un groupe va s'identifier afin de mettre fin à certaines inégalités sociales ou lutter contre les stéréotypes (Defrance, 2011). A la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, les sportifs tels que Zinedine Zidane ou Yannick Noah, par exemple, sont alors vu comme des modèles de réussite sociale et professionnelle, et sont la preuve d'une bonne intégration dans la société française (Terret, 2013).

Ainsi, nous voyons que, tout en étant quelque peu controversé, le sport est malgré tout porteur de valeurs telles que l'égalité, la justice et la participation, et il permet de contribuer à la santé et au bien-être, de réduire les tensions sociales, de créer des modèles auxquels la société va s'identifier pour lutter contre les inégalités et les stéréotypes (notamment).

---

<sup>7</sup> Idée plus ou moins confirmée par Thierry Terret, selon qui « le sport ne possède pas de fonction cathartique en lui-même ; tout au mieux les modalités de sa pratique ou de son initiation peuvent-elles contribuer à la transformation des comportements sociaux » (p. 96, 2013).

### 2.1.2. LE SPORT COMME OUTIL D'INTERVENTION SOCIALE

#### DEFINITION DE L'INTERVENTION SOCIALE, COMPETENCES DU TRAVAILLEUR SOCIAL ET CONTEXTES D'INTERVENTION

---

Afin de mieux comprendre le lien entre sport et intervention sociale, tâchons tout d'abord d'établir une description de ce qu'est une intervention dans le champ social.

Tout d'abord, Piot relève que le travail social est complexe car la relation entre l'utilisateur et le travailleur social est multidimensionnelle (2006). En effet, d'une part, le travail social est un métier de l'humain. De ce fait, il touche à différents traits, tels que la culture, l'identité, la dignité et l'intimité, et s'organise le plus souvent dans des situations de précarité et de souffrance. D'autre part, chaque individu est fondamentalement différent et capable d'impliquer sa volonté et sa créativité (ou non) dans une intervention mise en place. De ce fait, il convient donc de réfléchir aux interventions sociales proposées en gardant à l'esprit cette complexité.

#### **Les modèles d'intervention sociale**

Selon Yves Gilbert et Brigitte Baldelli, « le terme d'intervention sociale recouvre, en général, un ensemble constitué de politiques publiques, de dispositifs et de pratiques professionnelles ou bénévoles concernant le champ du social » (p. 9, 2011). A cela, ils ajoutent que puisque ce terme est très général, il est possible de lui imputer différentes actions, postures, éthiques ou méthodes. De plus, ils s'inspirent de la thèse de Jean-Christophe Barbant pour dire que différents modèles d'interventions existent. Ainsi, nous retrouvons les modèles suivants (Gilbert et Baldelli, p. 9-10, 2011) :

- le modèle axé sur les logiques de développement social ou local : par l'expertise et l'éthique, permettre aux acteurs et décideurs d'augmenter le pouvoir démocratique
- le modèle axé sur la pratique de l'ingénierie sociale : chacun a le droit d'être aidé ou d'obtenir un accompagnement, en fonction des règles qui ont été fixées et du respect demandé de ces règles
- le modèle réflexif : développement des connaissances sociales (champ social, usagers et action)
- le modèle privilégiant la transformation sociale : permettre à chaque individu d'être connaisseur dans sa propre situation et acteur du changement

Assemblés, ces différents modèles d'intervention permettent une approche globale de la personne et de la société. Cependant, pour fonctionner efficacement, les acteurs sociaux ont pour rôles de croire en la « capacité des individus à imaginer des solutions, à construire des réseaux de solidarités et à inventer des occasions de faire société » (Gilbert et Baldelli, p. 10, 2011) afin de rendre leur action efficace. De plus, pour atteindre leurs objectifs, une partie de leur travail consiste à faire régulièrement le point sur différentes questions éthiques, théoriques et méthodologiques (Gilbert et Baldelli, 2011).

#### **Les compétences en travail social**

Lorsque nous parlons de compétences en travail social, il est possible d'utiliser les référentiels de compétences comme guides. Cependant, la réalité des métiers du social est complexe et la compétence est perçue comme quelque chose qui « ne se déclare pas mais s'atteste à partir d'une activité effective dans un contexte et une situation donnée qu'il appartient à une personne de percevoir, d'interpréter pour y agir avec efficacité » (Piot, p. 14, 2006). Ainsi, les compétences



que l'on retrouve souvent chez les travailleurs sociaux sont, en plus des compétences organisationnelles et administratives, des compétences telles que l'écoute, l'empathie et la capacité à offrir un accompagnement personnalisé, compétences que l'on pourrait appeler « compétences relationnelles » (Piot, 2006).

Dans la pratique, le travailleur social intervient dans des contextes multiples. En effet, l'intervention sociale d'aujourd'hui varie tant par ses objectifs, par les publics qu'elle touche, par les partenaires potentiels, que par ses domaines d'intervention (Piot, 2006). Pour donner quelques exemples, voici certains des thèmes traités par les travailleurs sociaux : précarité, insertion et intégration, éducation, chômage, addictions, prévention, animation, etc.

### **L'utilisateur**

Enfin, il est à se demander : mais quelle place prend l'utilisateur au milieu de ces théories sur l'intervention sociale ? Pour Henri Dorvil, « l'aide apportée par le travailleur social ne peut s'accomplir sans la participation active des intéressés eux-mêmes, car il s'agit d'un véritable "avec" où collaboration et partenariat sont en cause » (p. 3, 2007). Ceci signifie donc que l'utilisateur prend une part active au sein de l'intervention.

## **ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'UTILISATION DU SPORT COMME OUTIL D'INTERVENTION SOCIALE**

---

Nous l'avons vu, une intervention sociale est élaborée en fonction de plusieurs critères et à l'aide de différents outils. En raison des différentes fonctions qui lui sont attribuées, l'outil qui nous intéresse ici est le sport.

Souvent, comme le dit Nathalie Pantaléon, l'activité sportive apparaît comme « éducative par essence » (p. 51, 2003). Cependant, plusieurs auteurs s'accordent à dire qu'il s'agit en fait de quelque chose de plus complexe.

### **Un outil éducatif à plusieurs faces**

En effet, Douglas Hartmann, pour qui le sport est un moyen d'atteindre les gens, définit cet outil comme n'étant ni bon ni mauvais, car le pouvoir du sport va dépendre de la façon dont il est utilisé et du but qu'il vise. Selon lui, le sport peut être utilisé de façon inappropriée s'il est mal compris ou mal utilisé (dans son texte en anglais, il cite Larry Hawkins qui parle de « double-edged sword » (traduction : sabre à double-tranchant)) et jouer un puissant rôle éducatif s'il est utilisé correctement et en pleine conscience des limites qu'il implique. En guise d'exemple, Hartman retransmet l'expérience réalisée par le sociologue James Coleman. Ce dernier avait, lors de l'observation de deux équipes sportives scolaires, fait ressortir la différence existant entre l'équipe coachée par un entraîneur plutôt moqueur, qui met la pression et qui offre des privilèges à ses athlètes, et celui, qualifié de créatif et respectueux, qui met en avant les victoires de son équipe pour développer d'autres branches scolaires. Sans surprise pour Coleman, l'approche du deuxième coach a permis aux sportifs (ainsi qu'à leurs supporters) de s'impliquer davantage dans la vie de l'école et leur travail scolaire, contrairement à ceux de la première équipe qui se sont plutôt éloignés de la réussite scolaire pour se concentrer sur le sport (1991, expliqué par Hartmann, 2003). Cet exemple montre donc très bien à quel point le sport est, en fait, un outil utilisable de différentes façons. A cela, Hartmann ajoute que le succès des programmes utilisant le sport ne dépend pas uniquement du sport en lui-même, mais également

du contexte et de tout ce qui est mis en place à côté : soutien, accompagnement et intervention sociale auprès des populations que l'on a réussi à rassembler autour du sport (Hartmann, 2003).

Pour l'auteure Nathalie Pantaléon, déjà citée en début de chapitre, l'activité sportive « constitue [...] un moyen légitime permettant à différents acteurs (éducateurs, animateurs, policiers...) de s'engager dans des interactions éducatives » (p. 53, 2003) et est une possibilité pour les individus d'entrer en relation. Toutefois, elle souligne, elle aussi, que l'activité doit être pensée en fonction du but et du projet et non en partant du principe que le sport est intrinsèquement intégrateur. Elle résume de cette manière :

« L'activité sportive doit être considérée comme un moyen d'ancrage dans la société, un outil pour accrocher le jeune, pour lui donner des repères. L'activité sportive n'est qu'un support. Ce sont les pratiques éducatives privilégiées par les professionnels qui permettront de donner un sens aux actions poursuivies » (Pantaléon, p. 53, 2003).

### **Le sport comme outil d'atténuation des tensions sociales**

Pour Marc Falcoz, l'utilisation du sport comme outil a commencé dans les années quatre-vingt, avec pour but d'atténuer les tensions sociales qui ont donné lieu à des violences dans les quartiers de la banlieue Lyonnaise (en France) à cette époque. Pour donner au sport une certaine efficacité, il a fallu adapter le modèle sportif, basé au départ sur la compétitivité et la pratique en club, en mettant en place des actions sociales (prévention, insertion, animation) utilisant les activités sportives. A partir de là, « le sport au service du social » (Falcoz, p. 73, 2012) donne lieu à diverses formes d'actions dites « socio-sportives » : sport comme passe-temps ou comme compétition, proposé comme accompagnement individuel ou de groupe, ayant lieu dans un cadre défini ou de manière plus informelle,... Reflet de la richesse des projets d'une part, cette multitude de possibilités cache aussi, d'autre part, un constant état de recherche du projet sportif « idéal » et le risque que le sport soit choisi comme outil plus par simplicité que par conviction (Falcoz, 2012).

### **Le sport comme outil d'insertion et d'ascension sociale**

Au début des années nonante, le sport est reconnu par les chercheurs comme étant un « puissant agent d'insertion dans la société d'accueil » (Milza, 1995, cité par Gasparini, p. 15, 2008)<sup>8</sup>. Dix ans plus tard, les contributions sur ce sujet montrent davantage de retenue, insinuant que le sport n'est pas « éducatif » par nature. Malgré cela, Gasparini démontre, à l'aide d'exemples de sportifs tels que Thierry Henry ou Mehdi Baala, que le sport, contrairement à l'économie, la culture ou la politique, peut permettre l'ascension sociale et que sa pratique, en club notamment, est un moyen de créer du lien social (Gasparini, 2008). De plus, un rapport du Conseil de l'Europe de 2003 affirme que « le sport est une activité humaine qui repose sur des valeurs sociales éducatives et culturelles essentielles. Il est un facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles » (cité par Gasparini, p. 16, 2008).

---

<sup>8</sup> Ici, l'auteur parle des populations « issues de l'immigration et [...] les "jeunes des cités " » (Gasparini, p. 69, 2008), et ne fait pas explicitement de distinction entre intégration et insertion.

### Le sport comme outil d'intégration

Le sport joue également un rôle dans le processus d'intégration, un « processus continu par lequel une société transcende les différences entre les populations vivant sur son territoire » (Mignon, p. 15, 2000), car sa pratique demande la participation à un univers social. Par ailleurs, faire du sport permet, du moins momentanément, de devenir autre chose que « l'étranger » et de développer sa citoyenneté en expérimentant la vie « associative » (Mignon, 2000). Pour donner un exemple, Mignon explique : « Par le paiement de sa cotisation, par sa participation aux assemblées du club ou aux manifestations conviviales, le sportif inscrit son action dans le formalisme des gestes politiques – le vote – ou dans la convivialité qui mêle tous les âges et tous les statuts sociaux » (p. 19, 2000).

Ainsi, la complexité de l'utilisation du sport dans un contexte d'intervention sociale réside dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un outil permettant automatiquement un bénéfice, mais que, si bien compris, bien utilisé et adapté, il constitue un outil pour rassembler et amener une population à atteindre un objectif. De plus, le sport possède l'étonnante capacité à être utilisé dans différents domaines d'interventions sociales, tels que l'éducation, l'insertion sociale et l'intégration.

#### 2.1.3. ET LE JEU ?

Tout au long du chapitre, les principaux termes utilisés ont été « sport » et « activités sportives ». Cependant, en reprenant les différentes définitions et les quelques exemples donnés, le terme « sport » évoque parfois une activité qui se rapproche du jeu sportif. De ce fait, avant de clore ce chapitre, il vaut la peine de se demander : qu'en est-il du jeu (ou du jeu sportif) ?

Dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant, il est vrai que l'article 31.1 n'évoque pas le sport, mais uniquement le jeu et les activités récréatives : « les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique ». Cependant, une définition amenée dans un document intitulé « Le sport – Enjeu global » convainc quant au lien existant entre sport et jeu :

« Sous le poids de la dimension médiatique et économique du sport, on a tendance à oublier une chose: le sport est planétaire parce qu'il se pratique dans le monde entier. Et il n'existe pas seulement comme discipline de haut niveau mais tout simplement comme activité physique qui contribue au bien-être et aux contacts sociaux. Finalement, ce que nous comprenons aujourd'hui comme sport populaire et sport d'élite est issu, à l'origine, du jeu; une occupation du temps librement consentie dans laquelle le plaisir, la participation et le partenariat passent avant la performance et les règlements » (FED, p. 5, 2005).

Quant au jeu en lui-même, Thiebault et Sprumont expliquent d'abord ceci : « actuellement, le jeu est une composante indispensable du développement psychoaffectif de l'enfant » (p. 400, 1998). Puis, ils amènent la distinction que fait Heyters entre :

- « le *jeu sportif* défini comme un activité psychomotrice qui utilise secondairement des caractéristiques, des situations et des règles, parfois aménagées d'un sport »
- « l'activité *sportive récréative*, décrite comme la politique d'un sport dans laquelle la compétition qui peut être présente ne revêt pas une importance capitale »

- « le *sport de compétition* dont l'objectif principal est la victoire. Il peut alors déboucher sur le sport professionnel et le sport spectacle » (1991, cité par Thiebault et Sprumont, p. 401, 1998)

Par ces dernières définitions qui rappellent notamment l'origine du sport, le chapitre se conclut afin de laisser place au concept « changement social » qui aborde le processus compliqué par lequel une société passe d'un état à l'autre.

## 2.2. LE CHANGEMENT SOCIAL

Afin de pouvoir comprendre ce qui est entendu par le terme « changement social », le chapitre suivant y est dédié. En s'intéressant au travail d'auteurs comme Guy Bajoit, perçu comme auteur incontournable de la sociologie<sup>9</sup>, et Guy Rocher, saisir les bases de ce concept devient possible.

### 2.2.1. DEFINITIONS ET DISTINCTIONS

A nouveau, définir le changement social semble être une tâche ardue en raison des divergences d'opinions qui existent chez les professionnels des différents courants de la sociologie. Malgré cela, Guy Bajoit apporte des éléments intéressants, accompagnés d'une explication de ce qu'est le changement social (pour l'explication, voir chapitre « Processus du changement social »). Selon lui, le changement social se situe au niveau de l'action interindividuelle, puisqu'il tire son origine dans « la dynamique des échanges sociaux entre les acteurs individuels et collectifs » (Bajoit, p. 155, 2012). En effet, il explique que le changement provient essentiellement des acteurs et de leurs relations sociales qui se modifient au cours du temps. Ainsi, ce serait au travers des « échanges conflictuels, compétitifs et contradictoires » (relations de « contrainte », dont les enjeux seraient « le pouvoir », « la puissance », « l'autorité », « l'influence » et « l'hégémonie ») qu'un changement social serait créé. A l'opposé de ce type d'échanges se trouvent les « échanges complémentaires », qui permettent d'avancer dans le temps sans modifications majeures en raison de relations vécues comme satisfaisantes par les différents acteurs qui, de ce fait, ne cherchent pas le changement (Bajoit, 2012).

Avant d'aller plus loin, prenons un instant pour s'intéresser au travail de Guy Rocher. Dans son ouvrage dédié au changement social, l'auteur amène, à travers une série de définitions utiles à la compréhension du concept dont nous discutons ici, une optique qui diffère de celle de Bajoit. Tout d'abord, il postule, dans son introduction, que la société « suscite, subit ou accueille sans cesse des forces externes ou internes, qui modifient sa nature, son orientation, sa destinée » et que « toute société connaît chaque jour des changements » (Rocher, p. 5, 1968). Regarder ce que les forces externes ont comme influence sur la société et les acteurs apportent alors un certain nombre d'éléments de définition du changement social, tels que son origine ou son dessein, qui diffèrent des propositions de Bajoit.

Ensuite, Rocher constate qu'une différence est à faire entre les termes changement social et évolution sociale. Ainsi, il présente l'évolution sociale comme des changements qui se

---

<sup>9</sup> Selon le site internet de l'Université du Québec, il est d'ailleurs considéré comme le "doyen" actuel de la sociologie au Québec ([http://classiques.uqac.ca/contemporains/rocher\\_guy/rocher\\_guy\\_photo/rocher\\_guy\\_photo.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/rocher_guy/rocher_guy_photo/rocher_guy_photo.html), consulté le 17 janvier 2015).

déroulent sur de longues périodes (souvent sur plusieurs générations), alors que le changement social serait les « transformations observables et vérifiables sur de plus courtes périodes de temps » (Rocher, p. 17, 1968).

Pour apporter encore quelques précisions, la différence entre évolution et changement est la suivante : alors que l'évolution sociale, observable sur le long-terme et à grande échelle, est la somme de nombreux petits changements, le changement social s'observe dans un cadre plus limité (contexte socio-culturel et géographique précis) et une personne seule peut en témoigner (Rocher, 1968).

Pour éclaircir davantage, Rocher ajoute à cela des critères de ce qu'est et de ce que n'est pas le changement social, en faisant une distinction entre les sortes de changements. Pour lui, le changement social ne doit pas systématiquement être assimilé à un événement, dans le sens où un événement tel qu'une grève ou une assemblée, par exemple, n'est pas fondamentalement un vecteur de changement : « L'événement peut faire partie du changement social, il peut l'accompagner ou le provoquer ; mais ce n'est pas toujours et nécessairement le cas » (Rocher, p. 19, 1968). Ensuite, il ajoute que les « changements de personnel » (remplacement du personnel de la vieille génération par celui de la nouvelle) et que tous les échanges de la vie quotidienne (« échanges de biens, de présents, d'informations, de droits, de responsabilité, d'injures, etc. ») sont dus au fonctionnement de l'organisation sociale et qu'ils ne sont habituellement pas « de nature à modifier la structure de l'organisation sociale » (Rocher, p. 20, 1968). Enfin, l'auteur précise qu'un changement qui ne touche qu'une seule personne (ou quelques-unes) « ne peut être considéré comme un changement social », sauf si « ce changement [...] s'insère dans un contexte collectif plus large » (Rocher, p. 20, 1968).

De ce fait, le changement social est un « phénomène collectif » : il touche et affecte les « conditions », les « modes de vie » et l'« univers mental » d'un groupe de personne composé de plusieurs individus. Ensuite, le changement social est un « changement de structure » : lors d'un changement social, on assiste à une « modification de l'organisation sociale ». Puis, un changement social doit être perçu « dans le temps » : on doit pouvoir, sur une période donnée, établir quels ont été les changements. De plus, les modifications doivent « faire preuve d'une certaine permanence » et nous faire penser qu'elles dureront. Finalement, le changement social « affecte le cours de l'histoire d'une société », ce qui signifie que, sans changement social, l'histoire de la société aurait été différente (à noter cependant que ce dernier point est extrêmement difficile à évaluer) (Rocher, 1968).

Ainsi, grâce aux différents éléments apportés jusque-là, Rocher clarifie la situation en donnant la définition suivante :

*« [Le changement social est] toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire. »* (Rocher, p. 24, 1968)

Pour ce travail, nous garderons donc, d'une part, les éléments importants de cette définition qui présente le changement social comme étant une modification durable du fonctionnement de la société touchant un groupe de personne et pouvant être observée sur

une durée relativement courte. D'autre part, afin de ne pas mettre de côté les différents types de relations évoqués en début de chapitre, nous garderons à l'esprit l'importance des relations entre les acteurs dans l'initiation d'un changement social.

### 2.2.2. LES FACTEURS, LES CONDITIONS ET LES AGENTS DE CHANGEMENT SOCIAL

Avant d'aborder le processus du changement, abordons trois notions qui semblent ne pouvoir être mises de côté lorsque le changement social est discuté : les facteurs, les conditions et les « agents de changement ».

Présentées dans le livre de Guy Rocher, ces notions peuvent être résumées de la manière suivante. Un « facteur » est un « élément d'une situation donnée qui, du seul fait de son existence ou par l'action qu'il exerce, entraîne ou produit un changement » (p. 25, 1968). Selon l'auteur, il existe différentes sortes de facteurs : « le milieu physique, le climat, la race, [...] le facteur démographique, la technologie, l'infrastructure économique, les valeurs, les idéologies et finalement les conflits » (Rocher, p. 35, 1968). Ensuite, les « conditions du changement » sont le cadre qui exerce une influence sur le poids des facteurs de changement. Ainsi, facteurs et conditions se retrouvent complémentaires, car les conditions encouragent ou stoppent l'action des facteurs, ou elles modifient la direction, le rythme et l'étendue du changement (Rocher, 1968). Finalement, les « agents du changement » sont simplement les personnes, seules ou en groupe, qui œuvrent pour ou contre le changement. Les agents sont « les acteurs et les groupes dont l'action est animée par des buts, des intérêts, des valeurs, des idéologies qui ont un impact sur le devenir d'une société » (Rocher, p. 26, 1968).

### 2.2.3. PROCESSUS DU CHANGEMENT SOCIAL

Nous savons maintenant ce qu'est le changement social. Cependant, afin de bien comprendre le concept, intéressons-nous désormais au chemin qui mène d'une situation sociale à une autre : le processus du changement social.

Guy Rocher, de son côté, parle d'un « processus social » qui serait « la séquence et l'enchaînement des événements, des phénomènes, des actions dont l'ensemble constitue la démarche du changement » (p. 24, 1968). Cela n'explique pas réellement comment un changement social arrive. Cependant, il est possible de faire ressortir de cette définition de plus amples informations sur les actions en parlant de ce que l'auteur appelle l'« action historique ». L'« action historique » est, tout comme l'action sociale, ce que font les acteurs sociaux, c'est-à-dire les actes des individus d'une société qui sont réalisés dans le but de déclencher ou stopper la modification de tout ou partie de l'organisation sociale. De plus, tous les membres d'une société étant rarement impliqués dans ce type d'action, cette dernière est particulièrement liée aux personnes et mouvements qui se battent pour obtenir le changement. Ainsi, le changement social, serait donc également le « changement de structure qui résulte de l'action historique de certains acteurs ou de certains groupes à l'intérieur d'une collectivité donnée » (Rocher, p. 24, 1968).

D'un autre point de vue, celui de Guy Bajoit qui disait que le changement social est dû à une modification des « échanges sociaux », il y aurait quatre « modes » de changement : « l'évolution », « la réforme », « la révolte » et « la révolution » (p. 156-157, 2012). Pour chacune de ces modalités permettant à une collectivité de « passer d'un état de relation sociale à un autre » (Bajoit, p. 156), l'auteur donne une explication.

Selon lui, une « évolution » est le résultat des différentes actions d'individus qui n'ont pas de liens les uns avec les autres. En additionnant les gestes individuels, on obtient une modification de la situation.

La « réforme » est un changement qui vient d'une volonté collective. Un groupe organisé (souvent l'Etat) vise à modifier une situation et va mettre en place des négociations de sorte à atteindre ce changement. Souvent, une « réforme » est poussée par une « évolution », qui rend des changements nécessaires au niveau collectif.

Lorsqu'une « réforme » échoue, cela peut alors mener à une « révolte » ou une « révolution ». Toutes deux ont lieu relativement subitement, spontanément et de manière inorganisée. Dans le cas d'une « révolte » ou d'une « révolution », un grand nombre de personnes se mobilise au travers d'« échanges conflictuels » qui vont amener (ou cherche à amener) un changement social. La différence entre ces deux modes de changement réside cependant dans le fait que pour la « révolte », la solidarité est due au grand nombre de personnes engagées alors que pour la « réforme » il s'agit d'une solidarité « organisée » (le groupe suit souvent un leader) (Bajoit, 2012).

Finalement, Bajoit explique que le processus du changement social est lié à la façon dont les personnes construisent leurs actions, aux débats créés par les tensions entre les différentes relations sociales (tensions qui permettent de faire évoluer les valeurs et les représentations), aux réformes qui amènent de nouvelles idées (changement des pratiques, lois, institutions), et aux révoltes qui sont amenées par un mécontentement dû aux réformes et qui créent de nouveaux débats de société (Bajoit, 2012).

### 2.3. LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Après avoir développé différents éléments au sujet des concepts « sport » et « changement social », il est maintenant temps d'aborder la question des organisations non gouvernementales (ONG) afin de comprendre en quoi consiste ce type d'organisations : qui sont-elles ?, que font-elles ?, dans quels domaines ?, etc.

Pour cela, les travaux d'auteurs tels que François Rubio, directeur de l'ONG Médecins du Monde, Catherine Roche, maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers, ou encore Steve Charnovitz, juriste spécialiste en histoire des organisations non gouvernementales, seront utilisés.

#### 2.3.1. ELEMENTS HISTORIQUES

Dans le but de mieux comprendre le fonctionnement des ONG, il semble pertinent d'amener dans un premier temps des éléments relatant l'histoire de la création de telles organisations. Pour guider cet aperçu historique, la nomenclature de Steve Charnovitz a été utilisée permettant ainsi d'exposer tant les éléments qu'il apporte que ceux des deux autres auteurs.

#### UNE ORIGINE ANCIENNE

---

Selon François Rubio et Catherine Roche, le terme d' « organisation non gouvernementale » est apparu pour la première fois à l'article 71 de la Charte des Nations Unies, signée en juin 1945 (Rubio, 2003 et Roche, 2012). Toutefois, Rubio précise que les ONG existent depuis plus longtemps, mais sous d'autres appellations. Ainsi, si l'on part du principe que ces organisations

sont un rassemblement d'hommes et de femmes autour d'une même cause, leurs débuts remontent en Egypte, en 1400 av. J.-C., puis en Crète et à Rome<sup>10</sup> (Rubio, 2003). Au Moyen Âge, on assiste à la création d'associations de personnes par corps de métiers. Sans but lucratif, ces groupements visent cependant presque uniquement la protection des intérêts de ses propres membres. En 1099, se crée l'Ordre de Malte, une ONG encore active aujourd'hui. Autrefois, cette ONG se concentrait sur la profession de foi et le service à autrui dans l'idée de la charité chrétienne. Désormais, elle effectue uniquement du travail humanitaire et est à l'origine de diverses innovations tels que les navires hôpitaux et les chambres d'isolement permettant d'éviter la contagion entre malades (Rubio, 2003).

### UN MODELE CYCLIQUE

---

Pour Steve Charnovitz, les ONG sont réellement « actives depuis deux cents ans » et leur participation « semble s'accroître lorsque les gouvernements ont besoin d'elles et diminuer lorsque ces derniers et les bureaucraties internationales se sentent plus sûrs d'eux » (Charnovitz, p. 6, 2002). Ainsi, il propose un modèle cyclique (appelé « cycle d'influence des ONG ») qu'il sépare en sept périodes historiques (Charnovitz, p. 7 – 15, 2002). Pour continuer à développer l'historique des organisations non gouvernementales, les sept périodes du modèle de Charnovitz vont être utilisées :

#### **1775-1918 – Emergence**

A partir du 17<sup>ème</sup> siècle et dans les pays anglo-saxons particulièrement, les ONG vont commencer à se développer rapidement. Aux Etats-Unis, par exemple, elles ont joué un rôle important dans la « construction de la démocratie et l'instauration d'un Etat de droit » (Rubio, p. 13, 2003). Puis, au 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle, un grand nombre d'ONG vont être créées dans différents secteurs (droits humains, droits des femmes, droits des victimes, environnement, lutte contre la pauvreté, etc.). Parmi ces nouvelles ONG, on retrouve le Comité International de la Croix-Rouge (créé en 1863), dont l'action aura permis d'imposer des normes internationales dans le droit de la guerre et de redéfinir la notion de victime<sup>11</sup> (Rubio, 2003). De plus, à la fin 18<sup>ème</sup> siècle, les ONG totalement dédiées à un combat apparaissent ; elles s'internationalisent en 1850. Les gouvernements apprécient leur travail et, petit à petit, elles prennent conscience de leur pouvoir. En 1910, elles créent l' « Union des associations internationales » (Charnovitz, 2002).

#### **1919-1934 – Engagement**

La Société des Nations crée le rôle d' « assesseur » pour les ONG et les implique dans différents comités et conférences. Les ONG travaillent également avec certains gouvernements sur de nouveaux traités reconnaissant explicitement leur rôle. Leur travail s'effectue en deux temps : à l'extérieur, pour faire examiner leur dossier à un niveau intergouvernemental, et à l'intérieur, auprès des représentants officiels des gouvernements. La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) et la Chambre de commerce internationale (CCI) ont ouvert la voie à

---

<sup>10</sup> En Egypte, les tailleurs de pierre se sont rassemblés pour porter assistance aux accidentés du travail, alors qu'en Crète et à Rome, on a retrouvé les premières traces de la vie associative (Rubio, 2003).

<sup>11</sup> L'ONG a donné à la notion de victime « un caractère de neutralité » et a fait une « distinction entre personnes combattantes et non combattantes (ou hors de combats), ces dernières devant alors bénéficier d'une protection spéciale » (Rubio, p. 13, 2003).



de nombreuses ONG en, respectivement, comprenant l'importance de s'installer à Genève pour agir tant à un niveau international qu'à un niveau local, et en se constituant comme l'acteur de l'intérieur par excellence, capable de mettre en avant son expertise et d'obtenir le soutien des dirigeants du monde des affaires (Charnovitz).

### **1935-1944 - Désengagement**

Petit à petit, des réseaux internationaux d'ONG vont être mis en place, et, à la fin de la Première Guerre mondiale, on assiste à l'importante présence de ces organisations dans les négociations des traités de paix. Ensuite, après la mise en place de la Société de Nations (SDN), Genève en devient à la fois son siège et la capitale des ONG. Certaines ONG se voient alors donner le statut d'« assesseur » auprès de la SDN (Rubio, 2003).

Puis, la SDN ayant alors trouvé son rythme, les ONG eurent moins d'occasion de participer à la coopération internationale (Charnovitz, 2002). De plus, les différentes dictatures de l'Europe des années 1930, suivies de la guerre, diminuent encore davantage l'influence des ONG dans cette partie du monde (Rubio, 2003). Au début de la Seconde Guerre mondiale, leur participation fût interdite (Charnovitz, 2002).

Aux USA et en Angleterre, des ONG qui ont encore un rôle important aujourd'hui vont malgré tout apparaître pendant la Seconde Guerre mondiale : Catholic Relief Service et CARE, en 1944 aux USA, et OXFAM, en 1942 en Angleterre (Rubio, 2003).

### **1945- 1949 - Institutionnalisation**

Avec l'apparition de l'art. 71 de la Charte des Nations Unies, les ONG ont repris leurs activités à l'ONU, recevant un statut consultatif (voir chapitre « Statut et fonctionnement » (Charnovitz, 2002).

### **1950-1971 - Sous-performance**

Dans les années 1950 et 1960, la guerre froide et la faiblesse institutionnelle du Conseil économique et social (ECOSOC) ont empêché les ONG, pourtant très actives à ce moment-là, de rendre des résultats satisfaisants.

Dans les années 1970, avec notamment la guerre du Biafra et l'intervention des « french doctors »<sup>12</sup>, va naître un nouveau concept pour l'aide humanitaire : le sans-frontiérisme, décrit par Rubio comme étant le fait de porter « secours aux populations sans considération de la souveraineté des Etats et sans rechercher leur autorisation pour intervenir sur leur territoire » (Rubio, p. 17, 2003) et qui deviendra plus tard, dans les années 1980, le droit d'ingérence<sup>13</sup>.

### **1972-1991 - Intensification**

Un important développement des ONG en nombre, en taille et en diversité a lieu. Leur aide est demandée pour préparer les grandes conférences internationales.

---

<sup>12</sup> Médecins français fondateurs des grandes ONG des années 1970 (Rubio, 2003)

<sup>13</sup> Définition du droit d'ingérence : « possibilité d'immixtion dans les affaires intérieures d'un État, reconnue dans certains cas par l'ONU à un ou plusieurs autres États ou organisations intergouvernementales » (Dictionnaire Larousse en ligne, consulté le 17 décembre 2013).

### 1992- ? – Accroissement du pouvoir

Le pouvoir des ONG s'accroît dans les années 1990 et elles sont maintenant influentes et considérées comme des interlocutrices importantes aux yeux des institutions internationales (Charnovitz, 2002).

Pour se rendre davantage populaire, les ONG vont ensuite collaborer étroitement avec les médias. Renforcée par la volonté de l'ONU de collaborer avec les ONG, cette grande médiatisation deviendra un phénomène majeur à la fin du 20ème siècle. Les ONG seront propulsées dans les différentes conférences mondiales, où elles pourront transmettre leurs connaissances pour influencer les gouvernements (Rubio, 2003).

En 2002, lorsque Steve Charnovitz s'est penché sur la question, les données historiques étaient insuffisantes pour tirer des conclusions quant à l'effective influence cyclique des ONG. Il relevait cependant que cela était tout à fait possible. Dix ans après, il semble encore difficile de se prononcer sur la question. Malgré cela, pour mesurer la portée actuelle des ONG, nous pouvons reprendre les deux questions proposées par l'historien dans son texte, c'est-à-dire : « A quel point [les ONG] s'introduisent-elles dans les réunions intergouvernementales ou dans les organisations internationales ? » et « Est-ce que les propositions influencent les gouvernements ? ».

De par les différents éléments historiques apportés dans ce chapitre, nous aurons compris l'importance des événements historiques sur le développement des organisations non gouvernementales. De plus, les questions posées par Charnovitz au sujet de la place et l'influence que les ONG ont auprès des gouvernements nous montrent la complexité du fonctionnement de ces organisations et nous ouvrent la porte sur comment les définir.

#### 2.3.2. DEFINITION

Lorsque l'on s'intéresse à la littérature concernant les organisations non gouvernementales (ONG), on remarque très vite qu'il n'existe pas de définition universellement reconnue ou d'ONG-type. En effet, comme le dit François Rubio, « aucun texte international ne définit ce qu'est une Organisation Non Gouvernementale » (Rubio, p. 21, 2003). Cependant, divers organes ont élaboré leur propre définition de l'ONG et il est possible d'établir des critères communs permettant de mieux comprendre à quoi ressemble le plus souvent ce type d'organisation.

#### AU NIVEAU INTERNATIONAL

---

Tout d'abord, sur son site internet, le Département de l'Information (DPI) des Nations Unies définit une ONG de la manière suivante :

*« Une ONG est un groupe à but non lucratif, rassemblant des citoyens volontaires. Elle est organisée au niveau local, national ou international pour aborder des questions qui relèvent de l'intérêt général. Les ONG sont orientées vers l'action et rassemblent des gens partageant des intérêts communs »* (DPI, site internet consulté le 17 décembre 2013).

En plus de cette définition, le DPI apporte un éclairage sur les activités de ces organisations. Travail humanitaire, création d'un lien entre citoyens et pouvoirs publics, surveillance de la mise en œuvre des politiques et programmes, encouragement de la participation de la société civile au niveau de la communauté ou encore travail sur les questions des droits de l'homme, de l'environnement ou de la santé : telles sont quelques-unes des diverses activités des ONG.

De son côté, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC, Economic and Social Council) ne donne, quant à lui, aucune définition claire de ce qu'est une ONG. Dans une résolution qui définit les relations entre l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les ONG (résolution 1996/31), il propose néanmoins différents éléments permettant de se faire une idée de ce qu'il entend par « organisation non gouvernementale ».

Ainsi, pour que, en vertu de l'article 71 de la Charte de Nations Unies<sup>14</sup>, une ONG soit digne de collaborer avec l'ECOSOC, elle doit « exercer son activité dans des domaines relevant de la compétence du Conseil économique et social (c'est-à-dire les domaines « économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes » (Charte des Nations Unies, chapitre X, art. 62)) et de ses organes subsidiaires » (ECOSOC, art. 1, résolution 1996/31). A l'article 4 de la résolution, on apprend que l'organisation peut être de caractère « national, sous-régional, régional ou international ». Aux articles 10 et 12, le fonctionnement de l'organisation est pour la première fois mis en avant, et son côté démocratique est relevé (par exemple, on parle d'un « acte constitutif adopté [...] selon les principes démocratiques » (art. 10) ou des membres qui doivent disposer du « droit de vote ou d'un autre mode de décision démocratique et transparent » (art. 12)). De plus, contrairement au DPI qui ne donne pas de détails sur la constitution d'une ONG, il est précisé que l'ONG ne doit pas avoir été constituée par une entité publique et qu'elle doit avoir un siège reconnu. Finalement, l'article 13 s'occupe des conditions regardant les finances de l'organisation, qui doivent provenir uniquement de dons privés, à moins que les dons publics soient explicitement déclarés et/ou justifiés.

Connaître les définitions données par les organismes internationaux permet aux ONG de se constituer de manière à être officiellement considéré en tant qu'entité valable. Sans reconnaissance, il est difficile d'avoir un réel impact sur les organismes politiques, d'où l'importance de répondre aux différents critères.

#### AU NIVEAU EUROPEEN

Selon Rubio, la « Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales » du Conseil de l'Europe (auprès duquel les ONG peuvent avoir un statut consultatif, voir chapitre « Statut et fonctionnement »), serait « le seul instrument normatif international concernant les ONG » (Rubio, p. 22, 2003).

Par exemple, l'article 1 de ce document ratifié par neuf Etats (dont la Suisse) et signé par deux autres (sur les quarante-cinq pays membres du Conseil de l'Europe), propose des conditions à remplir pour qu'une association, fondation ou organisation privée soit considérée comme une ONG :

- « a. avoir un but non lucratif d'utilité internationale; avoir été créées par un acte ;*
- b. relevant du droit interne d'une Partie<sup>15</sup>;*
- c. exercer une activité effective dans au moins deux Etats;*
- d. et avoir leur siège statutaire sur le territoire d'une Partie et leur siège réel sur le territoire de cette Partie ou d'une autre Partie »* (Conseil de l'Europe, convention de

<sup>14</sup> Pour l'article, voir chapitre « Statut et fonctionnement »

<sup>15</sup> « Partie » signifie, selon François Rubio, « Etat-Partie sous entendu "Etat Partie" à la convention » (Rubio, p. 23, 2003)

1986, consultée sur internet le 17 décembre 2013).

Dans cette définition, l'aspect du lieu de l'activité effective ressort, alors qu'il n'était encore apparu dans aucune des autres définitions.

En 2003, Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies, a créé un « Panel of Eminent Persons on Civil Society and UN Relationships » (traduction : groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'organisation des nations unies et la société civile) dans le but de « renforcer la présence de la société civile dans la politique internationale et surtout au sein de l'ONU » (Niggli et Rothenbühler, p. 25, 2004). Dans le rapport final émanant de ce groupe de travail, on retrouve une nouvelle définition des ONG. Ici, il s'agirait d'une organisation qui n'est pas d'un « [gouvernement central] », qui n'a pas été créée par une « décision intergouvernementale » et qui est « d'intérêt public » (« autrement dit des organisations de la société civile qui sont expressément constituées pour venir en aide au grand public ou à la population en général en sensibilisant ou en fournissant des services ») (Rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, p. 15, 2004).

Ensuite, pour quitter le monde politique et comprendre comment peuvent être perçues les ONG dans le monde juridique, prenons la définition de Catherine Roche, auteure d'un ouvrage sur le droit international public. Dans son livre, une ONG peut être définie comme « une association internationale, créée par une initiative privée, dont les membres sont des personnes privées ou publiques à l'exclusion des Etats et qui exerce des activités à buts non-lucratifs » (Roche, p. 77, 2012). Elle ajoute cependant qu'il n'existe pas d'ONG-types, mais, tout comme François Rubio (p. 126, 2004), fait émerger le but non-lucratif comme étant un élément que l'on retrouve dans les différentes définitions des ONG. A cela, elle ajoute le caractère non gouvernemental, qui constitue également, de prime abord, un point commun à toutes les ONG.

Enfin, il est intéressant de voir quelle définition est donnée aux ONG par les professionnels du développement en se penchant sur un article de Gérard Perroulaz paru dans l'« Annuaire suisse de politique de développement ». Ici, l'auteur avance que les définitions des ONG données par l'ONU ou par le Conseil de l'Europe sont, respectivement, « trop large pour être applicable dans tous les pays puisqu'elle inclut des organisations de nature très différentes » et « assez vague sur le caractère international et sur l'aspect non lucratif » (Perroulaz, 2004, p. 10). Suite à cela, il donne l'idée d'une classification « [regroupant] les ONG autour de certains domaines d'activité ou pôles de compétences » (Perroulaz, p. 10, 2004) et amène la proposition de Philippe Ryfman, qui établit cinq critères permettant de donner le nom d'ONG à une organisation<sup>16</sup>. Pour Perroulaz, l'approche de Ryfman permet de se rappeler que les ONG peuvent être de nature très différente et que, par conséquent, il est important de les appréhender avec prudence (Perroulaz, 2004).

Pour conclure de manière plus générale, les différentes définitions évoquées tout au long de cette partie montrent à quel point il est complexe de définir une organisation non gouvernementale. On remarque cependant, comme le relèvent certains auteurs, que

---

<sup>16</sup> Les cinq critères de Ryfman : « projet non lucratif au bénéfice d'autrui », « forme juridique d'association à but non lucratif », « espace autonome face à l'Etat », « référence à des valeurs impliquant [...] la volonté affichée d'inscrire l'action associative dans une dimension citoyenne insérée dans un cadre démocratique » et « caractère transnational de l'action » (Ryfman, 2004, cité par Perroulaz, 2004)

d'importantes similitudes existent entre les propositions (actions à caractère international, détaché des gouvernements et à but non lucratif).

Ainsi, dans ce travail, nous nous rappellerons donc qu'une organisation non gouvernementale est une organisation qui fonctionne de manière démocratique et qui n'agit pas pour le gouvernement, mais pour la population. De plus, nous garderons, comme base théorique, la définition suivante : une ONG est « un groupement de personnes privées, physiques ou morales, soumis aux règles de droit privé, groupement dont l'objet est non lucratif, qui présente une certaine permanence dans le temps et dont les activités peuvent aussi bien être nationales qu'internationales » (Rubio, p. 24, 2004).

### 2.3.3. DOMAINES D'INTERVENTIONS ET MODES D' ACTIONS

Maintenant que nous avons pu aborder la question de la définition de ce qu'est une organisation non gouvernementale, voyons quels types d'ONG existent et quels sont leurs domaines d'intervention (c'est-à-dire auprès de quel type de population elles interviennent ou quelles problématiques elles abordent) et leurs modes d'action (c'est-à-dire la façon de fonctionner et d'agir).

#### DOMAINES D'INTERVENTION

---

Pour Catherine Roche, il existe au moins une centaine de domaines dans lesquels les ONG interviennent. Les plus connus sont cependant les domaines de l'humanitaire, des droits de l'homme et de la protection de l'environnement (Roche, p. 78, 2012). A ceux-là, François Rubio ajoute les domaines du développement, de la justice pénale internationale, du secteur économique (commerce équitable et microcrédits), de l'enfance ou encore de la médiation, tout en précisant qu'il est cependant impossible de fournir une liste exhaustive de tous les secteurs couverts par les ONG (Rubio, 2003).

#### MODES D' ACTION

---

De plus, chaque ONG choisit de travailler selon les moyens d'action qui correspondent à leurs valeurs et qui sont suffisamment efficaces pour atteindre les buts recherchés. Ainsi, voici un bref aperçu des possibilités qui s'offrent aux ONG en termes de moyens d'action :

*« l'action directe sur le terrain (soins médicaux...), le financement en "sous- traitance" d'organisations locales, la médiatisation et l'éducation (droits de l'Homme...), l'action voire le lobbying auprès des Etats et des Organisations internationales »* (Roche, p. 78, 2012).

### 2.3.4. TYPOLOGIE DES ONG

Les domaines d'interventions et modes d'actions étant très variés, plusieurs auteurs ont tenté de classer les différentes organisations non gouvernementales en établissant une typologie. Ici, nous nous intéressons à deux tentatives de classification des organisations non gouvernementales.

La première est celle de Gérard Perroulaz. Dans son article intitulé « Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle », l'auteur tente d'abord de poser une définition de l'ONG (dont nous avons en partie parlé précédemment), avant de proposer un « essai de typologie des ONG de solidarité internationale existantes en Suisse »

(Perroulaz, p. 12 – 13, 2004). Dans cette typologie, différents types d'ONG sont présentés. Listées ci-après et accompagnées d'exemples fournis par l'auteur, ces ONG ont toutes des particularités qui vont du lieu de leur action (pays, régions, etc.) à la façon dont ces mêmes actions sont mises en place (activités opérationnelles, récolte de fonds, campagnes de sensibilisation, etc.), en passant par leur secteur d'activité (éducation, enfance, migration, etc.) ou encore leur niveau d'engagement politique (lobbying, advocacy<sup>17</sup>, analyses politiques, etc.).

Typologie des organisations non gouvernementales selon Perroulaz (2004) :

- ONG de coopération au développement et/ou actives dans l'aide humanitaire
- ONG de récolte de fonds auprès du public (p.ex. La Chaîne du bonheur, Pain pour le prochain), ONG de sensibilisation aux problèmes de développement (p.ex. Communauté de travail des œuvres d'entraide<sup>18</sup>, Déclaration de Berne)
- Mouvements antimondialisation ou milieux altermondialiste (p. ex. ATTAC, Action mondiale des peuples (AMP))
- ONG de lobbying et de sensibilisation dans les domaines de l'environnement et du développement durable (p. ex. WWF, Greenpeace (étranger), Pro Natura, ATE, Equiterre (Suisse))
- ONG de développement des capacités d'expertise et d'analyse (p. ex. Swisscontact, Pain pour le prochain, Caritas Suisse)
- Groupes de solidarité (p. ex. Association des résidents chiliens)
- Organisations de commerce équitable (p. ex. Magasins du Monde, Fondation Max Havelaar, Fondation Step)
- Organisations de défense du droit d'asile et d'aide aux réfugiés
- Organisations dans le domaine des droits humains (p. ex. Amnesty International, Human Rights Watch, Fédération internationale des droits de l'Homme)

Aux divers éléments de cette liste, viennent encore s'ajouter les associations de promotion culturelle Nord-Sud, les syndicats, les Eglises et organisations missionnaires, et les organisations défendant les intérêts de l'économie privée (economiesuisse, par exemple, qui s'intéresse à des dossiers de politique extérieure) (Perroulaz, 2004). Par cette classification, la diversité des organisations pouvant être considérée comme « non gouvernementale » est, une fois encore, mise en avant.

La deuxième tentative est celle de François Rubio, qui s'inspire des différents statuts accordés aux ONG par les instances internationales et régionales<sup>19</sup> pour proposer trois axes de classification. Pour lui, une des solutions serait, tout d'abord, de classer les ONG en fonction de leur « caractère fonctionnel », c'est-à-dire en fonction du domaine dans lesquels les organisations interviennent (ONG médicales humanitaires d'urgence, ONG de développement, ONG de défense des droits humains, etc.). Ensuite, il est possible de classer les ONG en fonction de l'« aspiration ou du fondement de leur mission sociale » (ONG confessionnelles ou laïques). Finalement, un classement des ONG en fonction de leurs actions nationales ou internationales est imaginable, en particulier lorsque nous savons que, en principe, uniquement les ONG qui

<sup>17</sup> Terme anglais souvent traduit par le terme français « plaidoyer »

<sup>18</sup> Communauté qui regroupe six organisations : Caritas Suisse, Action de carême, Pain pour le prochain, Swissaid, Helvetas et l'Entraide protestante EPER.

<sup>19</sup> Organisations internationales, l'ONU et ses agences, le Conseil de l'Europe,...

agissent à un niveau international ont droit au statut consultatif au Conseil économique et social<sup>20</sup>.

Grâce à ces propositions de classifications des ONG, un meilleur aperçu de la diversité des champs dans lesquels les organisations non gouvernementales peuvent intervenir et jouer un rôle est obtenu et il est désormais possible de s'intéresser au statut et au fonctionnement des ONG.

### 2.3.5. STATUT, ROLE ET FONCTIONNEMENT

#### STATUT

---

A un niveau international, « le droit international reconnaît l'existence d'entités qu'il qualifie d'ONG » (Meyer, 2001, citée par Rubio, p. 20, 2002), ce qui permet aux ONG d'occuper une place sur la scène internationale (notamment grâce au statut consultatif dont nous parlerons plus bas). Cependant, les textes de droit international concernant les ONG, bien qu'existant en nombre abondant, ne définissent jamais une « catégorie juridique » qui serait propre aux ONG (Meyer, 2001, citée par Rubio, 2002). Par conséquent, il faut se référer au droit interne pour comprendre sous quel statut les organisations non gouvernementales évoluent.

En effet, « les ONG, même à portée internationale, sont créées au sein des Etats » (Roche, p. 77, 2012) et, de ce fait, il importe de se concentrer sur les entités relevant du droit interne de chacun d'entre eux (associations, fondations, syndicats, partis politiques,...) (Meyer, 2001, citée par Rubio, 2002).

En Suisse, « aucune distinction juridique entre les ONG et les autres associations » (Rubio, p. 23, 2003) n'est faite : leurs statuts légaux sont identiques. Sur le site internet du CAGI (Centre d'Accueil Genève Internationale), une rubrique destinée aux ONG installées dans la ville explique d'ailleurs que dans ce pays, une ONG peut prendre la forme soit d'une association<sup>21</sup>, soit d'une fondation<sup>22</sup>.

#### ROLE CONSULTATIF

---

##### **Au niveau international**

Au niveau des organisations internationales, l'article 71 de la Charte de Nations Unies<sup>23</sup> (déjà cité plusieurs fois dans ce travail) apporte un éclairage quant au rôle consultatif des ONG. En effet, par cet article, il est prévu que l'ECOSOC (Conseil économique et social) ou d'autres organisations liées à l'ONU puissent consulter les ONG sur les thèmes qui concernent leurs domaines de compétences (Roche, 2012). Ce statut consultatif est organisé en trois niveaux dépendants de l'importance et de la compétence de l'ONG : le « statut général », le « statut spécial » et les « organisations de la Liste » (Rubio, 2004). Le premier est le niveau le plus

---

<sup>20</sup> Les ONG dont l'action n'est nationale ont également le droit de demander ce statut, mais avec l'accord du pays où elles siègent.

<sup>21</sup> art. 60 code civil et suivants

<sup>22</sup> art. 80 code civil et suivants

<sup>23</sup> Article 71 : « Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du Membre intéressé de l'Organisation », Charte des Nations Unies, 1945.

important : il donne le droit aux ONG de participer à presque toutes les sessions de l'ECOSOC. Concernant le deuxième niveau, il s'agit d'un statut intermédiaire, permettant aux ONG de ne participer qu'à certaines sessions. Le troisième est quant à lui un statut attribué aux ONG qui n'ont ni le statut consultatif général, ni le statut consultatif spécial, mais qui peuvent, toutefois et dans certaines situations précises, être appelées pour faire valoir leur domaine de compétence (Roche, 2012 et Rubio, 2004). Dans un tel cas, « les ONG [sont] représentées au CES [(acronyme français d'ECOSOC)] par des observateurs et elles peuvent lui soumettre des questions écrites » (Roche, p. 78, 2012).

### **Au niveau européen**

Le Conseil de l'Europe collabore lui aussi avec les ONG, qu'il considère comme « une composante essentielle du renforcement du processus démocratique » (Rubio, p. 98, 2004). Depuis 1952 et tout comme l'ECOSOC, il offre aux ONG un statut consultatif. De cette manière, il est permis aux organisations non gouvernementales de participer à différentes séances relatives au Conseil de l'Europe<sup>24</sup> et de rédiger des rapports qui seront présentés aux comités et commissions du COE. En contrepartie de ce droit, les ONG doivent transmettre des informations sur des thèmes qui concerne leur domaine de compétence, mettre en avant les activités du conseil allant dans le sens de ces mêmes domaines de compétences et, tous les deux ans, rédiger un rapport sur leur participation générale aux différents travaux, réunions et manifestations gérées par le Conseil de l'Europe (Rubio, 2004).

### **Au niveau suisse**

En Suisse, les ONG sont principalement en collaboration avec la Direction du développement et de la Coopération suisse (DDC). Cette collaboration permet un échange mutuel d'informations et d'expériences qui mènent à une meilleure cohérence dans l'élaboration des différents programmes de soutien (Deiss J. et Fuss W., 2004). Il s'agit donc principalement d'une relation de coopération. Cependant, « la Confédération charge parfois aussi les ONG de réaliser ses projets de développement », relèvent Joseph Deiss et Walter Fuss. « Dans ce cas, les ONG concluent un contrat avec la Confédération » (Deiss J. et Fuss W., 2004).

## **FONCTIONNEMENT**

---

En ce qui concerne leur fonctionnement, les ONG se basent sur le principe démocratique, ce qui signifie qu'elles choisissent de travailler dans certains domaines en fonctions des choix de leurs organes « délibérants », tels que le conseil d'administration et l'assemblée générale. A tout moment, une organisation est libre de changer d'orientation ou de choisir de travailler sur plusieurs fronts à la fois (notamment en raison de l'évolution des contextes géopolitiques et des besoins), pour autant que cela soit décidé démocratiquement (Rubio, 2003).

---

<sup>24</sup> Les ONG peuvent participer « aux séances publiques du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe ; à la réunion d'information générale organisée annuellement par le secrétaire général ; aux réunions sectorielles organisées par le secrétaire générale » (Rubio, p. 98, 2004).



### 2.3.6. FINANCEMENTS

Pour Rubio, les finances des ONG proviennent habituellement de ressources privées (cotisations des membres, générosité du public, de grands donateurs ou d'entreprises, autre<sup>25</sup>). A cela, il ajoute que dans certains pays, des lois permettant de favoriser la générosité des gens existent (2003). Tel en est le cas, par exemple, de la Suisse qui permet à ses citoyens de déduire les dons faits aux organisations reconnues d'utilité publique qui ont leur siège en Suisse (art. 33a, Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct). Malgré cela, la récolte d'argent auprès de donateurs privés coûte cher (en temps et en argent). De ce fait, les fonds privés suffisent rarement à combler les frais engendrés par toutes les actions que les ONG souhaitent mener. C'est pourquoi la plupart de ces organisations bénéficient également d'un soutien financier provenant des Etats ou des agences de coopération, même si certaines continuent à refuser tout argent des fonds publics afin de garder une totale indépendance (Rubio, 2003).

## 2.4. LE DEVELOPPEMENT

Afin de continuer dans la présentation des éléments conceptuels qui permettront de mieux comprendre les données récoltées, le chapitre qui suit porte sur le concept du « développement ». A l'aide de quelques éléments historiques amenés dans un premier temps afin de situer le concept, les définitions et explications qui suivent révèlent ce que le monde international entend lorsqu'il parle de « développement »

### 2.4.1. ELEMENTS HISTORIQUES

Bien que certaines approches politiques qui vont dans le sens du développement tel que nous le percevons plus ou moins aujourd'hui aient pris leurs racines dans les années 1920-1930, ce dernier semble n'être né que suite à la Seconde Guerre Mondiale, lors de la création des Nations Unies et du Fonds monétaire international<sup>26</sup> (Hopper, 2012). Comme le dit Paul Hopper : « Pour beaucoup, un moment déterminant dans l'histoire du développement fût le discours d'inauguration donné par le président Truman le 20 janvier 1949 » (Hopper, traduit de l'anglais, p.4, 2012). En effet, c'est à ce moment-là qu'on parle pour la première fois de *zones sous-développées* et de nombreuses personnes identifient cela comme « le moment où la condition de sous-développement apparaît et la tâche du développement débute » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 4, 2012). A noter cependant que, à ce stade, certaines personnes s'élèvent déjà contre la « domination du développement par le Nord » et pour un « développement qui fait partie d'une motivation pour l'autonomie et l'indépendance » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 5, 2012).

Dans les années 1960, c'est la théorie de la modernisation (expliquée par Bernstein comme étant un « processus social » lié au développement économique et qui constitue un « motif universel » (2002)) qui définit le développement. Des critiques provenant des pays du Sud apparaissent et le doigt est mis sur le fait que la dépendance du Sud est notamment due aux inégales lois du commerce imposées par les pays du Nord (Hopper, 2012). Ensuite, dans les années 1970, certaines inégalités persistent et s'empirent, et les organisations internationales telles que la Banque Mondiale et l'Organisation Internationale du Travail mettent en place des stratégies d'aide. « Ces philosophies ont continué à souligner la nécessité de la croissance économique,

---

<sup>25</sup> Legs et donations, produits financiers, publications, vente d'objets,... (Rubio, p. 113, 2002).

<sup>26</sup> Deux instances créées dans le but de, respectivement, « contribuer à la reconstruction d'après-guerre » et favoriser une « stabilité économique internationale » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 3, 2012).

mais ont mis une plus grande importance sur l'adaptation du développement afin qu'il réponde aux besoins des pauvres » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 5, 2012).

Dans les années 1980, les pays en développement font face à une crise économique. Se voyant refuser l'accès aux marchés internationaux, beaucoup d'entre eux doivent alors se tourner vers les institutions financières internationales afin d'obtenir des aides financières. Au même moment, le néo-libéralisme se construit et s'intègre aux programmes de développement, ce qui signifie que « l'assistance financière pour les pays en développement se fait à condition qu'ils réduisent l'activité socio-économique de l'Etat et participent au marché mondial » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 6, 2012). Par ailleurs, c'est également dans cette décennie qu'a commencé à être accepté le concept de « développement durable » (Hopper, 2012).

Très peu de choses changent dans les années 1990 : le « néo-libéralisme continue à guider les pensées officielles » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 6, 2012) et les buts du développement se voient questionnés. En effet, la question de « culture » commence à ressortir et certains auteurs amènent l'idée qu'« un tel Eurocentrisme ne pourrait être défié uniquement en passant à des approches locales et en donnant de la valeur à la connaissance indigène » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 6, 2012). Vers la fin de la décennie, « la Banque Mondiale [...] commence à parler local, de participation et de réduction de la pauvreté » et elle crée des stratégies de réduction de la pauvreté<sup>27</sup> qui permettent aux pays en développement de « formuler leurs propres approches de développement en se basant sur une consultation locale » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 7, 2012).

Aujourd'hui, « la nature contestée du développement n'a jamais été aussi forte » dit Hopper. « Le néo-libéralisme, les approches participatives, les perspectives après-développement et le développement durable sont tous en compétition pour définir une théorie contemporaine du développement et ses pratiques, et ce dans un contexte de mondialisation, de croissance de la population mondiale et du déclin de l'environnement » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 7, 2012).

#### 2.4.2. DEFINITIONS

##### LE DEVELOPPEMENT : AIDE, COOPERATION ET PAYS EN DEVELOPPEMENT

Dans un document du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) intitulé « L'ABC de la politique de développement », il est clairement stipulé qu'« il n'existe pas de définition simple et catégorique du développement », mais que « la notion découle de valeurs individuelles et collectives, qui varient selon le lieu et changent avec le temps » (p. 6, 2011). Toutefois, dans le but de permettre de se faire une idée plus précise de ce dont nous parlons, plusieurs définitions du développement (et des termes qui y sont liés) vont être présentées.

Dans son livre, Peter Niggli donne d'abord une définition assez générale du développement. En effet, il dit : « le "développement" est un processus de changement social, qui est favorisé ou freiné par des affrontements politiques et sociaux. Les forces et institutions extérieures n'y jouent, de par leur nature, qu'un rôle secondaire » (p. 10, 2008). Puis, il apporte une précision en parlant du développement comme d'un « processus de confrontations sociales, politiques et culturelles, dont le résultat est déterminé par les acteurs locaux » (p. 71, 2008). Au travers de ces définitions, il est possible d'aborder un autre terme souvent utilisé dans le monde du

---

<sup>27</sup> en anglais : Poverty Reduction Strategies (PRSs)

développement : la coopération au développement. Pour l'auteur, la coopération au développement « ne peut qu'accompagner et soutenir de tels "processus de développement", mais en aucun cas dicter leur résultats » (p. 10, 2008). Il précise : « une bonne coopération au développement est celle qui a cherché à faire émerger des mouvements sociaux, des organisations indépendantes de femmes, de paysans, de travailleurs, de minorités et de castes opprimées » (p. 67, 2008). De son côté, le DFAE confirme la pensée de l'auteur en définissant la coopération au développement et en distinguant cette dernière de l'aide au développement :

*« L'aide au développement pétrie de charité, avec sa stricte répartition des rôles – entre pays donateurs, dispensateurs de ressources et de modèles de développement, et pays bénéficiaires, chargés de mettre en œuvre les mesures prévues – est définitivement reléguée aux oubliettes. Elle s'efface au profit de la coopération au développement, qui élabore et réalise des programmes en accord avec les autorités locales et la société civile. Les approches misant sur le partenariat et la responsabilité réciproque et différenciée gagnent du terrain » (p. 6, 2011).*

Denys Cuche commence quant à lui par expliquer ceci : « Quand le mot "développement" apparaît, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il appartient au vocabulaire économique : il est alors synonyme de croissance économique ». Cependant, « l'approche exclusivement économique du développement a montré ses limites » et « est [alors] mise en avant l'importance des facteurs sociaux dans le développement (justice sociale, égalité, etc.) » (p. 129, 2010). Puis, le même auteur fait ressortir d'un rapport du PNUD<sup>28</sup> un point à prendre en compte lorsqu'on réfléchit à une définition du développement quelque peu différente : apparemment, « le développement [est] aussi une question culturelle » car « il n'y a pas de développement harmonieux, équilibré et juste, possible sans liberté culturelle » (Cuche, p. 129, 2010). Ainsi, nous remarquerons que respecter les cultures est important si l'on souhaite « favoriser l'intégration sociale et, en définitive, le développement » (Cuche, p. 130, 2010).

Puis, pour revenir à une définition un peu plus ancienne, mais qui apporte tout de même des éléments intéressants pour la base de ce travail, voici une proposition faite par Jean-Pierre Olivier de Sardan. Dans une perspective fondamentaliste, il présente le développement comme « l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs » (p. 7, 1995). Au travers de cette définition, il est possible d'observer le changement qui se produit petit à petit dans le domaine du développement (comme expliqué dans la partie « éléments historiques »). En effet, la participation entière des indigènes n'est pas évoquée (dans la définition de Sardan, on cherche seulement à les mobiliser), alors que le domaine tend désormais à les inclure au maximum : aujourd'hui, « une plus grande charge est mise sur la participation de la population locale et sur l'exploitation des connaissances et le savoir-faire local » (Hopper, p. 59, 2012).

Evidemment, il existe des définitions plus critiques du développement. Par exemple, au travers des soixante premières pages de son livre intitulé « Le développement – Histoire d'une croyance occidentale », Gilbert Rist tente de fournir, d'une manière très critique, une *vraie* définition du

---

<sup>28</sup> PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement

terme « développement », car selon lui « le principal défaut de la plupart des pseudo-définitions du "développement" tient au fait qu'elles sont généralement fondée sur la manière dont une personne (ou un ensemble de personnes) se représente(nt) les conditions idéales de l'existence sociale » (p. 36, 2013). Cependant, cette critique des définitions du développement ne sera pas davantage présentée dans ce travail, car la complexité du sujet n'amènerait rien à ce chapitre. Toutefois, elle permet de garder à l'esprit l'importance de se montrer critique face aux différentes définitions proposées.

Pour terminer avec cette partie, le terme « pays en développement » mérite d'être présenté. Dans le langage courant et dans la littérature, il n'est pas rare d'entendre et de lire les mots « pays en voie de développement », « pays sous-développés » ou encore « pays pauvres ». Dans l'introduction de son livre, Claude Freud avance que « l'appellation *pays sous-développés a pris*, dans le dernier quart du XXe siècle, une connotation humiliante » (p. 7, 2009). « Aussi », explique-t-il, « dans le souci de paraître "politiquement correct" emploie-t-on des euphémismes comme *pays en voie de développement* (PVD), *pays en développement* (PED)[...] pour décrire la situation des pays qui n'ont pas la chance de faire partie des *pays à revenu élevé* » (p. 7, 2009). Et ajoute finalement : « tous les pays sont [cependant] en cours de développement. Par contre, on peut dire qu'il y en a qui sont plus développés que d'autres » (Freud, p. 7, 2009). Par là, la complexité de l'utilisation des termes est mise en avant. Cependant, afin de garder une certaine cohérence, le terme utilisé dans un document déjà cité plusieurs fois dans cette partie sera conservé. Ainsi, sera utilisé dans ce document le terme « pays en développement » défini dans « l'ABC de la politique de la politique de développement » comme étant une « expression générique utilisée dans le langage courant pour désigner les pays dits pauvres » (p. 40, 2011).

#### L'ONU, LE DEVELOPPEMENT ET LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Expliquer le développement sans parler des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) semblerait étonnant, tant ils sont liés à l'évolution et aux progrès effectués dans le domaine. De ce fait, voici un aperçu du rôle de l'ONU dans le champ du développement.

En 2000, l'ONU décide de créer une liste de huit objectifs de développement à atteindre jusqu'en 2015. Appelés « Objectifs du Millénaire pour le développement », ces huit points cherchent à rassembler tous les Etats autour d'un même but. Chaque Etat signataire s'engage à améliorer les conditions de vie de ses habitants en attribuant une plus grande partie du budget public en faveur des besoins sociaux. Selon Peter Niggli, les Objectifs du Millénaire pour le développement « représentent aujourd'hui sans conteste le cadre de référence international de la coopération au développement » et la plupart de ses buts « reposent sur les droits sociaux qui figurent depuis longtemps dans la Déclaration des droits de l'homme et sont, à ce titre, reconnus comme des normes contraignantes de droit public » (Niggli, p. 51, 2008). De plus, la perspective de l'ONU sur ces objectifs réside dans le fait de « créer un programme commun [qui] encouragerait des réflexions et actions communes au sein du développement international » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 14, 2012).

Ci-dessous, se trouve les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement<sup>29</sup> :



Alors que l'échéance pour la réalisation de ces objectifs arrive (fin 2015), l'ONU est en train de mettre en place un *post-2015 agenda* à l'aide des gouvernements, de la société civile et de différents acteurs afin de faire continuer les progrès atteints grâce aux OMD. L'une des grandes spécificités de la réflexion sur « l'après-2015 » est la participation de la population mondiale au travers d'un sondage<sup>30</sup> permettant à tous de donner son avis sur les problématiques de développement les plus urgentes (site internet des Nations Unies (en anglais), 2015).

Au niveau des Nations Unies, plusieurs organes travaillent en faveur du développement. Outre les deuxième et troisième Commissions de l'Assemblée générale (s'occupant respectivement des questions économiques et financières, et des questions sociales, humanitaires et culturelles), le Conseil économique et social (ECOSOC) joue un rôle important en coordonnant les travaux des Nations Unies en matière de développement économique et social. En parallèle, des commissions d'experts rattachées à l'ECOSOC sont chargées d'étudier des questions spécifiques, telles que la condition de la femme ou la coopération internationale en matière fiscale, ou encore des régions du monde (site internet des Nations Unies, consulté le 15 janvier 2015). De plus, le système onusien dispose du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui se définit sur son site internet comme étant « l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion ». Dans ses activités, le PNUD cherche également à encourager « la protection des droits de l'homme et [favoriser] la participation active des femmes » (2015).

Au travers de ses différents organes et programmes, les Nations Unies effectuent un travail important en faveur du développement. Cependant, Paul Hopper rappelle : « lorsqu'on pense au développement en relation avec le système onusien, il est important de ne pas surévaluer les pouvoirs et l'influence des principales institutions concernées. D'autres agents sont aussi activement impliqués dans le développement. En particulier, les pays en développement et leurs gouvernements respectifs ne devraient pas être considérés comme ayant un rôle passif dans le

<sup>29</sup> Référence image : Site internet du PNUD, « Huit objectifs pour 2015, PNUD, <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/>, consulté le 15 janvier 2015

<sup>30</sup> MY WORLD survey : <http://vote.myworld2015.org/>

processus. En effet, de manières multiples et diverses, ils aideront à créer un cadre, négocier et contester le développement » (traduit de l'anglais, p. 10, 2012).

#### 2.4.3. LES DIFFERENTS THEMES DU DEVELOPPEMENT

En tant que cadre international de référence (Niggli, p. 51, 2008), les Objectifs du Millénaire pour le développement semblent donner une bonne base pour se rendre compte des différents thèmes et problématiques abordés dans une perspective de développement. Ainsi, pour reprendre la présentation du sous-chapitre précédent, les thèmes principaux du développement sont : la pauvreté, l'éducation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la mortalité infantile, la santé (santé et femmes, VIH/Sida, ...), l'environnement et le partenariat mondial.

Au travers de son livre dédié au domaine du développement, Paul Hopper présente des thèmes similaires. Cependant, il rajoute (ou précise) encore ceux-ci : la croissance démographique, le genre, les conflits et la sécurité (dont consolidation de la paix et reconstruction post-conflit), les accords de libre-échange et le commerce équitable (2012).

#### 2.4.4. QUELQUES PRINCIPES, COMPLEXITES ET LIMITES DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Dans son livre, Niggli présente six principes de la coopération au développement. Créés suite à des apprentissages effectués sur le terrain, ces principes sont :

- *Participation* : la population locale participe à la réalisation du projet
- *Partenariat* : les acteurs du développement s'appuient sur les partenaires locaux
- *Durabilité* : un programme doit être créé afin de vivre au-delà du soutien apporté
- *Empowerment* : la population est valorisée et encouragée à articuler ses propres intérêts
- *Egalité des sexes* : l'égalité de participation des hommes et des femmes est encouragée
- *Do no harm* : l'impact du projet est réfléchi afin de ne pas nuire à ceux pour qui il existe (Niggli, p. 86-87, 2008)

Représentant ce à quoi il faut faire attention lorsque des programmes de développement sont mis en place, ces principes rappellent la complexité qui règne dans ce domaine. En effet, un grand nombre de facteurs peuvent influencer le développement d'un pays. Pour Hopper, ces facteurs peuvent être « l'influence de la culture et de l'histoire, le degré de stabilité politique et de cohésion sociale dans le pays, la géographie et la richesse en ressources naturelles, aussi bien que la stratégie de développement qui est suivie » (p. 12, 2012). De plus, il est souvent difficile de déterminer l'étendue du développement en raison d'un manque de données à ce sujet ou d'un manque d'accès aux données et aux moyens de les récolter. Puis, le fait qu'un très grand nombre de parties soient impliquées dans ce champ rend les choses encore plus complexes (Hopper, 2012).

A son tour, cette complexité nous amène aux limites rencontrées auxquelles le domaine du développement semble pouvoir se confronter. La première concerne certaines institutions étatiques. Pour Niggli, « il est juste de mettre en relation la situation difficile de nombreux pays en développement avec la qualité discutable de leurs gouvernements et élites politiques » (p. 72, 2008). En effet, il explique que certains problèmes sociaux et de cohabitation sont encore d'actualité dans certains pays et que l'accès aux services publics est limité pour beaucoup. Pour

cela, des tensions persistent, parfois au travers de conflits armés, ce qui empêchent un quelconque développement économique ou social (Niggli, 2008).

Finalement, pour faire simple, « les règles de l'économie mondiale prêtèrent les pays en développement » (Niggli, p. 73, 2008). Les accords de libre-échange, la dérégulation des marchés financiers et la corruption des leaders de nombreux pays en développement mettent en péril ces derniers (Niggli, 2008).

## 2.5. A LA CROISEE DES TERMES

### 2.5.1. LE DEVELOPPEMENT PAR LE SPORT

En tant que concept en soi, le thème « Sport et Développement » mérite d'être développé dans ce travail. Se basant principalement sur un article de Hayhurst *et al.*, deux ouvrages (l'un de Levermore et Beacon ; l'autre de Schulenkorf et Adair), ce chapitre reprend également le contenu du site internet dédié à ce domaine : la *Plateforme Internationale sur le Développement et le Sport* (également surnommée *sportanddev*).

#### DEFINITION ET ORIGINE

---

Lorsque nous parlons du domaine Sport et Développement (S&D), nous faisons référence à l'utilisation du sport dans un cadre de développement. D'autres termes sont également utilisés pour faire référence à cette utilisation, tels que les acronymes SDP (Sport pour le Développement et la Paix) ou encore S4D (Sport for Development<sup>31</sup>), mais les buts sont habituellement identiques : utiliser le sport comme moyen pour répondre à certains défis et créer un changement social (*sportanddev*, 2015 et Schulenkorf et Adair, 2013).

Selon Schulenkorf et Adair, peu de projets utilisant le sport comme « porteur stratégique de changement social, sanitaire et économique » existaient avant le début du 21<sup>ème</sup> siècle (traduit de l'anglais, p. 3, 2013). Malgré cela, c'est en 1922 qu'un premier accord entre le Comité International Olympique (CIO) et l'Organisation Internationale du Travail est signé, et le domaine S&D se développe petit à petit, parallèlement à la mise en place de politiques internationales de développement. En 1978, la Conférence de l'UNESCO adopte la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, et c'est au début des années 2000 qu'une grande évolution du domaine est observée (*sportanddev*, 2015).

En effet, « le nombre d'initiatives S4D qui visent à créer une différence dans les communautés défavorisées a depuis lors augmenté considérablement » et « l'une des explications de cette intensification est le fort soutien politique pour un "mouvement" qui combine associations sportives, agences d'aide, organes de développement, organisations de parrainage et organisations non gouvernementales (ONG) sous la même enseigne » (Schulenkorf et Adair, traduit de l'anglais, p. 3, 2013). Par ailleurs, la création en 2001 du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix est une étape importante vers la reconnaissance et la légitimité des programmes de développement par le sport (Schulenkorf et Adair, 2013). Au même moment, le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan nomme pour la première fois un Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix, qui a pour mission d'encourager les relations entre les organismes de l'ONU et le secteur du sport (*sportanddev*, 2015).

---

<sup>31</sup> Traduction : sport pour le développement.

En 2002, une équipe de travail des Nations Unies est créée afin de travailler sur le sport au service du développement et de la paix d'une part, et d'examiner d'autre part les activités impliquant le sport et le système onusien. En 2003, deux conférences internationales sur le sport et le développement ont lieu : la première organisée à Macolin (Suisse), et la deuxième à Amsterdam (Pays-Bas) sous le nom de « Conférence Next Step ». Suite à ces rendez-vous internationaux, l'ONU déclare 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique et le domaine n'a cessé d'évoluer depuis (sportanddev, 2015). En choisissant de créer cette journée « l'ONU reconnaît formellement l'idée que le sport a le potentiel de soutenir le développement international » (Hayhurst, traduit de l'anglais, p. 316, 2010).

Aujourd'hui, l'ONU continue valoriser l'utilisation du sport comme outil de développement, notamment en maintenant un bureau dédié au sport au service du développement et de la paix (en anglais : UNOSDP – United Nations Office on Sport for Development and Peace) et à l'aide de son actuel Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix, M. Wilfried Lemke (sportanddev, 2015).

#### BUTS ET CHAMPS D'ACTION

---

D'une manière générale, le sport est un outil idéal pour encourager un développement et un changement social. Pour Schulenkorf et Adair, l'un des buts fondamentaux du domaine Sport et Développement est d'« impliquer les gens des communautés défavorisées dans des projets d'activités physiques qui ont pour but global d'atteindre des objectifs sociaux, culturels, physiques, économiques et sanitaires » (traduit de l'anglais, p. 3, 2013).

Dans le domaine S&D, l'idée des interventions est de « faciliter le changement social, économique, environnemental et politique à travers des activités physiques structurées et des activités basées sur le sport » (Hayhurst, traduit de l'anglais, p. 317, 2011). De plus, le sport est perçu dans ce domaine comme étant « un intermédiaire, plutôt qu'une fin en soi » (Schulenkorf et Adair, traduit de l'anglais, p. 4, 2013).

Généralement, les programmes S&D « visent des groupes tels que les femmes, les réfugiés, les personnes vivant avec le VIH/Sida et la jeunesse vivant dans des conditions de pauvreté » (Hayhurst, traduit de l'anglais, p. 317, 2011). En effet, la *Plateforme Internationale sur le Développement et le Sport* présente dans sa section « En savoir plus » les thèmes suivants :

- **Education et jeunesse** : l'éducation physique est vitale pour le développement général de l'enfant, sa santé physique, son développement social et affectif.
- **Consolidation de la paix** : grâce à son pouvoir rassembleur, le sport permet notamment d'ouvrir le dialogue entre des communautés en conflit et favorise ainsi la consolidation de la paix.
- **Handicap** : le sport garantit la participation des personnes en situation de handicap et leur permet ainsi une meilleure intégration.
- **Aide d'urgence** : par la pratique sportive, il est possible d'offrir un soutien psychosocial aux populations victimes de catastrophes et leur donner ainsi de meilleures chances de se remettre sur pieds.
- **Santé** : l'activité physique comporte des bienfaits non négligeables pour la santé et le sport peut être utilisé comme moyen de transmettre un message sur certaines maladies, tel que le VIH/Sida.



- **Genre** : en favorisant la participation et le développement de l'estime de soi chez les jeunes filles et les femmes, le sport joue un rôle important en faveur de l'égalité des sexes (sportanddev, 2015).

Selon Levermore et Beacon, l'un des bénéfices des programmes de développement par le sport est « qu'ils s'adressent souvent à leur public (tel que la jeunesse, les personnes handicapées et les femmes), alors que les programmes de développement traditionnels oublient souvent de répondre à leur revendications spécifiques en termes de développement » (traduit de l'anglais, p. 247, 2012).

### ACTEURS

---

Pour Levermore et Beacon, les acteurs impliqués dans le domaine du développement sont : « un éventail d'institutions et d'associations sportives (y compris les clubs et fédérations dirigeants) », « les entreprises sportives multinationales » et « les ONG sportives » (traduit de l'anglais, p. 2, 2012). Pour mieux comprendre, ils expliquent que la plupart de ces acteurs « créent des partenariats par lesquels une entreprise multinationale telle que *Nike* ou organisme du gouvernement comme *UK Sport* vont financer un programme mis en place par une ONG telle que *Right to Play* » (traduit de l'anglais, p. 2, 2012). De plus, les ONG peuvent également recevoir un soutien sous diverses formes de la part des agences gouvernementales ou de développement et des fédérations sportives (Levermore et Beacon, 2012).

Grâce à ses différentes relations et échanges, le domaine Sport et Développement permet de rassembler autour des questions de développement des organismes qui seraient a priori opposés (Levermore et Beacon, 2012).

### PRECISION SUR LE VOCABULAIRE ET CRITIQUES DU DOMAINE

---

Comme beaucoup de domaines, celui du développement par le sport est sujet à beaucoup de critiques. Dans ce sous-chapitre, quelques-unes y sont présentées. Cependant, avant de s'y arrêter, il convient de prendre le temps d'apporter une précision sur les termes « développement » et « sport ».

En effet, lorsque le domaine du développement par le sport est évoqué, il arrive qu'il soit confondu avec ce qui est appelé le développement du sport. La différence est mince, mais réside dans les mots « *par* le sport » et « *du* sport », et mérite d'être faite car « l'intérêt et les objectifs sont différents » (Ireland-Piper, traduit de l'anglais, p. 2, 2013). Contrairement au développement par le sport, qui est « une activité conçue pour utiliser le sport comme moyen d'atteindre une gamme d'objectifs sociaux, économiques et politiques », le développement du sport est « une activité conçue pour améliorer la participation et la performance dans le sport » (Levermore et Beacon, traduit de l'anglais, p. 8, 2012).

Après l'apport de cette précision, voici maintenant quelques critiques à ne pas ignorer si une vision globale du développement par le sport est recherchée.

Tout d'abord, Ireland-Piper présente l'idée que les programmes de développement par le sport « font partie du discours sur le développement » et peuvent de ce fait être considéré comme « construits de manière raciale » (traduit de l'anglais, p. 3, 2013). Pour expliquer cela, elle cite Simon Darnell qui dit : « dans le principal discours sur le développement, le Tiers-Monde est

associé avec l'instabilité, la pauvreté et l'exclusion, qui servent à caractériser les pays du Tiers-Monde comme définitivement sous-développées<sup>32</sup> » (2007, cité par Ireland-Piper et traduit de l'anglais, p. 3, 2013). Ici, ce qui mène donc à qualifier le domaine Sport et Développement de la sorte est le fait que certains porteurs de projets font parfois preuve d'un manque de jugement lors de la création de programmes. Cependant, la critique de Darnell est révoquée par Levermore et Beacon (2012, cités par Ireland-Piper), qui en parle comme étant « sur-généralisée » et « pas enraciné dans l'expérience de terrain » (traduit de l'anglais, p. 4, 2013). Ireland-Piper conclut alors : « Les opinions, le sentiment de propriété et la participation des communautés locales sont essentielles. Les vrais partenariats sont construits sur un respect mutuel, et sont un besoin intrinsèque à l'exécution réussie d'un programme de développement » (traduit de l'anglais, p. 4, 2013).

Ensuite, l'une des critiques qui revient régulièrement se place au niveau de la crédibilité des programmes S&D. En effet, Hartmann et Kwauk expliquent que peu de recherches existent au sujet des programmes qui fonctionnent et des « mécanismes par lesquels le sport permet d'encourager le développement » (traduit de l'anglais, p. 285, 2011). Souvent, les croyances sur l'impact du sport sont transmises par les porteurs des programmes (et non par les participants) et il existe un risque de laisser de côté l'aspect social du programme au profit de celui du sport, car ce dernier encourage la participation et convainc les bailleurs de fonds. Pour Hartmann et Kwauk, les programmes de développement basés sur le sport risquent donc de ne pas être « aussi concentrés et efficaces qu'ils pourraient l'être » (traduit de l'anglais, p. 286, 2011).

Pour continuer dans le thème de la crédibilité, Ireland-Piper relève à son tour un élément de critique. Elle explique qu'un grand nombre d'organisations S&D font appel au soutien de célébrités-ambassadeurs. Selon elle, « il est facile de comprendre l'attrait qu'un soutien de célébrité peut particulièrement avoir en terme de sensibilisation et d'apport financier », mais amène également l'idée qu'il faudrait davantage mettre l'importance sur le travail des communautés impliquées plutôt que sur la notoriété des célébrités sportives (traduit de l'anglais, p. 4, 2013).

Suite à cela, Ireland-Piper transmet une autre critique : celle d'un manque de coordination à l'intérieur de secteur du développement. Apparemment, un manque de coordination serait à l'origine de programmes qui se ressemblent grandement, voire qui se battent pour les financements. Une résultante de ce fait serait alors des programmes construits en fonction des critères de financements et non plus en rapport avec les besoins de la population, compromettant directement la mission de base de l'organisation. Pour l'auteure, « une réglementation plus efficace du secteur du développement et des pratiques de management améliorées sont désirables » (traduit de l'anglais p. 5, 2013).

Finalement, il arrive parfois que « les parties engagées dans le S4D [soient] excessivement optimistes quant aux buts et à l'efficacité des programmes qu'ils financent ou mettent en place » amènent Schulenkorf et Adair (traduit de l'anglais, p. 5, 2013). Pour pallier à cette excitation, « les mécanismes d'évaluation jouent un rôle important [car] ils permettent aux fonds d'être distribués de manière efficace et de créer un niveau de responsabilité auprès des parties prenantes » (Ireland-Piper, traduit de l'anglais, p. 6, 2013). De plus, il semblerait qu'un bon

---

<sup>32</sup> A noter que, dans ce travail, le terme « pays en développement » est préféré à ceux de « Tiers-Monde » et « pays sous-développés ».

processus d'évaluation permettrait de sensibiliser davantage sur la réelle efficacité du sport (Ireland-Piper, 2013). Malheureusement, même si à l'heure actuelle de grandes améliorations ont eu lieu au niveau des recherches sur la longévité et l'efficacité des programmes, beaucoup d'organisations manquent encore de financements pour effectuer ce qui est appelé dans le domaine le « Suivi et Evaluation » (Schulenkorf et Adair, 2013). De plus, une difficulté est souvent relevée : celle d'« équilibrer la demande de résultats quantifiables à la réalité que les bénéfices socio-économiques sur le long terme sont extraordinairement difficiles à quantifier » (Ireland-Piper, traduit de l'anglais, p. 6, 2013).

#### 2.5.2. SPORT, DEVELOPPEMENT ET CHANGEMENT SOCIAL

Certaines des critiques présentées dans le sous-chapitre précédent ont poussé Hartmann et Kwauk à proposer une définition de deux types d'initiative de développement basée sur le sport. Expliquées ci-après, ces deux propositions permettent également de faire le lien entre sport, développement et changement social.

Dans leur article, les deux auteurs font donc une distinction entre une « vision dominante dans laquelle le sport permet de sociabiliser les individus à l'intérieur d'un ordre, de maintenir cet ordre, et de reproduire les relations de pouvoir et d'inégalités » et « une approche plus radicale où le sport est re-théorisé au travers de son engagement politique et ses pratiques éducatives afin de contribuer à des changements plus fondamentaux et systématiques de la vie sociale » (Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 298, 2011).

Pour aller plus loin, la vision dominante amène l'idée que le sport est un outil de développement efficace car il permet d'acquérir des compétences utiles à la vie de tous jours et des valeurs. Souvent imaginée comme étant un processus naturel qui se crée à travers la compétition et le respect des règles, l'acquisition de ces capacités se fait également essentiellement grâce à des interventions pédagogiques et éducatives, puisqu'un certain niveau de socialisation est nécessaire pour prendre part aux activités sportives. Ici, la croyance est que se développer personnellement à travers le sport a un impact non seulement sur soi, mais également sur la communauté. Dans cette vision dominante, le sport est souvent perçu comme quelque chose de positif permettant automatiquement d'arriver à la réalisation des objectifs de socialisation et d'éducation (Hartmann et Kwauk, 2011). Cependant, les auteurs réfutent cette idée et citent Jay Coakley : « Seule, l'action de faire du sport n'amènent pas à des modèles de développement ou objectifs de développement régulièrement identifiables. A la place, les objectifs de développement dépendent d'une combinaison de facteurs auxquels ils sont liés » (cité par Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 289, 2011). A cela, Hartmann et Kwauk ajoutent que « si le sport doit avoir un effet productif sur le développement [...], c'est habituellement quand les programmes de sport sont organisés et structurés de manière fondée et systématique » et qu'« une intervention basée sur le sport réussie doit être à propos de bien plus que le sport » (traduit de l'anglais, p. 289-290, 2011)<sup>33</sup>.

Cependant, même si les interventions basées sur le sport permettent par exemple aux populations marginalisées de mieux vivre en société, elles ne suffisent pas à « changer les

---

<sup>33</sup> Ici, nous pouvons également revenir à une citation se trouvant dans l'un des articles qui a été précédemment évoqué : « Le succès de tout programme d'intervention sociale basé sur le sport est largement déterminé par la force des ses composantes non-sportives [et] par ce qu'il (le programme) fait avec les jeunes une fois qu'ils sont amenés dans le programme grâce au sport » (Hartmann, p. 134, 2003).

institutions, les politiques, les pratiques et les conditions plus fondamentales qui ont aidé à produire et maintenir la marginalité des opprimés » (Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 298, 2011).

Ainsi, pour contrer cette idée de sport intrinsèquement bon, les auteurs présentent une proposition au travers de laquelle l'éducation n'est pas perçue comme un moyen de sociabiliser les gens, mais davantage comme un outil permettant de mettre l'accent sur le changement social, la valorisation et la compréhension des relations de pouvoir. Il s'agit ici d'une « vision bien plus radicale du changement social dans laquelle les acteurs seraient encouragés à participer de manière critique à la transformation non seulement de leur expérience de la société, mais aussi du monde en lui-même à travers une résistance collective contre les structures hégémoniques et les relations d'inégalités qui sont reproduites dans le sport » (Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 293, 2011). Dans cette vision du développement, la participation active des participants est recherchée et le développement devient « un processus qui doit être entrepris *avec* les autres » et non « *pour* les personnes » (Sharma, 2008, cité par Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 294, 2011).

« Le défi, en clair, est d'exploiter les énergies du sport et de les diriger vers cette vision plus radicale du développement et du changement social » amènent Hartmann et Kwauk. Pour mieux comprendre, ils citent Sage qui dit que « le sport et l'éducation physique sont des pratiques qui sont socialement construites à l'intérieur de la culture dans laquelle ils existent » (1993, cité par Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 296, 2011). Cela signifie donc que ceux qui gèrent des programmes basé sur le sport doivent le faire en créant un échange avec les participants afin de créer des conditions qui permettent le changement. « Le sport peut jouer un rôle dans l'intervention et le changement social – pas automatiquement ou seul, mais combiné à d'autres programmes et initiatives » (Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 296, 2011).

Deux précisions sont malgré tout encore à apporter au sujet du rôle du sport dans le développement. La première est le fait que « la programmation et la participation sportive ne mènent pas automatiquement et inévitablement à des résultats et répercussions pro-sociales ; ces répercussions s'accumulent seulement sous de bonnes ou suffisantes conditions, avec des ressources appropriées et avec un programme conçu et dirigé de manière lucide » (Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 298, 2011). La deuxième est que « les programmes sportifs doivent être combinés avec d'autres programmes et investissements non-sportifs si des objectifs de développement plus larges (peu importent les spécificités) sont à atteindre » (Hartmann et Kwauk, traduit de l'anglais, p. 298, 2011). Oublier de prendre en compte ces deux points reviendrait à surestimer les pouvoir social du sport, tout en compromettant les activités de développement basées sur le sport, voir en créant des effets opposés à ceux désirés (Hartmann et Kwauk, 2011).

### 2.5.3. LE ROLE DES ONG DANS L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Afin de lier le rôle des ONG au thème du développement d'une manière plus élaborée que celle présentée dans le chapitre « Les Organisations Non Gouvernementales », voici quelques précisions.

Pour François Rubio, « s'il y a un secteur où le rôle des organisations non gouvernementales s'est imposé, c'est celui du développement » (p. 130, 2004). A cela, il ajoute une citation du

secrétaire général des Nations Unies disant que, en 1998, l'on pouvait considérer les ONG comme « la deuxième source d'aide au développement », en raisons de la forte présence d'apports financiers allant des ONG des vingt pays les plus riches du monde vers les pays en voie de développement (2004).

En Suisse, du côté du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE), les ONG « occupent un place de choix dans la coopération au développement et exercent une grande influence sur la société civile » (p. 38, 2011). De plus, sur le site internet qui lui est dédié, la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) ajoute qu'elle « s'appuie sur les compétences, les expériences et les réseaux d'ONG tant au niveau de la politique de développement, que pour les questions techniques et opérationnelles. Elle travaille, selon le contexte, avec des ONG locales, internationales ou suisses. Les compétences et les performances des ONG constituent la base des partenariats. Ceux-ci sous-tendent l'encouragement du rôle actif de la société civile et la participation démocratique de la population dans les processus de développement » (page « ONG », site internet de la DDC, consulté le 15 janvier 2014). Au niveau de la place des ONG dans le développement, cela signifie donc qu'elles jouent un rôle d'expert des différents terrains de développement dont le travail se base sur des partenariats.

Finalement, à un niveau plus global, les ONG sont « en première ligne du développement participatif en raison de leur mode opératoire qui les place en contact rapproché avec les communautés locales. Elles sont une réponse à une large palette de problématiques humanitaires, économiques, sociales, politiques et environnementales, et, par conséquent, leurs objectifs et approches sont extrêmement variés » (Hopper, traduit de l'anglais, p. 166, 2012).

### 3. HYPOTHESES DE RECHERCHE

#### 3.1. HYPOTHESE 1

##### **Hypothèse**

*Les ONG utilisent le sport comme outil de développement et d'intervention sociale, car il s'agit d'un outil simple, connu de tous, attirant pour des populations d'âge et de milieux divers, et, surtout, peu cher.*

##### **Précision et explication**

En utilisant le sport comme outil, les ONG peuvent toucher un grand nombre de personnes à la fois et, ainsi, augmenter l'impact d'une intervention, en réduire les coûts et permettre un plus grand nombre d'interventions au total.

Pour définir cette hypothèse, je me suis appuyée sur un extrait du livre de Keith Gilbert et Will Benett, qui citent le groupe international de travail « Sport for peace and development » (trad. « Le sport pour la paix et le développement ») au travers de cette phrase : « le sport et l'activité physique gagnent rapidement en reconnaissance comme étant un moyen simple, peu coûteux et efficace d'atteindre des objectifs de développement » (traduit de l'anglais, p. 2, 2012). Par ailleurs, Hartmann a affirmé, dans un discours, que « le sport est une activité qui attire l'attention et l'intérêt d'une large audience » (traduit de l'anglais, p. 125, 2003).

#### 3.2. HYPOTHESE 2

##### **Hypothèse**

*En se munissant d'un outil facile à utiliser et connu comme le sport, les ONG donnent plus de chances à leurs actions de perdurer après qu'elles se soient retirées du projet.*

##### **Précision et explication**

D'une manière générale, les ONG cherchent à autonomiser les populations avec lesquelles elles entrent en relation en les encourageant à prendre des initiatives et à devenir « maîtres » des actions qu'elles (les ONG) ont commencées.

C'est en lisant un document réalisé par le DFAE (Département Fédéral des Affaires Etrangères) et intitulé « L'ABC de la politique de développement », que l'idée de poser une telle hypothèse est venue. En effet, dans ce texte il est dit, d'une part, que « la coopération au développement de la Confédération s'axe sur les besoins des pays pauvres et vise à promouvoir l'autonomie : elle mise sur le transfert de connaissances et des technologies les plus utiles, afin de permettre aux personnes, aux organisations et aux sociétés d'améliorer elles-mêmes leurs conditions de vie » et, d'autre part, que les ONG « occupent [...] une place de choix dans la coopération au développement et exercent une grande influence sur la société civile » (DFAE, 2011). Par ailleurs, Peter Niggli révèle l'importance d'établir des partenariats et de viser la durabilité. En effet, il explique que les acteurs du développement ne peuvent agir seuls, mais se doivent de rencontrer les partenaires locaux afin de travailler ensemble. De plus, en ce qui concerne la durabilité, il dit : « Les programmes que les organisations de développement mettent sur pied avec leurs partenaires doivent être conçus de telle façon qu'ils puissent continuer à exister et à se développer même après la fin du soutien personnel et financier » (Niggli, p. 86, 2008).

### 3.3. HYPOTHESE 3

#### **Hypothèse**

*Le sport n'est ni bon, ni mauvais, mais il dépend de ce que l'on en fait.*

#### **Précision et explication**

Il semblerait que la façon dont un projet « sportif » est mis en place importe plus que le fait d'utiliser le sport comme outil. En effet, plusieurs auteurs sont d'avis que le sport n'est, comme le propose cette hypothèse, ni bon, ni mauvais. En effet, selon Hartmann, « le pouvoir du sport est plutôt comme le pouvoir de n'importe quel autre outil, technologie ou pratique sociale: son efficacité doit être jugée en fonction de comment et dans quel but il est utilisé » (traduit de l'anglais, p. 128, 2003). Pantaléon parle quant à elle du sport comme étant un moyen « d'engager des interactions éducatives » (p. 53, 2003). De plus, « il n'y [aurait] pas de bons outils sans savoir-faire chez ceux qui les utilisent » (Chobeaux et Segrestan, p. 50, 2003).

## 4. METHODOLOGIE

Présentant la méthodologie utilisée pour effectuer un tel travail de recherche, ce chapitre se base sur les ouvrages suivants : « Manuel de recherche en sciences sociales » de Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, « La démarche d'une recherche en sciences humaines » de François Dépelteau, « L'analyse de contenu » de Laurence Bardin, « L'enquête et ses méthodes » d'Alain Blanchet et Anne Gotman et « Manuel d'initiation à la recherche en travail social » de Pascal Lièvre.

### 4.1. TERRAIN DE RECHERCHE

Afin d'obtenir une vision du sujet aussi globale que possible, la recherche a été effectuée à l'aide de différentes sources qui, mises ensemble, constituent le terrain de recherche.

Avec les ONG d'une part et les organismes internationaux d'autre part, le terrain est ainsi constitué de deux niveaux : l'un représente l'avis des personnes qui mettent en place les projets de développement par le sport, l'autre amène un point de vue politique et international.

#### 4.1.1. LES ONG

Tout d'abord, le travail s'intéressant à la manière dont les organisations non gouvernementales utilisent le sport dans leurs projets de développement, il a fallu faire ressortir le type d'organisation concernée. Une première recherche à l'aide d'internet a donc été effectuée et, le résultat étant relativement fructueux et international, il a été décidé de fixer des critères précis :

- Être une organisation non-gouvernementale
- Avoir au moins un projet de développement utilisant le sport
- Avoir un bureau ou un siège en Suisse

Avec de tels critères, il a été possible d'obtenir un terrain accessible (en Suisse) et de réduire le nombre d'organisations concernées. Après avoir contacté une dizaine d'organisations répondant aux critères, trois ont accepté de discuter de leur travail : *Right to Play*, *Imbewu* et *Sport The Bridge*.

#### RIGHT TO PLAY

---

Comme expliqué dans son rapport annuel 2013, *Right to Play* est une ONG dont la mission est « d'utiliser le sport et le jeu pour éduquer et valoriser les enfants et les jeunes vivant dans l'adversité afin de surmonter les effets de la pauvreté, des conflits et des maladies » (traduit de l'anglais, p. 1, 2013). Au travers de ses programmes organisés dans plus d'une vingtaine de pays, l'organisation utilise les activités basées sur le jeu afin de développer des compétences de vie chez les enfants et les jeunes. Ses principaux champs d'actions concernent : l'éducation, la santé et la consolidation de la paix.

Grâce à une méthodologie qui se base sur la théorie de l'apprentissage social et les besoins des enfants en développement, *Right to Play* cherche à permettre aux enfants de mettre leurs apprentissages en pratique.

L'ONG possède des bureaux au Canada, en Norvège, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Suisse. Elle comporte plus de 300 athlètes ambassadeurs, 650 employés, 9200 jeunes responsables et 16400 entraîneurs volontaires, tous travaillant pour le bien-être et la sécurité



de plus d'un million d'enfants dans plus de vingt pays en Afrique, en Asie, au Canada, en Amérique Latine et au Moyen-Orient (Right to Play, 2013).

#### IMBEWU

---

*Imbewu* est une ONG qui travaille auprès d'enfants défavorisés en Afrique du Sud. Partenaire de plusieurs organisations sur place, elle organise son activité selon trois axes (présentés dans son dernier rapport annuel) en faveur du développement psychosocial des enfants et jeunes :

- « L'éducation/sensibilisation et un suivi personnalisé dans le parcours de vie qui favorisent la réduction des abandons scolaires.
- Le sport, qui permet la réduction des comportements à risque et la prévention sur des thématiques sociales et de santé.
- Les échanges culturels, qui favorisent le transfert de compétences de vie et l'ouverture à l'autre » (Imbewu, 2013)

Aujourd'hui, grâce à trois projets en cours et un quatrième qui verra bientôt le jour, *Imbewu* a un impact sur plus de 2000 enfants âgés de 5 à 18 ans. Parmi ces projets mis en place avec des partenaires locaux, deux sont des projets de développement par le sport, l'un est un projet d'éducation et le dernier de développement par les Arts.

#### SPORT THE BRIDGE

---

Depuis 10 ans, l'ONG *Sport the Bridge* travaille à Addis Abeba (Ethiopie) avec des enfants des rues. Au travers d'un programme très complet comprenant notamment des *sport pedagogical lessons*<sup>34</sup>, l'organisation cherche à permettre à ces enfants d'échapper à la rue et de se développer dans un environnement sain afin de réapprendre à vivre en société. A terme, l'objectif est de faire en sorte que ces enfants puissent réintégrer leurs familles respectives et suivre une éducation (Rapport annuel de Sport The Bridge, 2013).

Avec un personnel composé uniquement d'Ethiopiens, l'ONG travaille sur le principe « d'aider à s'aider soi-même ». Ce principe comporte deux phases : une année de soutien intensif pour l'enfant et quatre ans de supervision pour l'enfant et sa famille (Ethiopia – Sport builds Bridges, Budget 2013, Sport The Bridge, année inconnue).

#### 4.1.2. LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Pour obtenir un deuxième niveau d'information, il a été convenu de s'intéresser également au message que transmettent certains organismes internationaux concernés par le domaine du développement par le sport. Parmi ces organismes, deux catégories différentes ont été relevées : les organismes reliés à l'ONU et cherchant à motiver les gouvernements à intégrer la pratique sportive à leurs différentes politiques, ainsi que les fédérations sportives internationales qui s'intéressent et s'engagent pour le développement par le sport. Ce deuxième cas impliquant un grand nombre d'éléments conceptuels (et contextuels) qui sortent du cadre de la recherche (par exemple la responsabilité sociale des entreprises, la gouvernance du sport, les grands événements sportifs et ses critiques, etc.), il a été décidé de ne pas les prendre en compte. Toutefois, les fédérations sportives internationales jouant un rôle important dans le

---

<sup>34</sup> « leçons de sport pédagogiques » en français, tiré du Rapport annuel 2013 de l'organisation.

développement par le sport en raison de la mise en place de programmes à buts sociaux et de développement<sup>35</sup>, il semblait important d'au moins les mentionner.

#### **L'UNOSDP, L'UNICEF, L'INTERNATIONAL WORKING GROUP ON SPORT FOR DEVELOPMENT AND PEACE (IWG SDP)**

---

L'unique catégorie d'organismes internationaux dont certains des documents ont été analysés pour ce travail concerne donc les organismes étant en lien avec l'ONU. Afin de simplifier la présentation, les descriptions officielles ont été gardées :

##### **L'UNOSDP (ou United Nations Office on Sport for Development and Peace)**

Le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix est basé à Genève et comporte également un bureau à New York. Son travail est de promouvoir l'utilisation du sport à l'intérieur du système onusien et de permettre ainsi un rapprochement entre sport et développement. L'UNOSDP soutient également le Conseiller spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix dans son travail de porte-parole et représentant du sport comme ayant un impact dans des contextes de développement (Site officiel de l'UNOSDP, consulté le 10 janvier 2015).

##### **L'UNICEF (ou Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)**

L'UNICEF est un organisme qui travaille dans plus de 190 pays en faveur des droits des enfants. Au travers de ses différents programmes, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance lutte contre la pauvreté, la violence, la maladie et la discrimination afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sûr et propice à leur réussite (Site internet officiel de l'UNICEF, consulté le 10 janvier 2015).

##### **L'International Working Group on Sport for Development and Peace (IWG SDP)**

L'IWG SDP est un groupe de travail intergouvernemental qui cherche à promouvoir l'intégration des politiques SDP (Sport for Development and Peace<sup>36</sup>) aux stratégies nationales et internationales de développement des gouvernements. Son secrétariat est basé à Genève, au Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, et son but est de valoriser le potentiel du sport pour atteindre des objectifs de développement (Site officiel de l'UNOSDP, consulté le 10 janvier 2015).

## **4.2. ECHANTILLON**

Pour cette recherche, l'échantillon a été défini selon la méthode des « choix raisonnés », présentée par Pascal Lièvre comme un choix « *a priori* des variables dont on connaît déjà la répartition dans l'ensemble de la population et leurs liens avec le problème étudié » (p. 90, 2006).

Ainsi, dans un premier temps et après avoir défini les organisations à contacter, il a fallu se questionner à propos de quelles étaient les personnes les plus adéquates pour répondre à la question de recherche fixée préalablement. Après réflexions, il a été décidé de partir du principe suivant : « Une personne concernée de près par le/les projet/s sportif/s de l'organisation qu'elle

---

<sup>35</sup> Exemple de la FIFA et de son initiative Football For Hope : [http://fr.fifa.com/mm/document/afsocial/footballforhope/51/56/34/footballforhopebrochurefr\\_french.pdf](http://fr.fifa.com/mm/document/afsocial/footballforhope/51/56/34/footballforhopebrochurefr_french.pdf), consulté le 9 janvier 2015.

<sup>36</sup> Traduction : Sport pour le Développement et la Paix

représente possède des connaissances intéressantes pour répondre à la question de recherche ». Ainsi, deux responsables de projet, un président et une responsable du programme ont été interviewés.

Ensuite, pour compléter l'apport des « porte-paroles » des trois ONG, les éléments des rapports annuels les plus récents (c.-à-d. 2013) de ces organisations ont été pris en compte dans l'analyse.

Puis, afin d'accéder facilement aux informations provenant des organismes internationaux et fédérations sportives internationales, il a été choisi d'utiliser certains des documents et rapports officiels mis en ligne par ces organismes. Pour définir les documents utilisés, une première lecture d'un grand nombre de textes a été effectuée et un choix « d'intérêt » a été fait. Les textes suivants ont donc été sélectionnés afin de faire partie de l'échantillon analysé :

- *Atteindre les objectifs des Nations Unies par le Sport*, UNOSDP, ONU, Genève, 2001.
- *Le sport, les loisirs et le jeu*, UNICEF, ONU, New York, 2004.
- *Harnessing the power of sport for development and peace: Recommendations to governments*, Chapter 1, Sport for Development and Peace International Working Group (SDP IWG), Right to Play, Toronto, 2008.

Apparaissant très complets lors d'une première lecture, ces documents ont également été choisis en raison du fait qu'ils sont destinés à un public international (et non uniquement à un seul pays, par exemple).

### 4.3. METHODE DE RECOLTE DES DONNEES

Pour récolter les données fournies par l'échantillon défini, deux méthodes ont été utilisées en fonction du type de la source d'information et suivant un modèle de recherche qualitatif. D'un côté, il a été décidé d'effectuer des entretiens avec les quatre personnes représentant les trois ONG. De l'autre, les rapports annuels des ONG et les rapports écrits (et autres documents facilement accessibles sur internet) des organismes sportifs internationaux ont également été utilisés.

#### 4.3.1. ENTRETIENS

Dans le but de faire ressortir les enjeux et d'obtenir assez d'informations permettant une réflexion sur l'utilisation du sport dans un contexte de développement, quatre entretiens ont été réalisés. Dans son ouvrage, Dépelteau cite Madeleine Grawitz qui définit l'entretien comme étant « un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé » (p. 314, 2000). De ce fait, afin de diriger quelque peu le recueil d'informations, il a été décidé d'effectuer des entretiens semi-directifs. Les raisons de ce choix sont variées et largement inspirées des auteurs Van Campenhoudt et Quivy, qui affirment les points suivants :

- « Les méthodes d'entretien se distinguent par la mise en œuvre des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine [...] [qui] permettent au chercheur de retirer de ses entretiens des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés. » (p. 173, 2011)
- Un entretien semi-directif n'est « ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises » : « le chercheur dispose d'une série de questions-guides [...] mais

il ne posera pas forcément toutes les questions dans l'ordre où ils les a notées et sous la formulation prévue » (p. 174, 2011)

- La méthode de l'entretien permet « l'analyse d'un problème précis : ses données, les points de vue en présence, ses enjeux, les systèmes de relations, le fonctionnement d'une organisation, etc. » (p. 175, 2011)

De tels entretiens sont intéressants car ils permettent de laisser une part de liberté à la personne qui s'exprime tout en permettant au chercheur d'obtenir les informations qu'il recherche. Toutefois, il faut garder à l'esprit que « les propos de l'interviewé sont toujours liés à la relation spécifique qui le lie au chercheur » (Van Campenhoudt et Quivy, p. 176, 2011).

Pour cette recherche, les entretiens se sont ensuite déroulés dans des lieux définis par les interviewés (bureaux, restaurant et café) et ont été enregistrés avec leur consentement. Une fois les quatre entretiens effectués, ils ont été retranscrits et relus avec attention afin de pouvoir être analysés.

#### 4.3.2. DOCUMENTS ECRITS

Pour récolter les données se trouvant dans les documents écrits choisis (rapports annuels des ONG et documents des organismes internationaux), plusieurs lectures ont été effectuées. Lors d'une première lecture, les documents les plus pertinents pour l'analyse ont été choisis en fonction de la précision des informations qu'ils contenaient. Ensuite, une deuxième lecture, plus attentive, a été faite dans le but de définir les éléments permettant de répondre à la question de recherche.

Les principales raisons du choix de coupler une récolte de données déjà existantes à des données provenant d'entretiens sont, comme le présente le livre de Van Campenhoudt et Quivy, les suivantes :

- On peut « y trouver des informations utiles pour étudier un [...] sujet » (p. 181, 2011)
- « Il est [...] inutile de consacrer d'importantes ressources à récolter ce qui existe déjà par ailleurs » (p. 181, 2011)

#### 4.4. ANALYSE

Une fois les différents contenus préparés (retranscriptions et premières lectures attentives effectuées), il a été décidé de réaliser une analyse de contenu, définie par Dépelteau de la manière suivante : « [...] une analyse de contenu est une technique de codage ou de classification visant à découvrir d'une manière rigoureuse et objective la signification d'un message » (p. 295, 2000).

Pour cette analyse, il a été décidé de réaliser une analyse thématique afin de faire ressortir les sujets semblables abordés d'un entretien à l'autre. Puisque, selon Alain Blanchet et Anne Gotmann, « l'analyse thématique est [...] cohérente avec la mise en œuvre de modèles explicatifs de pratiques ou de représentations » (p. 96, 2013), il semblait en effet intéressant de procéder de la sorte. Ainsi, les entretiens ont d'abord été lus un à un afin de prendre connaissance du contenu de manière générale. Ensuite, les éléments importants ont été sélectionnés, séparés du texte, puis regroupés en catégories et sous-catégories. Suivant l'une des approches de Laurence Bardin, une grille d'analyse n'avait pas été préalablement préparée et le tri a été effectué du

particulier au général : « on part des éléments particuliers que l'on regroupe progressivement par rapprochement d'éléments proches pour ne donner un titre à la catégorie qu'en fin de procédure » (p. 67, 1997). Une fois ce tri effectué, il fût possible de construire le fil rouge de l'analyse et de débiter la confrontation des éléments retirés des différents contenus aux éléments présentés dans le cadre théoriques.

#### 4.4.1. PRECISION ET NOMENCLATURE

Ce travail ayant pour but de faire ressortir l'avis du terrain (par opposition à celui des théoriciens), une grande quantité de citations seront utilisées. Tirées des entretiens et des documents analysés, ces citations seront présentées de la manière suivante :

- Personnes interviewées : X1, X2, X3 et X4
- Rapports annuels des ONG : RA1, RA2 et RA3
- Rapports officiels : RO1, RO2 et RO3

Présentées ainsi, les données restent anonymes et c'est une vue d'ensemble qui est privilégiée.

#### 4.5. ETHIQUE

Selon le « Code d'éthique de la recherche » réalisé par le Groupe romand de coordination Travail de Bachelor (2008), toutes les sources utilisées dans ce travail sont explicitement citées et référencées, et la recherche a été réalisée en suivant les principes suivants :

- **Respect des droits fondamentaux de la personne**

Lors de la recherche, les droits fondamentaux des personnes interviewées ont été respectés. En effet, les participants ont pris part aux entretiens de leur plein gré et aucune mise en danger de leurs droits fondamentaux n'a eu lieu lors des rencontres.

- **Appréciation et limitation des risques**

La présente étude s'intéresse à l'avis des professionnels du développement par le sport. Le but est d'obtenir des informations permettant de définir la spécificité de l'utilisation du sport dans un contexte de développement et en aucun cas de nuire aux organisations qui participent (ou qui sont pris en compte) à l'enquête.

- **Consentement libre et éclairé du sujet partenaire de la recherche**

Toutes les personnes interrogées ont donné leur accord écrit (signature d'un document de consentement) avant les entretiens. En ce qui concerne les partenaires auteurs des documents écrits utilisés, ils n'ont pas été spécifiquement contactés, étant donné que ne sont utilisés dans ce travail uniquement des documents publics et accessibles sur internet.

- **Respect de la sphère privée**

D'une manière générale, cette recherche ne concerne pas la sphère privée. Cependant, il est possible d'affirmer qu'aucunes données privées ne figurent dans ce travail et que les noms des personnes interrogées ne sont pas mentionnés.

- **Utilisation des informations**

Les données récoltées au travers des entretiens ne sont et ne seront utilisées que dans le cadre de cette recherche et à des fins informatives. Pour aucune raison elles ne seront utilisées dans le but de faire pression sur une personne ou un organisme. Dans le cas où un

intérêt pour réutiliser certaines de ces données venait à naître, l'accord des personnes concernées sera alors à nouveau demandé.

- **Restitution des résultats de la recherche**

Les données récoltées sont restituées de manière authentique, notamment à l'aide de citations et d'explications sur le contexte. Comme convenu avec chacun des participants aux entretiens, un exemplaire de la présente étude leur est remis.

- **Responsabilité personnelle et solidarité collective**

Tout au long de la recherche, le travail a été mené avec soin et de manière rigoureuse. La responsabilité des données récoltées et des propos amenés dans la recherche est assumée par l'auteur.

#### 4.6. LIMITES METHODOLOGIQUES

Lors d'une recherche, il faut souvent se confronter à certaines limites qu'il semble nécessaire de relever ici.

Tout d'abord, la forme choisie pour la récolte de données (analyse d'entretiens et de documents) et surtout la quantité d'éléments obtenus permettent d'obtenir un aperçu de la problématique, mais ne permettent en aucun cas d'établir une théorie ou de retransmettre un résultat absolu.

Ensuite, les entretiens semi-directifs effectués permettent d'obtenir des informations sur le déroulement général des activités sportives et autres activités de l'organisation, mais habituellement très peu de détails spécifiques. En interrogeant les personnes responsables des projets et non pas ceux qui gèrent les activités chaque jour sur le terrain, le discours transmis semble par conséquent être très proche d'un discours institutionnel qui ne permet pas forcément de cerner précisément la réalité du terrain.

De plus, lors des entretiens, il est parfois difficile de se concentrer sur ce qui va être réellement utile à l'analyse. L'interlocuteur peut très vite dévier en cherchant à amener un maximum d'informations sur un sujet qu'il connaît bien et il n'est pas toujours évident de le recadrer. Par ailleurs, la façon dont les questions sont posées (et les questions en elles-mêmes) ont une influence sur les réponses de l'interviewé.

Puis, s'agissant d'une recherche basée en partie sur le contenu des discours récoltés, l'auteur doit « reconstruire [la théorie] d'après ce qu'il comprend, [...] décrire sa façon de voir la façon de voir d'une population ou d'un groupe » (Blanchet et Gotmann, p. 106, 2013), ce qui peut amener une grande subjectivité lors de la rédaction de l'analyse et des risques de s'éloigner de ce qui est réellement ressorti au travers de la récolte de données.

Au niveau de la subjectivité, il est important d'également relever celle du choix des documents sélectionnés pour l'analyse. En effet, ce choix a été basé sur son origine et sur une estimation de la pertinence du contenu, et non d'après des critères davantage définis.

Finalement, le hasard ayant voulu que les trois ONG concernées par la récolte de données travaillent avec le même type de population (c'est-à-dire des enfants et des jeunes), il est important de garder un œil critique sur les résultats et de noter qu'ils peuvent ne pas être pertinents pour tous les domaines du développement par le sport.

## 5. RESULTATS DE L'ANALYSE DES DONNEES

### 5.1. ANALYSES DES DONNEES RECOLTEES

Pour rappel, la question de recherche sur laquelle se base ce travail est la suivante : « En quoi le sport est-il un outil permettant de créer un changement social ? ». Au travers de l'analyse qui va suivre, différents éléments seront mis en avant dans le but de démontrer les spécificités de l'utilisation du sport dans un cadre de développement. Dans chaque partie, les éléments retirés du terrain<sup>37</sup> seront confrontés à la théorie afin de pouvoir répondre à cette question de recherche.

Avant de continuer, deux précisions semblent cependant nécessaires. Tout d'abord, au cours des quatre entretiens, il a été remarqué que les différents rôles des personnes interrogées pouvaient avoir un impact sur leur point de vue. Cependant, une fois les données triées, l'aspect global de la question de recherche a permis de faire ressortir des éléments très semblables.

Deuxièmement, un élément relevé par deux des personnes interviewées permet de définir quelque peu le cadre de l'analyse. En effet, tel qu'il l'a été précisé en entretien, le sport dont on parle dans cette analyse est un sport de loisir, amateur, dont le but n'est pas la performance : « le but recherché, c'est le bien-être de l'enfant » selon X2. De son côté, X4 dit : « Pour nous, le sport c'est vraiment vu du côté des compétences de vie que l'on veut transmettre ; il n'y a pas du tout ce côté compétition ».

Les bases de l'analyse étant désormais posées, il est possible d'amorcer la présentation des résultats qui permettront de répondre à la question de recherche. Pour ce faire, les résultats sont présentés en quatre catégories respectant la logique des réflexions qui mèneront à la conclusion.

#### 5.1.1. LES ASPECTS POSITIFS DU SPORT

Au fil des entretiens, le sport a été évoqué de manière très positive. En effet, pour différentes raisons, l'un des premiers atouts du sport semble être le fait qu'il est généralement perçu de manière favorable. D'un côté, il semble évident qu'en interrogeant des professionnels qui sont directement en lien avec l'utilisation du sport, les avis récoltés amènent en priorité les points positifs du sport. Cependant, grâce aux données récoltées, il est possible de démontrer les raisons pour lesquelles le sport est perçu d'une telle manière.

#### LE SPORT ATTIRE...

---

Tout d'abord, tous les acteurs interrogés s'accordent à dire que le sport attire et ce pour plusieurs raisons.

#### **... car il amène du plaisir, est amusant**

En effet, comme le dit X3, « pour les enfants, c'est très attrayant de voir le sport. Ils adorent jouer au foot et aussi à d'autres sports, donc ça les attire et ça amène une certaine attractivité à notre programme ». De son côté, X4 dit : « une chose positive du sport, c'est que ça attire. C'est quelque chose d'amusant, de joyeux et qui provoque du plaisir à voir et à faire, donc c'est différent de dire "venez discuter de..." ou d'organiser des tournois de sport qui intéressent ». Elle

---

<sup>37</sup> Terrain = entretiens (X1, X2, X3 et X4) + rapports annuels (RA1 + RA2 + RA3) + rapports officiels (RO1 + RO2 + RO3)

ajoute : « c'est quelque chose de positif donc c'est un moyen plus facile de mobiliser les gens ». A cela, RO3 ajoute encore : « la popularité du sport vient en grande partie du fait que, quand il est bien fait, c'est amusant et agréable pour tous – participants et spectateurs confondus ». Par là, une notion de plaisir est donc amenée : le sport attire et est perçu comme positif car il procure du plaisir. Grâce au sport, les gens prennent part aux activités organisées et c'est exactement ce à quoi se réfère Pantaléon lorsqu'elle dit « l'activité sportive doit être considérée comme [...] un outil pour accrocher le jeune » (Pantaléon, p 53, 2003).

Ensuite, X1 confirme à son tour que le sport apporte un certain plaisir et qu'il s'agit d'une des raisons pour laquelle ils utilisent le sport à l'intérieur de leur programme : « pour que les jeunes aient du plaisir à venir, on va faire des jeux sous forme de sport... ça peut être du foot, ça peut être du basket, ça peut être n'importe quoi où ils se défoulent et où ils ont du plaisir ». Tout comme X2 qui met le doigt sur le fait que le but d'un projet est que les enfants « profitent un maximum » et qu'il faut « faire en sorte que les enfants aient du plaisir afin d'apprendre des choses ». D'ailleurs, RO1 explique que le sport scolaire est l'une des raisons qui attirent les enfants à l'école : « les programmes de sport scolaire motivent les enfants à aller à l'école », dit-il. Ici, un deuxième élément important est amené : le plaisir favorise l'apprentissage car il motive les enfants. De ce fait, le sport, qui procure du plaisir, semble être un excellent élément à utiliser pour favoriser des conditions d'apprentissages des enfants en les mettant dans un état d'esprit positif.

### **... car il permet la rencontre**

Reprenant maintenant la notion de plaisir mise en avant ci-dessus, X2 dit : « ce qui motive les enfants à venir, c'est le plaisir et la possibilité d'être avec les copains et les pairs ». Par là, il amène donc l'idée que l'attractivité du sport réside également dans le fait qu'il offre une possibilité de rencontre.

Ce que confirme X4 : « Le sport intéresse parce que, à la base, c'est quelque chose d'assez simple. C'est facile de réunir les gens autour du sport, parce que c'est simple. Si on enlève le côté technique et professionnel, tout le monde peut taper dans un ballon plus ou moins bien, il n'y a pas besoin d'avoir d'énormes capacités. Ça réunit les gens et, en général, les gens aiment se retrouver à un endroit ».

Pour RA3, « les sports et les jeux crée un espace où les enfants se rencontrent et entrent en interaction ». Pour RO2, « le sport permet [aux enfants] de se faire des amis et d'être soutenus, et leur donne un sentiment d'appartenance et d'interdépendance ». De plus, il s'agit d'un « processus intrinsèquement social qui rassemble des joueurs, des équipes, des entraîneurs, des volontaires et des spectateurs », explique RO3.

Par ailleurs, le sport permet à différentes populations de se rassembler « en terrain neutre » dit XO1. « Accessible à tous, le sport constitue une plate-forme idéale pour combattre l'exclusion et la discrimination ». De plus, « grâce à sa popularité et son potentiel de rassemblement et d'intégration, le sport permet de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée », explique-t-il.

Dans cette partie, ce qui ressort essentiellement est le fait que le sport est avant tout un « processus » social qui permet la rencontre. En jouant le rôle de « plate-forme » de rencontre, le sport offre un espace où les différences sont écartées et où un sentiment d'appartenance peut



être développé. En effet, avec sa pratique qui demande la participation à un univers social, « le sport inscrit son action [...] dans la convivialité qui mêle tous les âges et tous les statuts sociaux » (Mignon, p. 19, 2000). L'intérêt pour le sport « transcende les frontières nationales, culturelles, socio-économiques et politiques », selon R03.

### **... il rend la population active**

Pour R01, le sport et l'activité physique sont porteurs de « bienfaits physiques, psychologiques et sociaux » qui « améliorent la santé publique et contribuent à rendre la population active ». Par exemple, « une bonne condition physique accroît la résistance des enfants à certaines maladies ».

Du côté de R03, « le sport encourage les gens de tous âges à devenir plus actif physiquement, offrant des opportunités de plaisir et de développement personnel, construisant l'estime de soi et encourageant des connections sociales positives avec les autres – d'importants facteurs pour promouvoir et maintenir santé et bien-être ». Alors que R02 confirme que « les classes d'éducation physique promeuvent des pratiques saines et des moyens de prévenir les maladies »

D'un point de vue théorique, Jacques Defrance confirme le fait que le sport puisse avoir une influence positive sur le bien-être physique et social. Il parle d' « amélioration du bien-être social et explique que la pratique sportive a des portées réparatrices qui permettent de « retrouver un équilibre physique et psychique » (p. 76, 2011).

## **LE SPORT EST TRANSMETTEUR...**

---

Pour poursuivre avec les points positifs du sport, il semblerait que le sport soit un excellent moyen de transmettre les choses. Ainsi, voici les éléments qui présentent le sport comme transmetteur de valeurs, message, savoirs, compétences et droits.

### **... de valeurs**

Dès le début de l'entretien, X3 dit : « nous on utilise le sport pour transmettre des valeurs ». De son côté, X1 va un peu plus loin en expliquant que « au travers du jeu sportif, des valeurs sont transmises, car les valeurs existent à tous les niveaux sportifs » et que « une fois que l'enfant a des valeurs, qu'il y croit et qu'il se bat pour elles, il va y faire attention et faire attention à ce que celles de son entourage proche soit aussi les mêmes ». X4 quant à elle donne quelques exemples : « il y a déjà plein de valeurs dans le sport, comme l'esprit d'équipe, le fait d'être ensemble, de coopérer,... ».

A son tour R03 explique que « les programmes qui reflètent les meilleurs valeurs du sport – fair-play, travail d'équipe, coopération, respect des adversaires et intégration – renforce le processus en aidant les participants à acquérir des valeurs et des compétences de vie cohérentes avec des relations sociales positives, des actions collectives et un soutien mutuel ».

Finalement, R01 explique que « le sport est une école de vie où les individus peuvent acquérir des valeurs fondamentales et des qualités sociales telles que le respect, la discipline, le fair-play, la confiance et la tolérance ».

Dans cette partie, beaucoup d'acteurs s'accordent sur le fait que le sport transmet des valeurs. D'une part, cela nous ramène à Attali qui disait que le sport est bien plus qu'une « simple activité motrice » et affirmait que le sport est effectivement porteur de valeurs (2004). D'autre part, cela

nous permet de réfléchir au sport comme ayant une fonction socialisatrice (Mignon, 2000), puisque ces valeurs ont pour but de favoriser le développement de la société et de ses individus.

### ... de messages

A l'unanimité, les quatre porte-paroles des ONG ont parlé du sport comme permettant de transmettre un message. Pour X1, le sport permet « de présenter des situations qu'on a dans la vraie vie. On utilise des jeux de balles pour symboliser le sida par exemple, et puis après on a une discussion là-dessus et on rapporte ce jeu-là à la vie quotidienne ». Pour X2, « il y a des jeux éducatifs sportifs qui donne accès à des thèmes comme le respect de soi, respect de l'autre, respect de la femme, sur le sida et on explique. Les activités sportives permettent de reprendre un thème "moral" et de le développer ». De son côté, X3 explique qu'une « certaine quantité de jeux, d'applications sportives qu'on peut utiliser pour faire passer un message » existe et que l'un des moyens pour faire apprendre aux enfants certains messages, c'est de les faire expérimenter ces messages et pas simplement les dire ». De plus, il donne un exemple en disant que le sport « donne la possibilité de réduire la stigmatisation ». Finalement, X4 affirme : « le jeu est vraiment l'outil qui permet de transmettre tous ces messages. Certains jeux sont connus universellement, mais la manière dont il sont adaptés fait la différence ». A cela, s'ajoute une autre dimension : « tout ce qui est niveau politique prend du temps, mais souvent, le sport transmet un message positif donc ça les intéresse ».

Par ailleurs, R01 explique que par « son pouvoir fédérateur et ses structures informelles, le sport facilite la transmission de messages de prévention » et R02 affirme qu'une fois que les enfants ont reçu certains messages « [ils] peuvent ensuite [les] rapporter à la maison ».

Par les explications des interlocuteurs, deux façons de percevoir le sport sont présentées ici. D'une part, le sport semble être un *moyen* utilisé pour transmettre un message. En effet, en étant adapté, le sport (ou le jeu) permet de reprendre un thème, de le développer par l'expérience et, par conséquent, d'apprendre de manière active (par opposition au côté passif de la classe). Pour Nathalie Pantaléon, l'activité sportive offre d'ailleurs aux éducateurs une façon d'amener des « interactions éducatives » (p. 53, 2003).

Ensuite, le sport semble jouer le rôle de plate-forme pour transmettre un message : d'une part, les enfants partagent ce qu'ils apprennent et, d'autre part, le sport qui rassemble (voir partie « ...car il permet la rencontre ») offre une excellente opportunité de transmettre un message à un grand nombre de personnes à la fois.

### ... de savoirs et des compétences

Au niveau de la transmission de savoirs et de compétences, voici ce que X1, X2 et X4 disent. Pour X4, « l'idée est de toujours pouvoir transmettre les compétences de vie à travers les activités, donc ça agit sur les connaissances ». Elle continue : « le sport est quelque chose de positif qui mène à beaucoup d'apprentissages différents et qui transmet des compétences qui permettent de créer un changement ».

De leur côté, X1 et X2 s'accordent à dire que « le sport est important car c'est un moyen d'apprendre des choses, des "life skills" », qu'« à travers des activités sportives, on transmet des outils pour la vie ». A cela, X2 ajoute : « le jeu traduit dans un aspect ludique ce qui a un aspect théorique ». De plus, « le sport permet d'apprendre d'une autre façon, d'avoir du plaisir à

apprendre les choses ». Dans le sport, il faut apprendre les règles du jeu « qui sont les règles de la société », dit X2.

Bien que sensiblement différente, cette partie peut être assimilée à la précédente. Effectivement, la transmission de messages se veut essentiellement liée à l'apprentissage et l'intégration de savoirs et de compétences. Cependant, si la pratique sportive en elle-même permettait de faire passer un message (essentiellement éducatif ou d'information), c'est car elle « implique une palette complète de possibilités d'apprentissages qui vont au-delà de l'apprentissage de l'activité physique sélectionnée » (Association For Physical Education, 2007, traduit de l'anglais et cité par Ian Pickup, p. 299, Gilbert et Bennett, 2012). A cela, Attali ajoute que « la simple confrontation au sport [...] permettrait [...] de changer l'homme » (p. 14, 2004), alors qu'un message se doit d'être expliqué, développé.

### **... de droits**

Une dernière dimension, apportée par X4 entre finalement : les sports comme vecteur de droits. Le sport et le jeu « ça permet de transmettre certains droits, de transmettre que les filles ont aussi le droit d'aller à l'école, par exemple ». Par ailleurs, « le sport donne du pouvoir personnel aux jeunes, aux enfants, pour pouvoir expliquer ce qu'ils veulent ».

Pour expliquer ceci, il est possible de reprendre ce que disait Gasparini lorsqu'il présentait le sport comme « un facteur d'insertion [et de] participation » (p. 16, 2008), dans le sens où grâce à une activité sportive, un individu ou un groupe de personnes peut se voir intégré à des activités auxquelles il n'avait pas accès autrefois.

## **LE SPORT OFFRE UN CADRE...**

---

Pour continuer, reprenons l'idée que le sport peut servir de cadre : « le sport est un vecteur important pour cadrer les enfants » dit X2. Cependant, de quels cadres s'agit-il ?

### **... émotionnel**

Tout d'abord, le sport en tant que cadre émotionnel a été évoqué. Pour X4, le sport peut avoir une fonction émotionnelle bien précise : en tant que « soutien psychosocial » auprès de population qui ont vécu des situations traumatisantes.

De son côté, X3 explique : « tu peux utiliser le sport pour dévoiler certaines émotions négatives ou certains traits de ta personnalité et ça permet ensuite de travailler sur ces thèmes pour ton futur ». De plus, il ajoute : « l'expérience sportive est importante pour faire ressortir des émotions » et « grâce aux émotions, la réflexion sur soi-même est permise et l'enfant se souvient ». Puis, RA3 confirme en disant : « notre méthodologie basée sur le jeu [...] offre un espace émotionnel afin d'expérimenter les leçons ».

Ici, il est intéressant de voir que le sport peut être utilisé comme moyen d'apporter un soutien psychosocial. Au travers d'un programme basé sur le sport, la possibilité de s'exprimer de manière verbale ou non-verbale dans un environnement sûr est donnée (sportanddev, 2015). De plus, le sport est également le théâtre d'expériences émotionnelles. En effet, la pratique du sport fait ressortir un certain nombre d'émotions sur lesquelles il est possible de travailler, tout en créant d'autres émotions dont les participants vont se souvenir.

**... d'expérience**

Sur le thème de l'expérience, X3 continue : « on veut utiliser un cadre émotionnel, un cadre d'expérience et ici le sport représente ce cadre qu'on utilise, car on veut utiliser une pédagogie qui se base sur l'expérience. Pour nous, le sport c'est le cadre pour faire transmettre des messages pédagogiques pour le développement personnel de ces enfants et c'est un moyen idéal pour faire des expériences ». X3 donne également une explication de l'application de cette idée : « lorsqu'on utilise un jeu, on commence par jouer et ça, c'est la partie expérience. Ensuite, il y a la partie transfert, afin de faire la rétribution de ce qui est arrivé. La partie transfert, c'est aussi de transférer dans un autre cadre ». D'une manière semblable, X1 explique qu'il s'agit « d'exercices à travers d'activités sportives qui sont ensuite mis en rapport avec la vie de tous les jours ».

Ensuite, X2 dit : « pour les enfants de six à seize ans, il est essentiel d'avoir une activité passée en commun et le sport peut-être idéal pour ça. De plus, le sport c'est aussi la compétition avec l'autre, le travail d'équipe et une dynamique qui permet d'implémenter les choses de manière empirico-théorique ».

Finalement, X4 donne également son avis : « le jeu, ce n'est qu'une partie ; tout est basé sur deux grandes théories, celle de l'apprentissage par l'expérience et la théorie qui s'appelle la taxonomie révisée de Bloom. A la fin de chaque jeu une discussion est menée avec les enfants, c'est la partie "réflexion". Après, il y a la partie "connexion" où il s'agit de connecter avec la vie et leurs expérience, et après il y a la partie "application" pour pouvoir l'utiliser dans la vie de tous les jours ». Elle ajoute : « c'est ça que permet le sport : c'est qu'il y a ce côté actif, on le vit, c'est vraiment ce côté d'apprentissage par l'expérience ».

Ici, l'importance de l'expérience, mais aussi de ce qui est fait suite à cette dernière, est mise en avant. Cette fois encore, il est possible de s'appuyer sur ce que dit Pantaléon pour expliquer que le sport est un cadre d'expérience. En effet, « l'activité doit être pensée en fonction du but » et le sport semble ici pouvoir atteindre le but d'expérimenter une situation. De plus, l'auteure ajoute : « l'activité sportive n'est qu'un support ; ce sont les pratiques éducatives privilégiées par les professionnels qui permettront de donner un sens aux actions poursuivies » (p. 53, 2003).

**... d'occupation et d'échappatoire**

Selon X2, le but des programmes est « d'encadrer » les enfants après l'école. X1 confirme : « il faut pouvoir trouver une occupation aux jeunes de cinq à vingt ans pour leurs après-midis après l'école et une des meilleures façon de les occuper, c'est de les faire participer à des jeux sous forme de sport ». Il ajoute : « lorsqu'ils rentrent chez eux, c'est souvent dans un environnement pas super, donc ils préfèrent être sur le terrain à faire du sport, à être entre eux, avec les coachs, avec les camarades, que de rentrer dans la réalité. Les enfants sont intéressés et leur participation leur permet d'éviter certains risques ».

De son côté, X4 raconte l'histoire des coachs au Liberia qui, malgré Ebola, continuent leur programme afin de « faire que les enfants s'échappent un peu de toutes ces situations ».

Simplement, le sport permet de penser à autre chose. En jouant, l'attention se trouve dirigée sur le jeu et cela permet aux participants d'échapper un instant aux des problèmes quotidiens. De plus, comme amené dans le cadre théorique, « le jeu est une composante indispensable du développement psychoaffectif de l'enfant » (Thiebault et Sprumont, p. 400, 1998). En donnant à

l'enfant un cadre dans lequel il peut jouer à la place de le laisser se débrouiller par lui-même, son développement est favorisé.

### **... symbolique**

Au travers des activités sportives, le sport peut prendre des allures de symboles : « par exemple, la balle symbolise le sida », dit X1, avant d'expliquer qu'il s'agit de « rapporter ce jeu-là à la vie quotidienne ». « A travers ça, c'est aussi se construire des objectifs personnels », raconte X2. Puis X4 explique : « les jeux de rôles, les histoires, ça ça permet beaucoup de comprendre... Il est plus facile de se rendre compte comment c'est quand on l'a "vécu" soi-même ».

De plus, RO3 explique que le sport est symboliquement positif dans le sens où il met en avant les forces plutôt que les faiblesses : « en faisant la lumière sur ce que les gens peuvent faire plutôt que sur ce qu'ils ne peuvent pas faire, le sport encourage, motive et inspire systématiquement les individus et leurs communautés d'une manière à promouvoir l'espoir et une vision du futur positive – des ingrédients qui sont essentiels au succès de tout objectif de développement et de paix ».

### **... d'apprentissage**

« Dans le sport, il faut se comporter avec des règles, donc c'est une école de vie. A travers le sport, le but recherché est le bien-être de l'enfant en vue de devenir un citoyen, un adulte. Si on peut apprendre d'une autre façon (comprendre : en faisant du sport), ça fait beaucoup, ça entre plus facilement », raconte X2. Ensuite, X3 parle de leur modèle de « sport pédagogique » : « on travaille avec les enfants sur le plan pédagogique en utilisant le sport. Le sport, c'est le cadre pour transmettre des messages pédagogiques pour le développement personnel de ces enfants afin qu'ils deviennent des adultes qui peuvent vivre par eux-mêmes ». Puis, RA2 explique qu'un programme basé sur le sport « offre aux enfants des outils efficaces qu'ils n'auraient peut-être pas acquis autrement ».

Pour RO1, le sport permet « [d'acquérir] des compétences pratiques polyvalentes ». Alors que X4 dit encore : « le sport, c'est aussi un moyen d'améliorer l'éducation, donc c'est des techniques ludiques qui sont mises en œuvre dans les classes, pour apprendre à compter, etc. ».

Finalement, RO2 explique d'une part que le sport permet d'apprendre à trouver des solutions : « Par le biais du sport, des loisirs et du jeu, les enfants et les adolescents apprennent à exercer leur jugement et leur réflexion critique pour trouver des solutions à leurs problèmes ». D'autre part, il défend le sport comme quelque chose qui améliore la qualité de l'éducation en permettant à l'enfant de développer toutes ses capacités, pas seulement intellectuelles ».

Pour cette partie, certains des éléments amenés précédemment sont également valables. En effet, grâce au sport qui procure du plaisir et motive les enfants à participer aux activités sportives (expériences qui transmettent un message), ces derniers ont l'opportunité de faire des apprentissages. En effet, en expérimentant des situations symbolisées dans un jeu sportif, le sport permet d'intégrer le contenu pédagogique amené par les éducateurs.

### **LE SPORT PEUT ETRE ADAPTE...**

---

En guise de dernier point positif, l'adaptabilité du sport a été mise en avant par les interlocuteurs.

### ... au contexte

Il semble pouvoir s'adapter au contexte, « l'Afrique du Sud est un terrain très en mouvement. Les situations ne sont pas statiques et il faut avoir le courage de proposer des choses alternatives » dit X2. X4 relate de son côté que « quand les formateurs forment les coachs ou les enseignants, il y a toujours un moment où ils adaptent à leurs contextes. C'est de toute façon tout le temps adapté à chaque contexte. C'est important de prendre le temps pour adapter, car c'est aussi comme ça que c'est durable, qu'il y a une sens d'appartenance, d'appropriation ». De plus, elle cite l'une des coachs : « et puis elle disait "je prends ce qu'il y a et après je fais preuve d'intelligence" ». X1 rajoute : « nous utilisons le sport pour sensibiliser à des problématiques que la population rencontre ».

Ici, il semble important de se souvenir que le sport doit être adapté au contexte dans lequel il est pratiqué. En effet, en ayant d'un côté Augustin, qui montre qu'un lien entre le sujet et son environnement existe y compris lorsqu'il s'agit de pratique sportive (2011), et, de l'autre le nombre de pays dans lesquels sont organisées des activités basées sur le sport, le potentiel du sport à être adapté est révélé.

### LIMITES DES ASPECTS POSITIFS

---

Malgré les points expliqués précédemment, certaines limites ont également été relevées par les interlocuteurs, notamment X1 qui explique que puisque le sport attire, il faut parfois « gérer les envies, ceux qui ne font pas partie du programme ». Par ailleurs, il est à noter que même si le sport amène les enfants, c'est le programme qui le construit. En effet, pour X3, le sport « fait qu'ils ont accès à des services... ça ne fait pas l'éducation ».

Ensuite, X3 rappelle également que le sport peut aussi faire ressortir des côtés négatifs : « quand tu fais du sport, il y a ceux qui pleurent parce qu'ils ont perdu, ceux qui se bagarrent pour savoir si la balle était dehors ou dedans... Le sport, c'est aussi beaucoup de violence, il y a des émotions positives et des émotions négatives qui peuvent apparaître ».

De plus, en ce qui concerne les valeurs, X1 précise qu'on peut transmettre des valeurs au travers d'autres activités que le sport : « si ce n'est pas à travers le sport, ça peut être à travers un hobby. On peut transmettre des valeurs à travers le dessin, la musique, à travers plein d'autres choses ».

Du côté du cadre offert par le sport, les interlocuteurs ont également fourni une indication qu'il ne faut pas négliger : ce n'est pas nécessairement le sport qui offre un cadre, mais le programme ou l'organisation qui propose du sport. Ainsi, X2 dit : « on fournit ce type d'activité (comprendre : le sport), mais avec l'association qui fournit ce cadre au niveau des activités ». Pour X2, « les activités sont encore un moment dans la journée où ils sont dans un univers encore sain ».

Au sujet de l'adaptabilité du sport au terrain et au contexte, des contraintes existent : « il y a très peu d'espace à l'intérieur, sauf pour le rattrapage scolaire, et en Afrique du Sud, on porte des uniformes. Alors, on essaie de protéger aussi cet aspect-là en ne forçant pas les enfants à jouer au sport pour éviter qu'ils se salissent », rapporte X2. De plus, raconte RA2, il peut être « difficile de mettre en place toutes les activités prévues pour les enfants de manière holistique » si le contexte ne le permet pas (pas d'accès à un terrain, par exemple).

Finalement, RO2 relève également un certains nombres d'aspects négatifs liés au sport (d'une manière très générale) : « le sport peut être un facteur d'élitisme et d'exclusion, et inciter à une consommation excessive d'alcool et à la drogue. Il peut aussi engendrer une compétition et un nationalisme démesurés qui divisent les communautés et les nations. Il peut encourager le dopage, la tricherie, la corruption et la violence ». A noter cependant qu'il s'agit d'une appréciation du sport en général (et non du sport utilisé spécifiquement dans un cadre de développement) et que la plupart de ces facteurs ne se révèlent pas pertinents dans ce travail.

#### **SYNTHESE DE LA PARTIE « LES ASPECTS POSITIFS DU SPORT »**

---

Dans cette partie, il a été vu que le sport est perçu de manière positive pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, il s'agit d'une source de plaisir pour ceux qui le pratiquent. En jouant, l'enfant se trouve dans un bon état d'esprit et est motivé à participer. Etre intéressé par ce qu'il se passe favorise l'apprentissage et augmente les chances de réussite (à l'école, notamment).

Par ailleurs, grâce à l'intérêt que les gens lui portent, le sport permet de les attirer. Essentiellement, le sport a une influence positive sur le bien-être physique et social, et est porteur d'un certain nombre de valeurs positives pour la société. Au travers de sa fonction socialisatrice, le sport est perçu comme un processus social qui permet la rencontre et qui favorise le développement de la société et de ses individus dans une idée de respect de la différence.

En tant que moyen utilisé pour transmettre des messages, il permet d'amener des interactions éducatives et des apprentissages qui vont au-delà de l'apprentissage physique. Le sport est aussi une façon de s'exprimer non-verbale et il fait ressortir un certain nombre d'émotions par l'expérience de situations symboliques.

Finalement, le sport ou l'activité sportive est un support qui peut être adapté au contexte et qui offre une possibilité de penser à autre chose.

Cependant, bien que certains de ces points aient été confirmés par la théorie, les limites relevées par le terrain et les mécanismes qui font que le sport est un moyen de favoriser l'apprentissage et de transmettre des messages amènent l'idée que seuls, les aspects positifs du sport ne suffisent pas. Ainsi, la suite propose de percevoir le sport comme un « outil ».

##### **5.1.2. LE SPORT EST UN MOYEN D'ACTION, UN OUTIL D'INTERVENTION**

Après avoir présenté tous les aspects positifs du sport et certaines limites, un nouveau constat peut être fait : le sport présente des caractéristiques positives, mais il n'est pas « magique ». En effet, le sport est un outil qui, utilisé de la bonne manière, peut avoir un impact positif. Par ailleurs, une grande importance est également apportée au fait que le sport est un outil qui se réfléchit et se construit, et doit être combiné à d'autres types d'interventions pour être pleinement efficace.

#### **LE SPORT EST UN OUTIL**

---

Bien que perçu comme positif le sport n'est cependant pas magique ou, comme le dit X1 « n'est pas une formule miracle ». Les différentes personnes interviewées confirment ce constat et affirment que le sport est un moyen. X3 explique : « quand je dis que notre programme c'est sur

le sport et la pédagogie, ça veut dire qu'on utilise le sport comme moyen. Seul, le sport ne fait rien. On peut diriger le sport, donc après tout ça dépend de comment on l'utilise afin de créer ce qu'on aimerait ou pas ». De plus, pour revenir au cadre d'expériences présenté précédemment, il dit : « d'autres projets utilisent par exemple le théâtre ou l'art comme cadre pour faire des expériences pédagogiques ».

Ceci mène alors à X4, qui confirme : « ça pourrait être l'art ou la danse ; il y a tout plein de choses complémentaires. Pour nous, c'est vraiment comme ça que l'organisation a été fondée. Le sport est un choix, le fondateur y croit vraiment ». Et elle ajoute : « pour nous [le sport] est au centre, parce que la plupart des activités c'est vraiment ça. Après, ce qui influence, c'est comment on le met en œuvre ».

Par ailleurs, R01 et R02 confirment que le sport est un outil. En effet, R01 parle d'un « outil économique et de grande portée » et affirme que « le sport apparaît de plus en plus comme un important moyen ». Puis, R02 présente le sport comme « un outil efficace pour apaiser les tensions et engager le dialogue ».

Du côté de la théorie, plusieurs auteurs sont du même avis et parlent du sport comme étant un « outil » (Hartmann ; Pantaléon ; Falcoz). De leur côté, Schulenkorf et Adair affirment que le sport est « un intermédiaire, plutôt qu'une fin en soi » (traduit de l'anglais, p. 4, 2013), alors que Falcoz explique qu'il a fallu adapter le modèle sportif pour pouvoir mettre en place des actions sociales basées sur le sport (2012).

#### UN OUTIL QUI SE REFLECHIT ET SE DEVELOPPE

---

Comme le dit X4, la mise en œuvre est importante. Pour les interlocuteurs, cela signifie que l'outil « sport » se doit d'être pensé, réfléchi, développé et diffusé.

Par exemple, X1 raconte : « une psychologue Suisse est allée créer les modules avec l'ONG sur place et ils les ont testés directement avec les jeunes pendant une année, voire une année et demie ». Une fois le processus terminé, « les *youth leaders* [ont été] formés à ce manuel », dit X1.

D'une manière semblable, X4 raconte : « on a développé une théorie du changement et c'est sur ça que se base tout ce qu'on fait. En lien avec nos trois piliers et nos principes de base, on a développé des manuels de jeux et des manuels plus basés sur le sport, et c'est les coachs qui mettent ces activités en place ».

De leurs côtés, X2 et X3 parlent d'un outil « structuré » (X3), « justifié scientifiquement » (X3) et « construit afin d'implémenter les choses d'une façon empirico-théorique » (X2).

Puis, pour reprendre l'idée de co-construction avec le terrain amenée par X1, X4 explique : « au siège, il y a une équipe qui s'occupe de développer des manuels. Elle est composée de pédagogues<sup>38</sup> et des instituts qui travaillent là-dedans et elle est en lien avec les bureaux de terrain ».

Finalement, après avoir été développé, l'outil doit être diffusé si l'on souhaite qu'il soit utilisé. Comme amené ci-dessous, l'outil est souvent, comme le dit X2, « donné à des coachs sur place qui sont en contact avec les enfants. »

---

<sup>38</sup> Ici, il est intéressant de voir que le pédagogue n'est pas uniquement évoqué par X4, mais également par X3 lorsqu'il dit : « le fondateur a mis en place son propre modèle pédagogique ».



En effet, X4 évoque l'idée d'une formation à l'outil : « on forme des ONG locales à la méthodologie et après c'est elles qui travaillent avec dans leurs centres ».

Puis, pour conclure, X1 explique : « avec le manuel, nous on est allé plus loin que simplement faire du sport. Nous utilisons le sport pour rendre sensible à des problématiques qu'ils (comprendre : les jeunes) rencontrent ».

Ainsi, X1 confirme que le fait de prendre le temps de réaliser un manuel, de créer une méthodologie propre aux buts de l'organisation permet d'amener l'utilisation du sport à atteindre ce qui est recherché. De plus, Hartmann et Kwauk ajoute que « si le sport doit avoir un effet productif sur le développement [...], c'est habituellement quand les programmes de sport sont organisés et structurés de manière fondée et systématique » (traduit de l'anglais, p. 289, 2011). Par ailleurs, Hartmann amène également l'idée que le pouvoir du sport va dépendre de la façon dont il est utilisé ou du but qu'il vise » (2003), ce qui montre donc l'importance de porter une réflexion sur la manière dont les programmes sont mis en place, afin qu'ils aient du sens.

#### LE SPORT ET ... ? : UNE COMBINAISON GAGNANTE

Réfléchi et construit, l'outil sport à un impact plus grand que s'il est utilisé « en tant que tel » (c.-à-dire, prendre une balle et jouer, sans réfléchir au reste). Cependant, il semblerait que l'efficacité d'un programme ne soit optimale que lorsque l'aspect « sport » est combiné à d'autres actions.

En effet, RO3 affirme que « les programmes de développement par le sport solides combinent le sport et le jeu à d'autres composantes pour augmenter leur efficacité » et qu'ils « devraient être appliqués de manière intégrée et holistique à d'autres interventions et programmes afin d'atteindre des résultats optimaux ».

Ainsi, pour X3 en particulier, le « sport est un tout ». Selon lui, on ne doit pas s'« arrêter là et penser que le sport peut tout faire ». Ainsi, au travers de l'explication de la création de l'ONG, X3 évoque le sport (« aspect sport pédagogique ») comme étant l'un des cinq domaines du programme. Les quatre autres sont : « intégration familiale », « nourriture », « santé » et « éducation ». Après avoir expliqué travailler sur « le plan pédagogique en utilisant le sport » et en même temps sur un plan « social », il raconte : « à la base [avec] le sport pédagogique, on travaille avec eux sur leur comportement et sur leur développement personnel ; et la deuxième chose, c'est le travail avec les familles, pour refaire le lien et les réintégrer dans la famille. Très vite, on a remarqué que seulement ces deux choses, ces deux blocs, ça ne suffit pas. Parce que premièrement, si tu veux travailler avec les enfants tous les jours avec du sport, tu dois leur enlever la pression de devoir chercher de la nourriture. [...] en plus, si tu veux faire du sport avec les enfants, il faut aussi une partie santé, parce que les enfants ils ont pas de chaussures et avec le sport ils ont parfois des blessures ; ou ils ont peut-être certaines maladies graves que personnes ne traite. [...] un autre truc, c'est l'éducation, parce qu'on avait remarqué [...] que l'école est un grand obstacle ». Il donne également l'exemple du projet « Sport for all » du CIO<sup>39</sup> et dit : « Sport for all, c'est plus que simplement le sport et la santé ; c'est le développement social aussi ».

---

<sup>39</sup> Comité International Olympique

De son côté, X2 parle de programmes connexes au programme sportif, tels que :

- des « activités intellectuelles ou scolaires » qu'il décrit comme étant des activités de « mise à niveau » qui « permettent de donner à des enfants des stimulations pour arriver à un certain niveau scolaire confortable »
- un programme où ils reçoivent un repas (« programme de donner à manger aux enfants » et « aspect de donner aux enfants la possibilité de s'entraîner au sport et d'avoir après quelque chose dans l'estomac »)
- un système de « récompenses » qui « permettent de stimuler les enfants à être présents [...] et à terminer le programme ».

Pour reprendre l'aspect nutrition, X1 dit à son tour : « [les enfants] ont aussi un fruit par jour. Pour des gens qui ont 1,5 à 2 dollars par jour pour vivre, un fruit c'est déjà beaucoup. [...] le fait de recevoir un fruit, ça les motive presque à venir aussi ».

Enfin, RA1 spécifie que « grâce à l'alliance du sport et de l'éducation, les enfants et jeunes acquièrent des compétences de vie sociales et de santé, améliorent leur bien-être et réduisent leurs comportements à risques ».

Pour confirmer l'importance d'allier le sport à d'autres actions, Hartmann avance que « le succès de tout programme d'intervention sociale basé sur le sport est largement déterminé par la force de ses composantes non-sportives [et] par ce qu'il (le programme) fait avec les jeunes une fois qu'ils sont amenés dans le programme grâce au sport » (Hartmann, p. 134, 2003).

#### LIMITES DU SPORT COMME OUTIL ET PRECISIONS

A nouveau, malgré toute la bonne volonté mise dans la création de programmes réfléchis et complets, il existe certaines limites.

Par exemple, lors de la création d'un outil, des difficultés peuvent être rencontrées. X2 raconte : « on pensait que tout le monde allait avoir accès à ce manuel, parce que c'est en anglais et que la langue du pays c'est l'anglais. Puis, sur place, les coachs parlaient aux enfants en traduisant en khosa et c'est un aspect qu'on a pas réalisé au commencement. Ça va gentiment influencer la réécriture de ce manuel, afin d'avoir une dynamique de va-et-vient avec la population qui lit ça ».

Ensuite, X3 explique que « tu peux utiliser tous les sports pour le développement, ça dépend après de comment tu l'utilises. Par exemple, tu peux aussi mettre un clou dans le mur en utilisant un tournevis ». Cependant, il ajoute « les gens aiment bien bouger, ils apprécient le sport, ils ont du plaisir, ... mais tu peux pas aller avec le même sport partout. Pour les uns, c'est le cricket, pour les autres c'est le rugby, etc. ». Au travers de cette citation, l'importance de bien choisir quel sport est utilisé en fonction de la population qui vit où l'intervention prend place.

De plus, il est possible de se demander : mais de quel sport parle-t-on ? En expliquant qu' « il n'y a pas de sports individuels, car l'interaction entre les jeunes et l'acceptation de l'autre dans la société est très importante », X1 apporte une précision intéressante, puisqu'il écarte une partie des sports alors que X3 constatait précédemment que tous les sports peuvent être utilisés. De son côté, X4 rejoint cependant X1 et dit : « c'est toujours des sports d'équipe, parce que justement, le but c'est toujours de travailler avec des groupes ».

Finalement, la notion de volonté est amenée par X3 : « pour nous, la volonté de l'enfant, sa propre volonté de changer sa situation est primordiale ». Ce qui montre que même si le programme est parfaitement réfléchi et présenté, la volonté du participant est un facteur extérieur qui joue un rôle dans sa réussite. Ce que confirme par ailleurs Henri Dorvil lorsqu'il dit que « l'aide apportée par le travailleur social ne peut s'accomplir sans la participation active des intéressés eux-mêmes » (p. 3, 2007).

### 5.1.3. LES FACTEURS DE REUSSITE D'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT PAR LE SPORT

Dernier point présenté dans la partie précédente, la volonté que montrent les participants pour changer leur situation n'est de loin pas le seul facteur extérieur d'influence. En effet, la réussite d'un projet dépend de beaucoup de facteurs différents.

#### LES ACTEURS PROCHES

---

L'un des premiers facteurs influençant le succès d'un projet est l'implication de ses différents acteurs proches du projet. En effet, après avoir vu que la volonté des participants joue un rôle, il semble évident que la manière dont le coach et les parents s'investissent ait une forte influence sur le programme. Pour montrer cela, X4 dit d'ailleurs : pour vraiment arriver à un changement durable, il faut influencer ce qu'on appelle les différentes sphères d'influence de l'enfant. Donc, ce n'est pas uniquement travailler avec l'enfant, mais avec tout son entourage ».

Cependant, il ne s'agit pas uniquement de l'enfant, mais également de ce que son entourage peut gagner en prenant part au projet. Comme le disait X3 : c'est « un tout ». Dans un projet de développement, ce qui est recherché est un résultat global, même si à première vue tel ou tel projet vise telle ou telle population.

#### **Le coach et les organisateurs**

Pour présenter le rôle des coachs (aussi appelés « youth leaders » dans certains programmes), X1 explique : « les jeunes leaders sont comme des grands frères ou des grandes sœurs. Ils aiment le sport, aiment bien s'occuper des autres et ont envie de faire quelque chose pour la communauté. [Ils ont] un rôle intermédiaire entre le monde des adultes, un peu plus autoritaire, et celui des enfants, [et] vont être des référents pour ces jeunes : le but, c'est qu'ils (comprendre : les jeunes ou les participants) puissent parler à quelqu'un qui est un peu plus âgé et se sentir soutenu ». Par là, le rôle du coach en tant que conseiller et « grand frère » est révélé.

X2 reprend la notion de lien avec le monde « adulte » (déjà évoquée ci-dessus) tout en y ajoutant celle de modèle. En effet, il affirme : « en l'absence des parents, on est les représentants du monde des adultes, on joue un rôle de modèle ». De plus, dit X1, « les youth leaders sont là pour les (comprendre : les enfants et jeunes) rendre attentifs, ça éveille encore plus les capteurs ».

Selon X4, la réussite dépend également de l'intelligence pratique de ceux qui organisent les activités. Pour le montrer, elle explique que « les manuels sont traduits et adaptés, mais pas forcément adaptés par écrit parce que parfois c'est même individuel ; chaque enseignant va le faire un peu à sa sauce et comme l'une me disait "je prends ce qu'il y a et après je fais preuve d'intelligence" ». Ceci signifie donc qu'une grande liberté (et donc possibilité de « faire faux ») est offerte aux coachs.

En disant ceci, X3 continue dans le même sens : « c'est l'entraîneur (ou le pédagogue) qui est important. Tu peux utiliser les arts martiaux ou même les sports de combat, [...] ça ne dépend

pas du sport, ça dépend de l'entraîneur car c'est la personne qui détermine comment elle va utiliser ce moyen ». La réussite dépend donc la mise en place de l'activité et de la pédagogie qui se trouve derrière. Ce qui permet à X4 de rebondir : « ce qui influence, c'est comment on le met en œuvre, donc pour nous le point central c'est le renforcement des capacités et de la formation, car pour pouvoir transmettre il faut aussi être capable de comprendre soi-même. »

En parlant de formation, un autre point est amené par deux interlocuteurs. En effet, X4 précise que les programmes « renforcent pas seulement les enfants, mais aussi les coachs, parce que dans toute cette formation (de coach) ils apprennent aussi beaucoup (être un leader, s'organiser, faire un plan) [...] et on leur offre un soutien ». Pour X1, être youth leader est « une manière pour les jeunes de 25-30 ans de trouver un premier travail ». Ce que confirme X4 : « il y a plein d'exemples où justement les coachs ça leur a permis de trouver un emploi ».

### **Les parents**

Pour X4, il est nécessaire d'inclure les parents. En reprenant cette idée de sphère d'influence, elle explique : « l'idée, c'est que ça part de l'enfant au centre. Le premier cercle autour, c'est l'entourage le plus proche et l'école. Si l'on veut améliorer les conditions de protection de l'enfance [...] c'est aussi important que l'entourage fasse partie de tout ça. Donc il y a toute cette partie de formation, de conscientisation, de sensibilisation avec l'entourage proche, donc dans les écoles et les communautés, donc on inclut aussi les parents ». Elle ajoute cependant « Ce n'est pas forcément toujours facile, parce que des fois ils ne sont pas forcément toujours intéressés au début ou ils ne voient pas vraiment ce qu'on fait... »

De plus, X4 ajoute : « ce qui est négatif peut-être, c'est un peu la peur du changement. Pour certains parents, ça fait peur, parce que c'est pas vraiment dans leur image, dans leur vision culturelle parfois, donc ça chamboule, donc parfois oui, ça peut faire peur »

De leurs côtés, X2 dit que « c'est très difficile de faire que les parents se mobilisent pour des choses "qui ne les concernent pas" » et X1 trouve également qu'il « est assez difficile d'inclure les parents dans le programme ». Il raconte par ailleurs que même lors des fêtes qu'ils organisent, peu d'entre eux participent.

Cependant, R02 dit que « le sport peut encourager les familles et les communautés à se mobiliser pour l'éducation » et affirme que « les parents peuvent jouer un rôle dans l'éducation de leurs enfants en devenant entraîneurs et en assistant aux matchs et aux manifestations sportives après la classe ».

### **Les athlètes ambassadeurs**

Le rôle des ambassadeurs sportifs ne semble pas aussi important que celui des parents et des coachs. Cependant, il semble pertinent de présenter leur apport dans cette partie, notamment en raison du fait qu'ils peuvent jouer un rôle de modèle auprès des participants.

Tout d'abord, X4 explique que « le sportif est un modèle positif pour l'enfant et son entourage ». Ensuite, elle explique qu'ils font appel à des « athlètes ambassadeurs, qui décident de soutenir l'organisation, pour sensibiliser sur l'importance du sport au service du développement et pour la collecte de fonds ». A cela, elle ajoute : « [les athlètes] sont aussi un modèle pour la jeunesse et ils peuvent transmettre des choses positives ».

De son côté, X2 raconte : « avoir des sportifs célèbres, ça aide, car c'est un modèle, c'est des gens qui gagnent beaucoup de sous et qui peuvent donner des sous à d'autres qui n'en ont pas ». Ce que RO1 confirme en disant que les athlètes jouent un rôle en « servant de modèle et en mettant leur influence au service [du projet] ».

De plus, selon RO1, leur participation peut « accroître la portée et l'impact des campagnes d'information et de prévention ». Ce que confirme RO2 en disant « les athlètes célèbres peuvent rassembler des foules nombreuses et attirer ainsi des gens que les services de santé n'arrivent normalement pas à atteindre ».

### LES PARTENAIRES LOCAUX

---

Pour continuer, comprendre l'importance des partenaires locaux semble être la suite logique. Après tout, il s'agit également d'acteurs, à la différence près qu'ils sont cette fois plus éloignés du participant, dans le sens où ces acteurs-là sont en lien avec l'organisation et non directement les participants.

En théorie, l'implication des acteurs locaux se fait de plus en plus dans le domaine du développement. Ainsi, comme le souligne le DFAE, « les approches misant sur le partenariat et la responsabilité réciproque et différenciée gagnent du terrain » (p. 6, 2011). Paul Hopper amène aussi l'idée qu'« une plus grande charge est mise sur la participation de la population locale et sur l'exploitation des connaissances et le savoir-faire local » (p. 59, 2012). Cependant, est-ce également ce qui se passe sur le terrain ? Quelle est l'importance de l'implication des partenaires locaux sur la réussite d'un projet ?

#### L'école

Tout d'abord, l'école semble jouer un rôle important. Tel que le dit X1, ce sont au travers des classes qu'ils créent leurs groupes de participants : « on travaille avec des écoles qui nous disent "on va faire participer telle classe" ». Pour X2, c'est la même chose. Des contacts sont créés et c'est grâce à ceux-ci que les enfants sont motivés à participer : « les partenaires de notre programme ont des contacts dans la communauté et dans les écoles. Ils mobilisent, ils motivent déjà dans les hiérarchies la possibilité d'avoir ce programme et descendent par la suite dans les rangs, chez des instituteurs pour participer aussi et motiver les enfants. Il y a donc toute une émulation qui se fait ».

De son côté, X4 explique : « on ne passe pas toujours par l'école, mais souvent c'est l'endroit qui rassemble ». Ce qui signifie que l'école crée la possibilité de toucher les parents et davantage d'enfants. Sur la mise en place des projets, elle dit cependant : « le plus souvent, ce sont les enseignants qui mettent œuvre les activités et on travaille beaucoup à ce que la méthodologie soit intégrée, ce qui peut aussi rendre les programmes scolaires meilleurs ». Seulement, « c'est du travail pas payé dans des contextes où parfois les enseignants sont déjà pas très bien payés et ils font d'autres choses à côté pour pouvoir maintenir leur famille. Donner du temps c'est pas évident, donc il y a souvent un tournus ».

D'un autre côté, en faisant passer les activités sportives par l'école, « l'école devient plus amusante [...] les enfants sont motivés à venir en classe, leur participation augmente et leurs apprentissages s'améliorent » explique RA3. Grâce à l'éducation, « les yeux des enfants sont ouverts sur de nouvelles opportunités et sur le changement ».

### **La communauté**

Très clairement, « impliquer les communautés dans toutes les étapes, ça permet aussi de le (comprendre : le programme) rendre durable », explique X4. Puis, elle ajoute : « la planification des activités se fait toujours de manière participative. Il y a des réunions avec les communautés et notre équipe demande ce que les gens veulent faire ». De plus, « il y a au niveau communautaire, les activités qu'on appelle des mobilisations communautaires. A travers des journées de jeux ou des tournois ou par exemple en célébrant les journées mondiales, il y a des messages et tout le monde participe ». Grâce à l'énergie mise dans l'implication de la communauté, « la population est présente dans tout le cycle. [...] au moment de planifier, mais après il y a aussi des réunions de révision de comment cela se passe, ils participent aussi. Après quand on fait le suivi, pour l'évaluation, pour suivre l'avancée et les résultats du projet, il y a des groupes locaux qu'on utilise, qui sont formés et on leur pose des questions pour voir ce qu'ils pensent ».

Pour X3, l'idée est « de créer, de donner plus d'indépendance pour résoudre des problèmes. Une autre idée, c'est que les locaux vont toujours mieux savoir ce qu'est leur pays. On va jamais être des gens du pays ». Par ailleurs, il explique : « on donne aux collaborateurs locaux une certaine liberté, ce qui est très bien pour leur propre développement, parce que l'aide au développement c'est pas seulement dirigé vers les enfants, c'est aussi dirigés vers les collaborateurs, qui partent ensuite, qui font un autre job et qui prennent quelque chose de notre programme dans leur vie professionnelle et personnelle. En leur laissant une certaine liberté, tu crées cette possibilité de prendre la responsabilité et de l'assumer. Mais en même temps tu ouvres aussi la porte pour des développements que peut-être toi tu auras pas voulu. Notre approche, c'est de donner des indications, des idées de comment on pourrait faire différemment, mais c'est à eux de décider, c'est pas à nous de dire ouais maintenant vous devez travailler là-bas comme on travaille ici en Suisse ».

De son côté, R03 dit simplement que « les programmes cherchent à valoriser les participants et les communautés en les faisant participer à la conception et à la mise en place des activités [...] et en cherchant la durabilité à travers la collaborations, les partenariats et les actions coordonnées.

### **Les ONG et associations**

Souvent, les ONG Suisses (ou basées en Suisse) ont des liens avec des organisations sur le terrain. En ce sens, ce partenariat a une influence sur le projet.

L'idée principale des partenariats avec les organisations locales est de pouvoir définir les réels besoins. En effet, X4 explique qu'« avec les partenaires locaux, les ONG par exemple, ou les associations de base, l'équipe définit quelles sont les priorités : si c'est plutôt en éducation ou en santé, ou quels sont les besoins ». Allant dans le même sens, X2 ajoute : « le but, c'est qu'on s'entende avec notre partenaire, qu'on aille dans la même direction pour que les enfants, surtout les enfants défavorisés, en profitent au maximum ».

Pour X1, l'importance est également d'avoir un lien avec le terrain : « il faut un ancrage local, qui se fait chaque fois à travers un partenaire local et l'engagement de youth leaders du township ». De plus, il précise que le partenaire de terrain influence le programme, dans le sens où c'est lui qui choisit les entraîneurs qui seront en lien avec les enfants : « l'organisation a une influence

sur le choix des youth leader. Donc, puisque c'est eux qui vont aider les jeunes après, si l'organisation choisit mal les youth leaders, ça aura un effet direct sur les jeunes ».

Finalement, X3 rappelle : « les processus de travail sont différents. Si tu vas là-bas, tu regardes comment ils travaillent et, comparé à comment on travaille ici, c'est complètement différent ». Cela veut dire que, tout en étant impliqué afin de définir les besoins, les organisations locales, par leur façon de fonctionner, peuvent également influencer le déroulement du projet.

### **Les gouvernements et politiques**

Parfois, tel que l'explique X3, la situation politique a une influence neutre ou négative sur le développement de projets : « actuellement, la situation dans le pays fait que la mentalité au gouvernement et chez les autorités ce n'est pas de dire "oui, on a ce problème, c'est bien que vous soyez là, on vous soutient". Ce sont plutôt des problèmes qu'on aimerait pas voir, c'est pas bien vu de mettre le doigt sur les problèmes ». Il ajoute : « naturellement, tu peux trouver des gens qui travaillent dans les gouvernements, dans les autorités, dans les entreprises, dans un truc public, etc. qui ont fait eux-mêmes des expériences pédagogiques par le sport ou qui ont remarqué que le sport leur a apporté beaucoup dans leur formation, éducation, développement, etc. Ces gens-là, ils comprennent directement quels peuvent être les effets du sport ». Malgré cela, ce n'est pas pour autant que l'outil utilisé par telle ou telle organisation change le soutien du gouvernement : « la caractérisation des différents moyens pour faire du développement n'est pas très présente. Utiliser le sport, ça sonne positif, mais on n'a pas senti que notre organisation a eu des avantages par rapport à d'autres ONG seulement parce qu'on utilise le sport ».

Dans d'autres cas, comme le dit X4, un long travail avec le gouvernement permet de créer une relation de soutien, notamment au niveau de l'implémentation du programme : « on fait aussi un travail au niveau des gouvernements pour vraiment assurer la durabilité, pour assurer que l'approche du sport et du jeu au service du développement soit aussi intégré dans les politiques publiques. Donc on travaille avec les gouvernements au niveau local et national, par exemple, pour que la méthodologie soit intégrée dans leur curriculum pédagogique. Ce n'est pas uniquement, faire des activités par-ci par-là pour former les enseignants ; on essaie aussi de lier ça dans les politiques et les programmes scolaires, ou si c'est en santé, essayer de travailler avec les centres de santé pour que ce soit quelque chose qui fasse partie ensuite du système ». Elle précise cependant que ce travail a des limites : « on a une équipe de terrain qui travaille avec le gouvernement pour savoir quelles sont les priorités [...] mais tout ce qui est au niveau politique, ça prend du temps et il faut réussir à bien expliquer pour que ce soit compris. [...] et donc ça cette toute la partie du "plaidoyer" qu'on fait à chaque niveau pour que petit à petit ça soit compris ».

### **LE CONTEXTE DU PROJET**

---

En fonction du contexte, le projet va être plus ou moins durable. A travers un exemple assez probant, X3 explique ceci : « les premières années, on s'est concentré que sur les enfants de la ville. Ensuite, on a ouvert le programme aussi à des enfants de la campagne, parce que c'est devenu un thème pertinent, parce qu'il y avait beaucoup d'enfants de la campagne en ville. Maintenant, on en est là et on se dit : "ok, pour les enfants de la ville, notre programme est durable. Mais, pour les enfants de campagne, on n'a pas de filiale partout dans le pays, donc on n'a pas de possibilités de garantir un suivi. Et là on a pas le truc de la durabilité de nos efforts ».

Ebola donne un autre exemple de contexte pouvant influencer un projet. X4 raconte : « le bureau du pays a été fermé pour des raisons de sécurité, la représentante est retournée dans son pays et les autres travaillaient depuis la maison, toujours en contact, mais officiellement le bureau était fermé, donc pendant ce temps les activités s'arrêtent ».

#### LA DISPONIBILITES DES FINANCEMENTS

---

Comme pour la plupart des ONG qui mettent en place des programmes de développement, X4 explique que les fonds à disposition ne sont pas illimités : « on a une capacité restreinte, c'est clair, ça coûte et on ne peut pas faire ça pour tout le monde ». De plus, il arrive de devoir cesser tel ou tel projet, pour diverses raisons, dont une raison financière : « parfois il y a des facteurs qui font que ça doive se terminer dans un pays : il y a pas assez de réponses ou ça marche pas suffisamment au niveau du programme, donc ça ne vaut pas la peine d'investir autant pour si peu de résultats. Parfois, le manque de fonds, tout simplement... s'il y a pas assez de fonds, on est obligé de réduire... C'est malheureux, mais c'est comme ça que ça marche ». Par ailleurs, la récolte de fonds demande un certain travail, car en plus de trouver les personnes susceptibles de donner de l'argent, il faut ensuite « discuter avec les donateurs pour voir s'ils sont d'accord d'utiliser les fonds pour répondre à telle ou telle situation ».

Lorsqu'on parle de financements, il est également possible d'aborder ce que cela signifie pour les personnes du terrain. Pour X1, « le but, c'est que le projet se survive à lui-même sans qu'on ait à financer la totalité. Ça veut dire que le partenaire local doit aussi trouver peut-être des financements de son côté et que le projet puisse être financé par d'autres bailleurs de fonds que nous ».

#### DURABILITE ET TRANSMISSION DU PROGRAMME

---

Afin de rendre un projet durable, l'ONG qui l'a créé vise en général à le remettre à la population locale, tel que le dit X1 : « l'idée c'est que le partenaire, l'ONG locale prenne ce projet pour sien, entier, même si on l'a construit à deux, et qu'elle continue à le développer de son côté avec d'autres financements ».

Pour ce faire, cela peut se passer de plusieurs façons. Comme évoquée précédemment, la formation des coachs en est une. En effet, en formant les gens locaux, ces derniers acquiert des compétences et connaissances qu'ils peuvent ensuite à leur tour transmettre. X4 confirme : « ce n'est jamais nous qui faisons les activités, mais on renforce les capacités soit des enseignants, soit des clubs sportifs mais aussi juste des associations communautaires de base et puis là c'est les coachs, comme on les appelle, on les forme et puis c'est des volontaires qui mettent en œuvre les activités [...] ce qui permet que ce soit durable, c'est que ceux qui ont été formés continuent ensuite à utiliser ce qu'ils ont appris ».

Deux autres possibilités de transmission déjà évoquées précédemment résident dans le fait d'impliquer dès le départ la communauté dans le projet et de leur laisser prendre des décisions quant à sa mise en œuvre, et dans le travail auprès des gouvernements afin qu'ils soutiennent les projets.

#### LE SUIVI DES PARTICIPANTS ET L'EVALUATION DU PROGRAMME

---

Dans le monde du développement, l'une des choses qui permet d'assurer l'efficacité d'un programme est d'effectuer son suivi et de l'évaluer régulièrement.



Pour les programmes de nos interlocuteurs, le suivi passe notamment par le suivi des enfants car cela permet de comprendre l'impact du projet sur ses participants. X3 explique que les enfants qui participent au programme de son organisation reçoivent un accompagnement d'une année, puis quatre ans de soutien. Il dit : « on appelle ça "follow-up" : il y a différentes choses et après un total de cinq ans, l'enfant perd notre soutien. Mais bon, à ce point-là, il est déjà adolescent, il aura terminé l'école ».

De son côté, X4 admet cependant qu'il n'est pas facile d'effectuer un tel suivi : « on a pas vraiment de suivi direct avec chaque enfant, donc c'est vraiment difficile de faire un suivi personnalisé. Ce qui serait très intéressant à savoir c'est s'ils participent pendant une année ou pendant cinq ans, quelle est la différence... mais c'est difficile de faire ce suivi sur vraiment de longues années ».

Lorsqu'on parle de suivi, il s'agit également de réfléchir sur les activités du programme, de se questionner. « Pour nous aussi il est devenu très pertinent de se dire "ok, où on va avec le programme, comment on va s'orienter ?" », raconte X3. Quant à X2 il explique : « c'est facile de prendre chaque fascicule avec soi pour faire des annotations pour évaluer la validité de chaque fascicule après chaque période d'activités. Il y a toute une remise en question de la validité de ces aspects ludico, théorico, empirico et de ce qu'ils font tous les jours ».

Suivre et évaluer au travers de l'observation du comportement des participants semble également être une possibilité. X3 explique : « tu fais des expériences, tu remarques quelque chose, on discute... mais la grande valeur de ceci se présente seulement après, si en fait la personne commence à se comporter différemment ».

Puis, X2 apporte l'idée d'avoir « le courage » de changer certaines choses tout en suivant son objectif. Il dit : « Ils (comprendre : les locaux) ont un objectif et un cadre qui leur permet de continuer dans cette structure, et ils ont le courage de proposer des alternatives si les choses ne correspondent pas à des idéaux qu'ils ont fixé avant ».

#### SYNTHESE PARTIE « FACTEURS DE REUSSITE »

---

Pour simplifier, voici la synthèse rappelant par quoi la réussite d'un projet peut être influencée.

Tout d'abord, les acteurs proches jouent un rôle important dans la réussite du projet. En effet, le coach, par exemple, a une influence dans le sens où la réussite d'une activité va dépendre de lui et de son intelligence pratique. En tant que « gérant » de ce qu'il se passe, son comportement et la façon dont il met en œuvre le programme déterminent son influence (positive ou négative). Le coach peut également voir ses capacités renforcées par une formation. Dans ce cas, le programme a une influence sur le coach (apprentissages utiles, pour trouver un travail notamment), qui aura à son tour une influence sur la société. Ensuite, les parents, s'ils sont inclus dans le programme, peuvent avoir une influence sur la protection et l'éducation de leurs enfants. Malheureusement, ce n'est pas forcément toujours facile de les impliquer : parfois, une peur du changement, qui peut être due à une vision culturelle différente (exemple de l'éducation des filles), les repoussent. D'autres fois, ils ne se sentent simplement pas concernés. Finalement, les athlètes ambassadeurs jouent un rôle dans le sens où ils servent de modèle aux enfants et permette d'accroître la portée et l'impact des campagnes d'information et de prévention en attirant les gens.

Au niveau des partenaires locaux, l'école, la communauté, les ONG et les politiques prennent une place importante. Tout d'abord, c'est souvent dans les classes que les participants sont confrontés aux programmes de développement par le sport. En faisant passer les activités sportives par l'école, cette dernière devient plus amusante et les enfants ont envie d'apprendre. Ensuite, impliquer la communauté rend le projet durable. En faisant en sorte que tout le monde participe, les organisateurs donnent plus d'indépendance et d'expérience dans la résolution des problèmes, et se sentent valorisés et confiants. Puis, être en contact avec les ONG locales, c'est créer un lien avec le terrain qui permet de pouvoir définir les besoins de manière adéquate. Enfin, en travaillant auprès des gouvernements à ce qu'ils intègrent les programmes au curriculum des écoles, une relation se crée et un soutien devient possible.

Concernant le contexte dans lequel se déroule le projet, c'est pareil : il peut avoir une influence dans le sens où la situation politique et humanitaire va faire que le projet soit plus ou moins durable. Ensuite, la disponibilité des financements joue un rôle important dans la réussite d'un projet. Malheureusement, les fonds à disposition ne sont pas illimités et il arrive qu'un projet doive cesser par manque d'argent.

Lorsqu'un projet est mis en place, le but devrait être qu'il se survive à lui-même si l'on souhaite viser une certaine durabilité. En effet, l'idée c'est que le partenaire local prenne le projet pour sien et continue à le développer de son côté avec d'autres financements. En formant les gens locaux à la gestion de ces projets, les ONG garantissent que ces derniers acquièrent des compétences et connaissances qu'ils peuvent ensuite à leur tour transmettre.

Finalement, pour garantir un projet cohérent et viable, le suivi et l'évaluation semblent importants, car il s'agit de réfléchir sur les activités du programme, de se questionner et de modifier ce qui ne fait pas avancer vers le but visé.

#### 5.1.4. CREER UN PROJET

En connaissant les facteurs d'influence positive ou négative, il est possible de se lancer dans la création d'un projet. Créer un projet demande certes du travail et une longue réflexion en amont, mais appelle surtout à ce qu'un certain nombre d'éléments ne soient pas oubliés.

Ainsi, X1 apporte une longue explication de ce à quoi il faut penser lorsqu'on crée un projet. Il raconte : « on fait toujours une planification du projet sur environ trois ans, avec un budget, le contenu, l'engagement des personnes, est-ce que ça répond aux besoins, avec qui travailler, où et ensuite quels partenaires, les écoles, etc. et ensuite une planification ». Dans un premier temps, « on doit se demander où faire géographiquement le projet. Si on sait qu'il y a les besoins et que le projet remplira les besoins, d'accord ». Il précise : « il faut faire attention à l'évaluation des besoins : est-ce que la population où on va faire le projet a besoin d'un projet comme ça ? Parce qu'on ne va pas faire un projet sport s'il existe des structures déjà sur place ».

Ensuite, il est important de se demander « avec quel partenaire local, parce que nous Suisses, on arrive sur place, on connaît personne, on connaît pas la communauté, moi j'parle pas zoulou, on va se faire rejeter. Donc il faut des ancrages locaux ». Une autre chose, c'est « trouver le terrain : le terrain doit être sûr, donc il faut connaître la géographie. On va pas faire un terrain où c'est le plus dangereux, où y a des deals qui se passent le soir. On doit réfléchir géographiquement où on le met. C'est pas parce que c'est dangereux qu'on va pas y aller, mais faut minimiser les risques ».

De son côté, X2 explique : « notre but aussi c'est de donner les moyens de continuer, pas de créer une dépendance à long terme [...]. Quand on met en place un projet il faut penser à avoir un but et un objectif : pourquoi on est là, avec qui on est là, et qu'est-ce qu'on va faire avec les enfants ». Il donne alors l'exemple de l'outil qu'ils ont créé afin d'atteindre les objectifs : « il y a une dynamique qu'il ne faut pas perdre de vue : on a construit un outil ». De plus, il amène l'idée de la vision sur le long terme : « on attend des effets qu'on voit pas immédiatement, mais notre projet c'est quand même avoir une visée à long terme ».

Pour X3, il est important de ne pas créer de dépendances au travers du programme : « si tu fais de la coopération au développement, tu crées des dépendances. Parce que tu vas là-bas, tu vas dans un pays, tu mets en place un programme, tu engages des gens qui aident à gérer ce programme etc. et ces gens ils sont après en fait dépendants de toi au niveau du salaire ou des idées, de tes directives, etc. mais bon ça c'est une aide au développement qui est assez bizarre. Pour nous, l'idée c'est de créer plus d'indépendance pour résoudre des problèmes ».

Finalement, reprendre l'élément de « participation volontaire » des enfants, amenée précédemment par X3 montre qu'un programme se doit d'être attrayant pour la population visée si l'on souhaite encourager les gens à y participer de leur propre volonté.

#### 5.1.5. PROVOQUER UN CHANGEMENT SOCIAL

Maintenant que les différents facteurs influençant la réussite d'un projet ont été abordés, il semble intéressant de voir quel est l'impact d'un projet visant une certaine population sur le reste de la communauté.

#### IMPACT SUR LA COMMUNAUTE

---

Alors qu'il s'agit au départ de projets ayant pour principaux participants les enfants, un impact sur la communauté entière peut être observé.

Dans un premier temps, X1 et X2 expliquent cela au travers de « l'effet boule de neige ». X1 dit : « le projet a un impact sur la communauté : bien sûr, ça touche les enfants, mais les enfants qu'on touche vont en touchant d'autres, etc. ». Puis X2 de reprendre : « dans la communauté, il y a aussi des frères et sœurs, donc ce qu'on enseigne à un enfant, il le transmet plus tard dans sa famille, dans cette unité, chez ses parents. Il y a donc un effet boule de neige ». En disant « les enfants expérimentent et partagent ce qu'ils ont appris », RA3 se montre d'accord avec cela. De plus, il dit : « les choix et les actions [des enfants] créent un effet de domino sur leurs pairs, ce qui a un impact positif ».

Pour R01, l'organisation et son projet a un impact sur la communauté en « assurant les échanges d'expériences et de connaissances et en suscitant la participation d'autres membres de la société civile ».

A cela, X2 ajoute des précisions quant au type d'impact sur la communauté : « au niveau développement d'une population, le sport peut amener un changement de prise de conscience et plus tard peut-être au niveau des actions sociales, dans la vie d'adulte ». Continuant dans le même sens, X4 explique qu'« il y a des changements d'attitude, qui sont plus sur le moyen terme, et après il y a des changements de comportement » qui ont un impact sur la communauté. Cependant, elle précise que « ça (comprendre : le programme) doit être fait de manière répétée, pour que justement ça puisse marcher ».

Par ailleurs, X4 explique que « le changement est assez rapide, grâce à ce côté actif. Pour nous c'est la même chose : on peut écouter 50 000 fois une théorie, ça nous passe là... mais si on le fait, tout à coup ça fait tic, ça fait des connexions ».

Un autre aspect relevé par X2 est en relation avec les actions proposées. Ici, il parle de l'action « nourriture » : « en fonction de la quantités de sandwiches et le nombre de personnes présentes, on peut faire une deuxième fois la tournée... J'ai interrogé deux-trois et ils disent c'est pour mon petit frère à la maison ou pour ma maman qui travaille pas. Tous ces aspects-là, social quand même, ont des répercussions dans la communauté ».

Finalement, X4 aborde un autre niveau d'impact en mettant de l'importance sur le travail avec les gouvernements. Elle dit : « en travaillant directement avec les politiques, au niveau des politiques publiques, les enfants atteints vont de toute façon être beaucoup plus nombreux. C'est juste qu'on ne peut plus aller les compter directement, parce que c'est mis en œuvre à travers les programmes ». De plus, pour R01, les gouvernements peuvent jouer un rôle « en promouvant et en consolidant la place du sport et de l'éducation physique à l'école ainsi qu'en intégrant le sport, l'activité physique et le jeu dans les politiques de santé et autres domaines pertinents ». Ce que confirme également RA3 lorsqu'il dit : « nous collaborons avec les gouvernements et les décideurs politiques pour montrer la valeur d'intégrer le jeu aux politiques de développement national et international ».

#### DIFFICILE DE MESURER LE CHANGEMENT

---

Un impact sur un enfant a un impact sur la communauté. Cependant, malgré cette croyance commune, les interlocuteurs admettent qu'il est difficile de mesurer le changement.

En effet, pour X2, « il faudrait faire une étude longitudinale pour savoir quels sont les changements ». Cependant, X4 explique : « c'est un grand travail de s'éloigner, de pas mesurer juste le nombre d'enfants, mais de mesurer vraiment quel changement... C'est dur... Quand c'est quantitatif, c'est toujours assez simple, mais qualitatif c'est difficile parce que ça prend du temps pour avoir les informations de bases pour pouvoir voir sur la durée. Il faut justement être capable de suivre, il faut pouvoir aussi mesurer l'évolution sur des enfants qui ont pas participé et prendre en compte le reste du contexte qui influence. Il n'y a pas que nous, il y a d'autres choses qui influencent le contexte ».

## 6. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE

Dans cette analyse, un grand nombre d'informations tirées du terrain exploré est présenté. Sous cinq thèmes, les données sont confrontées les unes aux autres et la théorie a pu amener quelques précisions sur ce qui a été révélé. Grâce à tous ces éléments, une réponse à la question de recherche va pouvoir être apportée et les pistes d'action possibles seront présentées. Cependant, avant cela, une étape reste à être franchie : la vérification des hypothèses.

### 6.1. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

#### 6.1.1. HYPOTHÈSE 1

*Les ONG utilisent le sport comme outil de développement et d'intervention sociale, car il s'agit d'un outil simple, connu de tous, attirant pour des populations d'âge et de milieux divers, et, surtout, peu cher.*

En regardant les données récoltées, ce qui ressort en premier est que, en effet, le sport est quelque chose de connu et qui attire. Comme il l'a été décrit dans la partie « Les aspects positifs du sport », le sport attire pour plusieurs raisons : il procure du plaisir, permet la rencontre et rend la population active. Les gens ont du plaisir à prendre part à des activités sportives ou à les regarder, et ils se rassemblent facilement pour ça, sans faire attention aux différences qui peuvent exister. De plus, d'une manière générale, le sport est bon pour la santé physique et mentale.

Ensuite, l'une des interlocuteurs m'a effectivement expliqué que le sport était « simple », dans le sens où, si l'on écarte le sport professionnel et de compétition, il ne faut pas de grandes connaissances et capacités pour y prendre part. Tout le monde peut trouver sa place dans une activité sportive, en particulier dans les programmes de développement où la participation est recherchée.

Cependant, même si ces trois aspects ont été abordés dans l'analyse, il semble difficile de dire que les ONG choisissent le sport uniquement pour ces raisons. En effet, le choix du sport comme outil semble surtout être fait à partir d'une conviction qu'il est porteur de valeurs positives. Pour le reste, beaucoup semble reposer sur la façon dont cet outil est utilisé plus que sur ce que le sport peut amener ou porter en lui-même.

Quant au coût, aucune des informations récoltées au travers des données n'a amené explicitement le fait qu'il était une des raisons de l'utilisation du sport. En réalité, des exemples de projets sportifs qui ont dû cesser par manque de financements font plutôt penser que le sport ne coûte ni plus ni moins qu'un autre programme, et ce en partie en raison du fait qu'une grande importance est mise sur les actions qui accompagnent le sport.

#### 6.1.2. HYPOTHÈSE 2

*En se munissant d'un outil facile à utiliser et connu comme le sport, les ONG donnent plus de chances à leurs actions de perdurer après qu'elles se soient retirées du projet.*

Pour transmettre un projet à la population locale, cette dernière se doit d'être impliquée dans ce projet le plus tôt possible. Divers moyens ont été évoqués afin de faire en sorte que le projet soit le plus local possible : être en lien avec l'école, créer une relation de soutien avec le gouvernement et (surtout) former les personnes qui mettent en place les activités. Dans les ONG

interrogées, les personnes à former étaient souvent les coachs qui agissent en lien direct avec les enfants. En formant ces personnes, l'idée principale est de leur permettre d'animer les activités en adoptant un comportement adéquat qui favorise le développement de l'enfant, de renforcer leur employabilité et, également, de transmettre à leur tour les connaissances qu'ils ont acquises en devenant les porteurs du projet.

De ce fait, pour répondre à la deuxième hypothèse, le sport ne joue pas un rôle prépondérant dans la durabilité et la transmission d'un programme. En effet, ce qui fait qu'un programme va perdurer n'est pas lié à l'outil utilisé, mais bien à la façon dont est organisé le projet sur le long terme.

### 6.1.3. HYPOTHESE 3

*Le sport n'est ni bon, ni mauvais, mais il dépend de ce que l'on en fait.*

Après la présentation de l'analyse effectuée pour ce travail, il est possible de répondre à cette hypothèse en disant : exactement !

En effet, dans la partie « Le sport est un moyen d'action, un outil d'intervention », il a été expliqué que, malgré les aspects positifs qui lui sont attribués, le sport n'est réellement efficace que s'il est utilisé de la bonne manière. En tant qu'outil, le sport peut être dirigé de différentes manières. L'idéal, c'est d'avoir un objectif clair et une méthodologie qui conduit l'utilisation de l'outil de manière cohérente. Avec de mauvaises intentions, le sport pourrait tout aussi bien devenir quelque chose de négatif : compétition trop poussée, harcèlement, etc.

En prenant le temps de réfléchir au programme et en formant ceux qui organisent les activités, le sport peut réellement avoir un impact positif sur les participants.

## 6.2. EST-CE VRAIMENT LE SPORT QUI CREE LE CHANGEMENT ?

La question de recherche de base était : « En quoi le sport est-il un outil permettant de créer un changement social ? ». Il s'agit maintenant de répondre à l'interrogation qui a guidé cette recherche depuis le début.

Avant toute chose, il est intéressant de noter que le sport est perçu de manière très positive par le terrain analysé. Même si des points importants ont été amenés tant par le terrain que dans la théorie comme étant des éléments auxquels il faut penser (participation des gens locaux, suivi et évaluation, ...), le sport semble faire l'unanimité.

Cependant, il est important de garder en tête l'origine de ces données (voir ci-après, sous-chapitre « limites de l'analyse ») et de comprendre qu'il s'agit-là de la perception d'un terrain qui cherche à mettre en avant ce en quoi il croit.

Comme les données l'ont démontré, le sport en lui-même ne permet en réalité pas de créer un changement social. Certes, il possède certaines caractéristiques positives qui méritent d'être relevées : porteur de valeurs positives, amusant, rassembleur. Cependant, seul, il n'est pas très efficace.

En effet, afin de démontrer son potentiel, le sport doit être utilisé comme un moyen, car, comme le dit Hartmann, le sport n'est ni bon, ni mauvais. Comme l'auteur l'explique le sport peut, d'une part, être utilisé de façon inappropriée s'il est mal compris et mal utilisé. De l'autre, il peut jouer

un puissant rôle éducatif s'il est utilisé en pleine conscience des limites qu'il implique (Hartmann, 2003).

Dans le domaine du développement, le sport est évidemment perçu comme un outil, un intermédiaire. L'un de ses atouts? Le sport est un outil malléable: il peut être utilisé de différentes façons, en fonction d'un but précis et il s'adapte à des situations variées. Pour cette raison et au vu des résultats de l'analyse, il se pourrait que cette spécificité de l'outil sport soit un début de réponse à la question de recherche. En effet, si le sport est un outil qui permet d'aborder un grand nombre de problématiques en raison de son adaptabilité, il se pourrait qu'il soit capable de créer un changement social.

Toutefois, il semblerait que même un programme utilisant le sport comme outil ne soit pas complètement efficace s'il n'est pas un minimum réfléchi. Comme tout outil de toute intervention sociale, l'outil sport doit être construit et développé pour atteindre certains buts de manière spécifique et ses limites doivent être connues. De plus, si le but est de créer un changement social, des actions connexes doivent être mises en place.

Effectivement, décrit comme étant « une transformation observable dans le temps qui affecte [...] la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale » (Rocher, 1968), le changement social ne peut être atteint uniquement par l'organisation d'activités sportives, même si elles sont réfléchies en ce sens. Si ce qui est recherché est une modification du fonctionnement social, l'outil sport et les activités qui en découlent ne peuvent agir seuls. Parvenir à un changement social requiert un programme axé sur différents points en lien avec la société.

A travers un programme complet qui comprend le sport comme l'une de ses composantes, créer un changement social est possible. Cependant, cela signifie que différents éléments connexes tels que la participation de partenaires locaux et la durabilité, ainsi que l'accès à l'éducation, à la formation et la santé doivent être également réfléchis et mis en place.

Pour créer un changement social, il faut que cela touche la société. Le changement social est un phénomène collectif qui ne peut arriver seulement au travers d'une personne. Evidemment, chaque personne que l'on arrive à toucher avec un programme ou l'autre est quelque chose de positif. Cependant, si ce qui est recherché est un réel changement, un changement de fond, il faut se donner les moyens de mettre en place un programme global.

Ainsi, pour finalement répondre à la question de recherche en bonne et due forme, voici une réponse simple. Nous l'avons vu, pour créer un changement social, un programme solide, cohérent et global est nécessaire. Cependant, cela ne suffit pas. Afin d'avoir un réel impact, l'implication de différents acteurs de la société est également requis et ce en raison du simple fait que le changement social est un changement qui a lieu au sein de la société. Malheureusement, il semble parfois difficile d'unir (ou juste de réunir) une société derrière un même but et il est donc possible de se demander comment en arriver là. C'est ici que le sport semble faire son entrée.

En effet, l'une des caractéristiques presque intrinsèque du sport était sa capacité à rassembler et créer la rencontre. Par conséquent, utilisé dans un programme réfléchi et qui vise à créer un changement social, un outil qui a le pouvoir de rassembler semble être le meilleur moyen pour, finalement, atteindre ce but et montrer qu'ensemble, on est plus fort.

### 6.2.1. ET QU'EN DISENT LES INTERLOCUTEURS ?

En tant que bons connaisseurs du domaine Sport & Développement, les interlocuteurs ont eux aussi leur avis sur le sport comme vecteur de changement social. Voici ce qu'ils ont répondu à la question « *Et pour vous, le sport peut-il créer un changement social ?* » :

X2 : « Au niveau du développement d'une population, oui. Le sport peut amener un changement de prise de conscience. Il y a un philosophe grec qui dit : "tout est en mutation". Par exemple, il y a un petit oiseau là, à qui la maman donne à manger. Il grandit, il va voler de ses propres ailes : ça c'est une transformation et je crois on va vers la mort, s'il n'y a pas de transformations »

X3 : « Le sport est un bon *moyen* pour créer un changement social »

X1 : « Oui, ça crée un changement social, mais je dirais que ce n'est pas le sport qui le crée, c'est les valeurs dans le sport qui créent le changement : la combativité, le fair-play, tout ça, ça fait une personne »

X4 : « A mon avis, c'est parce que c'est quelque chose de positif qui rassemble et qui mène à beaucoup d'apprentissages différents, qui transmet beaucoup de valeurs ou de compétences que ça permet vraiment de créer un changement »

## 6.1. LIMITES DE L'ANALYSE

Avant de conclure le chapitre, il convient finalement d'aborder les limites rencontrées lorsqu'une analyse est effectuée.

Tout d'abord, les points retenus dans l'analyse peuvent être influencés par l'expérience de l'auteur et de son avis sur la question. De plus, au niveau de la subjectivité, il est important de relever que le fait de se renseigner au préalable sur le sujet au travers de diverses lectures peut amener, en plus des connaissances, des préjugés et modifier la perception des données. L'idéal est donc de garder en tête l'importance de se détacher des données afin d'en avoir un aperçu plus global.

Ensuite, comme il avait été précisé dans la partie « limites de la méthodologie », les réponses ne proviennent que de personnes basées en Suisse qui ne sont pas toute l'année sur place pour suivre les projets. De ce fait, une différence existe probablement entre ce qu'ils disent et la réalité du terrain.

Par ailleurs, la méthode choisie pour recueillir les données a joué un rôle important sur les données qui ont finalement été récoltées. En effet, un autre moyen de récolte de données (l'observation, par exemple) aurait offert un résultat probablement très différent.

Finalement, il semble évident qu'une ONG (ou, par exemple, un programme de l'ONU) utilisant le sport comme outil lors de ses activités va essayer de faire ressortir les points positifs de cet outil davantage que les points négatifs. Par conséquent, il est important de se rappeler d'où proviennent les informations (et ce qu'elle signifient pour ceux qui les transmettent) lorsqu'on lit les résultats. Par exemple, il est possible d'imaginer que les participants à ces programmes ou leurs coachs aient un avis différent ou relèvent des aspects que les personnes interrogées n'auraient pas relevés.



## 6.2. ALLER PLUS LOIN

### 6.2.1. PERSPECTIVE DE RECHERCHE

Lors de la récolte des données, j'ai eu l'occasion de découvrir les outils et méthodologies utilisés par les trois ONG qui ont accepté de me recevoir. A chaque fois, j'ai été impressionnée par ces instruments de travail et ai été ravie de les découvrir. Toutefois, au fil de la lecture de ces documents, j'ai réalisé qu'une certaine similitude existait entre chacun d'eux. Bien sûr, des éléments propres à la méthodologie de chaque ONG y figuraient, les rendant ainsi bien distincts, mais j'ai été étonnée de voir que certains éléments de ces outils, et en particuliers les jeux proposés, semblaient pouvoir être utilisés par une ONG comme par l'autre.

Du coup, cela a éveillé ma curiosité et je me pose la question suivante : comment cela se fait-il que chaque organisation aient fourni une telle énergie pour créer sa propre méthodologie ? N'y aurait-il pas eu la possibilité de collaborer ? Il y a probablement des éléments dont je ne suis pas encore au courant qui pourraient répondre à cette question. De ce fait, dans la perspective d'aller plus loin dans ce domaine, je souhaiterais comprendre la création des méthodologies du développement par le sport tout en m'interrogeant sur les synergies possibles entre les différentes organisations.

### 6.2.2. PISTES D'ACTION

Au travers de l'analyse, j'ai découvert trois choses qui semblaient être difficile pour les organisations : le suivi des enfants, l'implication des parents et l'évaluation sur le long terme.

En ce qui concerne le suivi des enfants, j'ai remarqué que pour certaines organisations, il était difficile de suivre leur parcours suite à leur passage au sein de l'organisation. En effet, les enfants sont parfois très nombreux et il est difficile de rester en contact avec tous. Une idée qui me vient à l'esprit serait de régulièrement organiser des activités ouvertes à tous les enfants qui ont, un jour, pris part au programme. Ces journées ou demi-journées pourraient s'appeler, par exemple, « Le jour des anciens » et il pourrait être envisageable de donner de petites responsabilités à ceux qui étaient alors devenus trop grands pour rester dans le programme. En faisant en sorte qu'ils soient intéressés à participer, cela permettrait de garder un certain contact avec eux, tout en les valorisant.

Ensuite, par rapport à l'implication des parents, il semblerait que ces derniers aient du mal à se sentir concernés par les activités des enfants. Ici, mon idée serait d'agir sur deux niveaux : tout d'abord, une personne de l'organisation pourrait se rendre chez l'enfant (ou convenir d'un lieu de rencontre extérieur) afin d'expliquer l'importance du programme et ce que l'enfant peut en retirer. Dans un deuxième temps, il me semblerait important de mettre en place des activités permettant aux parents d'eux-mêmes en retirer quelque chose. En évaluant les besoins, il serait peut-être imaginable de mettre en place de petites journées ou soirées d'informations et de formations permettant aux parents d'acquérir de nouvelles connaissances/compétences ou d'être aidés là où ils rencontrent des problèmes. Par ailleurs, l'idée générale de ces formations serait basée sur le principe de l'éducation non formelle (telle que le sont les activités basées sur le sport).

Quant à l'évaluation sur le long terme, j'imagine que le meilleur moyen d'y parvenir serait de planifier les moments où le travail et l'impact de l'organisation doivent être évalués dès la création du projet. A mon sens, il serait pertinent d'intégrer une partie « évaluation » dans la

méthodologie du projet et dans la planification à long terme, car ceci permettrait de garder en tête l'importance de récolter régulièrement des données et d'effectuer une évaluation des activités.

En tant que travailleuse sociale, ce sont des questions que je comprends et qui m'interpellent également. Evidemment, je me rends bien compte que ces propositions peuvent demander un apport financier et humain important, mais il s'agit là de pistes. De plus, n'ayant jamais travaillé sur l'un des terrains où se trouvent les ONG, il est difficile de me rendre compte de ce qui pourrait être fait pour pallier aux manques. Par conséquent, il se peut qu'à ce stade mes idées ne correspondent pas exactement à la réalité. Dès que j'aurai acquis de nouvelles connaissances dans ce domaine, je prendrai le temps de réfléchir à nouveau sur ces problématiques.

## 7. CONCLUSION

### 7.1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Avec l'idée d'aller dans la continuité d'un précédent travail et afin de développer de nouvelles connaissances en travail social, j'ai tout d'abord décidé de m'intéresser au travail des ONG utilisant le sport dans un contexte de développement. Ensuite, afin de préciser un peu le but de ma recherche, j'ai choisi de m'interroger sur la façon dont le sport pouvait mener à un changement social.

Après de nombreuses recherches sur internet et dans diverses bibliothèques, j'ai rassemblé et lu un certain nombre d'articles, livres, sites internet et documents relatifs au thème choisi. En parallèle, j'ai eu l'occasion de rencontrer la coordinatrice d'une ONG (utilisant le sport comme outil auprès d'enfants et de jeunes) pour effectuer un entretien exploratoire qui m'a permis de récolter encore quelques éléments d'informations.

Grâce à toutes ces références, j'ai pu élaborer ma question de recherche et mes hypothèses. Afin de guider mon questionnement, j'ai choisi les hypothèses suivantes :

- *Les ONG utilisent le sport comme outil de développement et d'intervention sociale, car il s'agit d'un outil simple, connu de tous, attirant pour des populations d'âge et de milieux divers, et, surtout, peu cher.*
- *En se munissant d'un outil facile à utiliser et connu comme le sport, les ONG donnent plus de chances à leurs actions de perdurer après qu'elles se soient retirées du projet.*
- *Le sport n'est ni bon, ni mauvais, mais il dépend de ce que l'on en fait.*

Puis, j'ai débuté la rédaction du cadre théorique de mon mémoire. Les concepts choisis pour cette partie étaient, dès le départ, le sport, les organisations non gouvernementales et le développement. Au fil de mon travail, j'ai ensuite ajouté la thématique du changement social et ai décidé de croiser certains de ces thèmes afin de pouvoir notamment aborder le concept Sport & Développement.

Afin de donner un cadre à ma recherche, j'ai réalisé une partie méthodologie expliquant ma façon de procéder. Ainsi, c'est dans cette partie que l'on apprend que j'ai choisi d'effectuer une récolte de données basée sur des entretiens avec des professionnels d'ONG basées en Suisse (mais ayant une activité à l'étranger) et qui utilisent le sport dans leurs programmes. En parallèle, j'ai également choisi de porter mon attention sur leurs rapports annuels et certains documents officiels, dans le but d'avoir une lecture du sujet sur deux niveaux.

Pour réaliser les entretiens, j'ai choisi la forme semi-directive, afin d'avoir la possibilité de guider mes interlocuteurs à l'aide de questions (préparées préalablement sous la forme d'une grille d'entretien) tout en leur laissant une certaine marge.

Après avoir effectué quatre entretiens et lu les documents retenus, j'ai fait une analyse thématique des données afin de répondre à la question « En quoi le sport est-il un outil permettant de créer un changement social ? ».

Au travers de l'analyse, beaucoup d'éléments très intéressants sont ressortis. En effet, bien qu'il ne puisse être considéré comme absolu en raison du faible nombre de personnes interrogées, le

résultat final montre que le sport en lui-même ne permet pas de créer un changement social. Même s'il comporte des caractéristiques propres qui sont perçues comme positives (rassembleur, procurant du plaisir, porteur de valeurs utiles à la vie en société, etc.), le pouvoir du sport réside davantage dans le fait qu'il est un outil qui peut être utilisé afin d'atteindre les buts recherchés (à la condition qu'il soit pensé et construit de manière cohérente à ces buts). De plus, les données récoltées ont montré l'importance de combiner l'outil « sport » à d'autres actions, tout en portant une attention particulière à la façon dont sont mis en place les programmes.

Pour mettre en avant ces différents résultats, j'ai rédigé un texte d'analyse en y incluant un grand nombre de citations afin de faire ressortir l'avis du terrain le mieux possible et de pouvoir les confronter à mon cadre théorique.

Puis, finalement, j'ai proposé quelques pistes d'action en fonction des difficultés relevées, c'est-à-dire le suivi des enfants, l'implication des parents et l'évaluation du programme sur le long terme.

## 7.2. BILAN PROFESSIONNEL

Au niveau professionnel, ce travail m'a tout d'abord permis de réaliser une recherche du début à la fin. Bien qu'éprouvante par moment en raison des diverses activités que j'ai tenues en parallèle, cette expérience m'a permis de véritablement me focaliser sur une idée, un questionnement et de l'approfondir. Au fil des mois, j'ai appris à organiser les informations récoltées et à les mettre en lien avec la théorie, ce qui me semble être une étape importante à la compréhension et l'appropriation des différents concepts. Par ailleurs, si je reprends la compétence 11 du Plan d'Etudes Cadre de la formation en travail social (intitulée « Participer à une démarche de recherche »), j'ai le sentiment d'avoir atteint l'objectif principal de la réalisation de ce mémoire. En effet, je pense avoir su adopter une posture adéquate et respectueuse de l'éthique que requiert une telle démarche, tout en communiquant mes résultats de manière claire et honnête.

De plus, ce mémoire m'a offert l'occasion d'approfondir des thèmes liés à une idée élargie du travail social. En effet, lors de formation, j'ai eu l'occasion de me concentrer sur des thèmes très proches de tout ce qui se passe dans le champ social en Suisse. Pour ce travail, j'avais envie d'ouvrir les possibilités de compréhension de mon futur métier et je suis tout à fait satisfaite de ce qui en découle finalement. Au travers des ressources théoriques et des entretiens, j'ai pu développer ma connaissance du milieu du développement tout en me consacrant au thème du sport en tant qu'outil d'intervention sociale, un sujet qui me passionne.

Finalement, ayant pour souhait de continuer mon parcours professionnel en poursuivant un master en étude du développement (ou en sciences sociales) dans le but de pouvoir exercer mes compétences au sein d'une organisation internationale, j'ai le sentiment d'avoir apporté un réel plus à la formation déjà très complète que j'ai reçue. Effectivement, en abordant notamment les thèmes du développement et du changement social, j'ai eu la possibilité d'intégrer les premières bribes de concepts très complexes et je me réjouis de pouvoir continuer sur cette voie.

### 7.3. BILAN PERSONNEL

D'un point de vue personnel, cette recherche m'a, dans un premier temps, permis de réaliser que, parfois, on ne peut pas tout faire et qu'il faut savoir faire des choix si on veut réussir à faire les choses en entier. En effet, c'est au bout d'un certain temps que je me suis rendue compte que je devais apprendre à mettre des priorités et que j'ai dû mettre en « pause » certaines de mes activités afin de parvenir à la fin de ce travail.

Dans un deuxième temps, ce mémoire m'a réellement permis de développer une vision du monde plus globale. Au travers de cette expérience, j'ai eu l'occasion de réfléchir au fonctionnement de la société d'une manière plus large et je pense que cela me permettra de me sentir plus proche des gens que je côtoierai dans mon métier (et dans ma vie personnelle) et de les comprendre davantage pour mieux les accompagner.

Finalement, le processus complet de cette recherche m'a permis de m'interroger sur ce qui me passionne réellement dans la vie. Au fil des découvertes amenées par le sujet choisi, j'ai pu réfléchir à cette question et je sais désormais exactement ce qui va me guider pour la suite. En effet, j'ai réalisé que chaque problématique m'interpellant avait un lien avec l'égalité et je pense qu'avoir conscience de cela me donne désormais davantage confiance en qui je suis et où je vais.

### 7.4. LE MOT DE LA FIN

Après des heures de recherches, lectures, entretiens, analyse et rédaction, c'est avec plaisir que je mets un terme à ce travail, certes de longue haleine, mais qui en a vraiment valu la peine.

Par cette recherche, j'ai eu l'occasion de me plonger dans un univers social que je souhaitais découvrir afin de compléter ma palette de connaissances et j'ai pu aborder la complexité des domaines du sport, du développement, des ONG et de la mise en place de projets de développement.

Grâce aux différentes lectures effectuées et aux rencontres que j'ai pu faire, j'ai eu la chance de pouvoir me confronter à des éléments essentiels à la compréhension des thèmes que je souhaitais aborder. Bien sûr, j'ai dû certaines fois m'y prendre à plusieurs reprises afin de saisir certains concepts dans leur globalité, mais, en persévérant, il me semble être parvenue au résultat désiré.

Tout au long du travail, mon avis sur le sujet général, c'est-à-dire l'utilisation du sport comme outil, a grandement évolué. En effet, si je me rappelle bien, la première fois que l'idée de réaliser un travail sur le thème du sport au service du développement m'est venue, j'imaginai le sport comme un outil presque magique. Au fur et à mesure de mes découvertes, je me suis rendue compte qu'il s'agissait en réalité de quelque chose de très complexe, et je suis aujourd'hui ravie d'avoir pu faire évoluer mes connaissances à ce point.

Dans mon travail, je crois que ma plus grande surprise fût de découvrir la place importante que prend l'école au sein des programmes de développement par le sport. Cependant, en y réfléchissant après coup, cet aspect me semble finalement logique. En effet, à un moment où les Nations Unies sont en train de préparer l'agenda post-2015, les discours sur l'importance de l'éducation foisonnent : « éduquer un enfant, c'est lui offrir de nouvelles opportunités » peut-on entendre.

Après avoir étudié le travail social pendant trois ans et ayant désormais une certaine connaissance du développement international, je ne saurais être plus d'accord avec cette affirmation. De plus, ayant découvert, grâce à ce mémoire, que le sport pouvait être l'une des composantes des programmes cherchant à encourager l'éducation, j'ai hâte de pouvoir utiliser mes nouvelles connaissances au profit de ce qui devrait être une évidence pour tous.

Un jour, Kofi Annan a dit : « Sport is a universal language<sup>40</sup> ». Avait-il raison ? Avait-il tort ? Ceci est à méditer. Cependant, maintenant que cette recherche a confirmé mon goût pour le travail social et le développement international, cela m'arrangerait bien !

---

<sup>40</sup> Trad. « Le sport est un langage universel », Meeting coverage and press releases, ONU, <http://www.un.org/press/en/2004/sgsm9579.doc.htm>, consulté le 18 janvier 2015.

## 8. SOURCES

### 8.1. BIBLIOGRAPHIE

#### 8.1.1. ARTICLES

AUGUSTIN J.-P., « Qu'est-ce que le sport ? Cultures sportives et géographie », *Annales de géographie*, vol. 4, n° 680, 2011, p. 361-382.

BERNSTEIN H., « Modernization theory and the sociological study of development », *Journal of Development Studies*, vol. 7, n°2, 1971, p. 151-160.

CHARNOVITZ S., « Les ONG : deux siècles et demi de mobilisation », *L'Economie politique*, n°13, 2002, p. 6-21.

DEISS J. et FUST W., « Le rôle des ONG dans la politique de développement de la Suisse », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 23, n°2, 2004, p. 117-125.

IRELAND-PIPER D., « Development through sport : Fans and critics », *Sports Law eJournal*, 2013, p. 1-10.

MIGNON P., « Sport, insertion, intégration », *Hommes et Migrations*, Au miroir du sport, n° 1226, juillet-août 2000, p. 15-26.

FALCOZ M., « Des formations incertaines – La difficile insertion par le sport », *Le sociographe*, vol. 2, n°38, 2012, p. 70-81.

GASPARINI W., « L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n° 69, 2008, p. 7-23.

HARTMANN D., « Theorizing sport as social intervention : a view from the grassroots », *Quest*, vol. 2, n° 55, 2003, p. 116-140.

HARTMANN D. et KWAUK C., « Sport and Development : An overview, Critique, and Reconstruction », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 35, n° 3, 2011, p. 284-305.

HAYHURST L. *et al.*, « Navigating neoliberal networks : Transnational Internet platforms in sport for development and peace », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 46, n° 3, 2011, p. 315-329.

NIGGLI P. et ROTHENBÜHLER A., « ONG et gouvernance mondiale : une légitimité contestée », *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 23, n°2, 2004, p. 25-31.

PANTALEON N., « Socialisation par les activités sportives et jeunes en difficultés sociales », *Empan*, vol. 3, n° 51, 2003, p. 51-53.

PERROULAZ G., « Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle », *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 23, n°2, 2004, p.9-24.

PIOT Th., « Présentation – Formation et intervention sociale : poser la question des compétences dans les métiers d'interaction humaine », *Les sciences de l'éducation – Pour l'Ere nouvelle*, vol. 39, n° 3, 2006, p. 7-21.

### 8.1.2. LIVRES

ATTALI M., *Le sport et ses valeurs*, Paris, Ed. La Dispute, 2004.

BARDIN L., *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 2<sup>ème</sup> édition, Coll. Quadrige, 1997.

BECK S. et al., *Code de déontologie du travailleur social en Suisse*, Berne, AvenirSocial – Professionnels travail social Suisse, 2010.

BLANCHET A. et GOTTMAN A., *L'enquête et ses méthodes – L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> édition, 2013.

DEFRANCE J., *Sociologie du sport*, Paris, Ed. La Découverte, 6<sup>ème</sup> édition, Coll. Repères, 2011.

DEPELTEAU F., *La démarche d'une recherche en sciences humaines – De la question de départ à la communication des résultats*, Bruxelles, Ed. De Boeck Université, Coll. Les presses de l'Université Laval, 2000.

DE SARDAN, J.-P. O., *Anthropologie et développement – Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Editions Karthala, Coll. Homme et Sociétés, 1995.

DORVIL H., *Problèmes sociaux, Tome IV – Théories et méthodologies de l'intervention sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Coll. Problèmes sociaux & Interventions sociales, 2007.

FREUD C., *De la Coopération française à la Banque mondiale – Mémoires du développement*, Paris, Editions Karthala, 2009.

GASPARINI W. et VIEILLE-MARCHISET G., *Le sport dans les quartiers – Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, Presse Universitaire de France, 1<sup>ère</sup> édition, Coll. Pratiques physiques et société, 2008.

GILBERT Y. et BALDELLI B., *Intervention sociale et implication – Chercheurs, praticiens, et usagers. Déconstructions, co-constructions et réciprocités*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, Coll. Etudes, 2011.

GILBERT K. et BENNETT W., *Sport, peace and development*, Champaign, Common Ground, Sport and Society, 2012.

HOPPER P., *Understanding Development – Issues and Debates*, Cambridge, Polity Press, 2012.

LIEVRE P. et al., *Manuel d'initiation à la recherche en travail social – Construire un mémoire professionnel*, Paris, Editions de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, 2<sup>ème</sup> édition, 2006.

LEVERMORE R. et BEACON A., *Sport and International Development*, Basingstoke, Ed. Palgrave Macmillan, Global Culture and Sport Series, 2012.

NIGGLI P., *A qui profite l'aide au développement ? – Controverses et nouvelles pistes*, Lausanne, Editions d'en bas et Allince Sud, 2008.

ROCHE C., *L'essentiel du Droit international public*, Paris, Gualino Lextenso Editions, Coll. Les Carrés, 2012.



RUBIO F., *Les ONG, acteurs de la mondialisation*, Paris, La documentation Française, Problèmes politiques et sociaux, 2002.

RUBIO F., *A quoi servent les ONG ?*, Grolley, Les Editions de l'Hèbe, Coll. La question, 2003.

RUBIO F., *Dictionnaire pratique des Organisations Non Gouvernementales*, Paris, Ellipses Editions, 2004.

SCHULENKORF N. et ADAIR D., *Global Sport-for- Development – Critical Perspectives*, Basingstoke, Ed. Palgrave Macmillan, Global Culture and Sport Series, 2013.

TERRET Th., *Histoire du sport*, Paris, Presse Universitaire de France, 4<sup>ème</sup> édition, Coll. Que sais-je ?, 2013.

THIEBAULD C. et SPRUMONT P., *L'enfant et le sport – Introduction à un traité de médecine du sport chez l'enfant*, Paris, De Boeck, Université, 1998.

TRAVERT M. et MACRET N., *La culture sportive*, Paris, Ed. EP&S, Coll. Pour l'action, 2011.

VAN CAMPENHOUDT L. et QUIVY R., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Ed. Dunod, 4<sup>ème</sup> édition, 2011.

#### 8.1.3. RAPPORTS ANNUELS ET DOCUMENTS OFFICIELS

IMBEWU, *Rapport annuel 2013*, Neuchâtel, Suisse, 2014.  
[http://www.imbewu.org/images/stories/rapport\\_annuel\\_2013\\_20140625\\_web.pdf](http://www.imbewu.org/images/stories/rapport_annuel_2013_20140625_web.pdf), consulté le 9 janvier 2015.

IWG SDP, *Harnessing the power of sport for development and peace: Recommendations to governments*, Chapter 1, Right to Play, Toronto, 2008.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, *Le sport, les loisirs et le jeu*, Division de la communication, New York, 2004.

RIGHT TO PLAY, *Annual Report 2013*, Toronto, Canada, 2014.  
<http://www.righttoplay.com/moreinfo/aboutus/Documents/2013AnnualReport.pdf>, consulté le 9 janvier 2015.

SPORT THE BRIDGE, *Annual Report 2013*, Berne, Suisse, 2014.  
<http://www.sportthebridge.ch/wp-content/uploads/2013/10/Annual-Report-2013.pdf>, consulté le 9 janvier 2015.

SPORT THE BRIDGE, *Ethiopia – Sport builds Bridges, Budget 2013*, Berne, Suisse, date inconnue.  
[http://www.sportthebridge.ch/wp-content/uploads/2010/07/STB\\_ENG\\_Budget\\_2013\\_020713.pdf](http://www.sportthebridge.ch/wp-content/uploads/2010/07/STB_ENG_Budget_2013_020713.pdf), consulté le 9 janvier 2015.

UNOSDP, *Atteindre les objectifs des Nations Unies par le sport*, Genève, ONU, 2011.

#### 8.1.4. AUTRES

Charte des Nations Unies, « Chapitre X : Conseil économique et social », Nations Unies, <https://www.un.org/fr/documents/charter/chap10.shtml>, 1945, consultée en ligne le 18 décembre 2013.

Conseil économique et social, « Résolution 1996/31 – Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales », ONU, 1996.

Convention relative aux droits de l'enfant, « art. 31.1 », New York, 1989, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>, consulté le 15 janvier 2015.

Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE), « L'ABC de la politique de développement », Confédération Suisse, Berne, 2011.

Droit fédéral : recueil systématique, « Droit interne – Finances », Confédération Suisse, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19900329/index.html#a33>, consulté en ligne le 07 janvier 2014.

Fondation Education et Développement, « Le sport – Enjeu global », DDC, Lausanne, 2005, [http://www.globaleducation.ch/globaleducation\\_fr/resources/MA/Sport\\_dossier.pdf](http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/resources/MA/Sport_dossier.pdf), consulté le 15 janvier 2015.

## 8.2. CYBEROGRAPHIE

Site du Centre d'Accueil Genève Internationale, « ONG : Création – Transfert », CAGI, <http://www.cagi.ch/fr/service-ong/creation-transfert.php>, consulté le 18 décembre 2013.

Site du Conseil de l'Europe, « Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales », COE, <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/124.htm>, consulté le 17 décembre 2013.

Site du Département de l'Information des Nations Unies, « Critères d'association », DPI, <http://www.un.org/fr/civilsociety/dpingo/criteria.shtml>, consulté le 17 décembre 2013.

Site du Dictionnaire Larousse en ligne, « Sport », Dictionnaire de français Larousse, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sport/74327>, consulté le 20 octobre 2013.

Site du Dictionnaire Larousse en ligne, « Ingérence », Dictionnaire de français Larousse, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ingérence/43065/locution>, consulté le 17 décembre 2013.

Site de la Direction du Développement et de la Coopération, « Partenariats avec des ONG », Confédération Suisse, <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/partenariats-mandats/partenariats-ong.html>, consulté le 15 janvier 2015.

Site des Nations Unies (en français), « Développement », ONU, <http://www.un.org/fr/development/>, consulté le 15 janvier 2015.

Site des Nations Unies (en anglais), « Beyond 2015 », ONU, <http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml#Resources>, consulté le 15 janvier 2015.

Site de la Plateforme internationale sur le développement et le sport, Section « En savoir plus », SAD, [http://www.sportanddev.org/fr/en\\_savoir\\_plus/](http://www.sportanddev.org/fr/en_savoir_plus/), consulté le 12 janvier 2015.

Site du Programme des Nations Unies pour le Développement, « Vue d'ensemble », PNUD, <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/ourwork/overview.html>, consulté le 15 janvier 2015.

Site de l'UNICEF, « Qui sommes-nous ? », UNICEF, [http://www.unicef.org/french/about/who/index\\_introduction.html](http://www.unicef.org/french/about/who/index_introduction.html), consulté le 10 janvier 2015.

Site de l'UNOSDP, « UN Office on Sport for Development and Peace », United Nations, <http://www.un.org/wcm/content/site/sport/home/unplayers/unoffice>, consulté le 10 janvier 2015.

Site de l'UNOSDP, « Sport for Development and Peace International Working Group », United Nations, <http://www.un.org/wcm/content/site/sport/home/unplayers/memberstates/pid/6229>, consulté le 10 janvier 2015.

## 9. ANNEXES

### A) GUIDE D'ENTRETIEN

*Pour une lecture facilitée, le guide d'entretien commence à la page suivante.*

## Guide d'entretien

*« En quoi le sport est-il un outil permettant de créer un changement social ? L'exemple des ONG et du sport comme outil de développement »*

**Introduction :** Présentation personnelle

- Prénom, Nom (rappel)
- Parcours de formation et objectifs, buts futurs

Présentation de la recherche

- Sujet
- Question de recherche
- Objectifs de la recherche et motivations

Pose du cadre

- Confidentialité
- Enregistrement sonore
- Déroulement entretien : durée, interruption, choix de répondre ou non, reformulation, explication des différentes parties.

**Grille d'entretien :**

Thème	Questions principales	Notes
<b>A . L'utilisation du sport comme outil dans un projet de développement</b>	<p><b>Pourquoi utiliser le sport ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pouvez-vous me dire de quelle manière vous utilisez le sport dans votre organisation ?</li> <li>2. Quel sont les buts de cette/ces différentes utilisations ? Que cherchez vous à atteindre ? Pourquoi avoir choisi le sport comme outil/moyen d'action ?</li> <li>3. Sur quelles théories/exemples basez-vous la création de vos programmes utilisant le sport ?</li> </ol> <p><b>Durée des projets</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Sur quel laps de temps avez-vous atteint/comptez-vous atteindre vos buts/objectifs ?</li> <li>5. En fonction de quoi choisissez-vous la durée du projet ?</li> </ol> <p><b>Sport et autres outils</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. L'utilisation du sport est-elle accompagnée d'autres actions ?</li> <li>7. Avez-vous utilisé/utilisez-vous d'autres moyens d'action ? Lesquels ? Quelles différences avec le sport ?</li> </ol> <p><b>Implémentation du sport</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>8. A quoi faut-il penser lorsqu'on crée un projet de développement par le sport ? Quel est le processus de mise en place ?</li> <li>9. Quels sont les points positifs de l'utilisation du sport ou quels sont les bénéfices de cette utilisation ?</li> <li>10. Quels sont les problèmes et/ou difficultés rencontrés lors de projets utilisant le sport ? Etait-ce, selon vous, en raison de l'outil ? Comment cela se fait-il ?</li> <li>11. A quelle fréquence rencontrez-vous les participants au projet ? Sur quoi vous êtes-vous basé pour définir cette fréquence ?</li> <li>12. Est-ce que votre projet pourrait être applicable/transférable à d'autres régions/pays ?</li> <li>13. Comment avez-vous choisi le type de sport utilisé dans vos projets ?</li> <li>14. Pensez-vous qu'il existe des différences entre l'utilisation d'un sport d'équipe et d'un sport individuel ? Lesquelles ?</li> </ol>	

<b>B. Popularité du sport</b>	15. Qu'est-ce qui rend le sport si connu/populaire universellement ?	
<b>C. Engager et atteindre les gens</b>	16. Comment mobilisez-vous les populations avec lesquelles vous souhaitez travailler ? 17. Quel est l'engagement demandé aux personnes participant au projet ? (présence régulière requise ? contrat de participation ? ouvert à qui veut se joindre ? selon envie ? etc.) 18. Quelle est la part de participation de la population locale dans la conception, la réalisation, puis la continuation des programmes/projets ? 19. Quelle est la place de la culture locale dans les différents projets ? 20. Comment votre travail est-il accueilli par les gouvernements locaux ? Selon vous, qu'est-ce qui fait que cela soit ainsi ? 21. Est-ce que vos projets nécessitent des financements importants ? Qui s'intéresse à financer ces projets ? Pour quelles raisons ? 22. Comment le sport permet-il d'atteindre les gens ? Quel type de population répond le mieux à l'appel du sport ? Pourquoi ? 23. En général, quelles sont les attentes des participants aux projets ? 24. Quelles sont vos propres attentes, en tant que représentant de l'organisation et en tant que professionnel ?	
<b>D. Le changement</b>	25. Comment définiriez-vous le changement social ? Pour vous, qu'est-ce que cela signifie ? 26. Estimez-vous que le sport peut créer un changement social ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ou que manque-t-il ? 27. Quels types de changements avez-vous observés chez les participants et la population locale depuis le début du projet ? 28. Comment mesurez-vous les changements ?	
<b>E. Autonomie de la population locale</b>	29. Selon vous, de quelle manière le sport permet-il d'autonomiser les personnes (qui participent au projet) ? 30. Comment intégrez-vous les propositions/idées des participants au projet ? 31. Comment transmettez-vous les projets à la population locale ?	
<b>F. Durabilité</b>	32. Qu'est-ce que vous mettez en place pour assurer la continuité/durabilité de vos projets ?	
<b>G. Organisation de l'ONG</b>	33. Comment est organisée l'organisation ? Sur quel modèle ? 34. En quoi l'organisation de l'ONG influence-t-elle le travail réalisé à l'aide de l'outil « sport » ?	
<b>H. Savoir- faire, etc.</b>	35. De quelles compétences faut-il être muni pour développer/prendre part à un tel projet ? 36. Quel est le savoir, le savoir-faire et le savoir être développé au travers de vos projets de développement par le sport ?	

I. Questions spécifiques sur ...	<ul style="list-style-type: none"><li>• ...</li></ul>	
----------------------------------	---	--

**Conclusion :**    Remarques, ajouts et/ou questions ?  
                         Remerciements  
                         Proposition d'envoyer un retour de la recherche